MÉMOIRES DE MADAME CAMPAN

1785-1792

PUBLIC LIBRARY

B C151b

Campan

Memoires

30807

Form 16—20M—12-22-09 19

Accession	Class
30807	BC 151 b

SAN FRANCISCO PUBLIC LIBRARY

VITA SINE LITERIS MORS EST

INTERNATIONAL CENTER

Form

SAN FRANCISCO PUBLIC LIBRARY

3 1223 00346 8551

Sa brary

, and
any soiling, injury or loss is to be paid for by the borrower. A fine of five cents will be imposed for each day or fraction thereof that this book is kept overtime.

SEE DATE WHEN DUE BELOW

APR 30
MAY 19 1910
SEP 15 1910
MAR 6 1912
DEC 24 1912
JUL 15 1913
MAR 11 '15
FEB - 6 '17
SEP 11 20
JUN 9
Oct 6
68277

OCT 10
Nov 17 35
Nov 17 '35
JAN 13 1936
D Jan 16 '36
Feb 9 '44

Mme. CAMPAN.

OXFORD HIGHER FRENCH SERIES

EDITED BY LEON DELBOS, M.A.

MÉMOIRES DE MADAME CAMPAN

1785–1792

EDITED BY

H. C. BRADBY, B.A.

ASSISTANT MASTER AT RUGBY SCHOOL

OXFORD

AT THE CLARENDON PRESS

1906

3 1223 00346 8551

HENRY FROWDE, M.A.
PUBLISHER TO THE UNIVERSITY OF OXFORD
LONDON, EDINBURGH
NEW YORK AND TORONTO

PUBLIC LIBRARY

(H.F. VII)

BL151b
30807

GENERAL PREFACE

ENCOURAGED by the favourable reception accorded to the 'Oxford Modern French Series,' the Delegates of the Clarendon Press determined, some time since, to issue a 'Higher Series' of French works intended for Upper Forms of Public Schools and for University and Private Students, and have entrusted me with the task of selecting and editing the various volumes that will be issued in due course.

The titles of the works selected will at once make it clear that this series is a new departure, and that an attempt is made to provide annotated editions of books which have hitherto been obtainable only in the original French texts. That Madame de Staël, Madame de Girardin, Daniel Stern, Hugo, Lamartine, Flaubert, Gautier are among the authors whose works have been selected will leave no doubt as to the literary excellence of the texts included in this series.

Works of such quality, intended only for advanced scholars, could not be annotated in the way hitherto usual, since those for whom they have been prepared are familiar with many things and many events of which younger students have no knowledge. Geographical and mythological notes have therefore been generally omitted, as also historical events either too well known to require elucidation or easily found in the ordinary books of reference.

By such omissions a considerable amount of space has been saved which has allowed of the extension of the texts, and of their equipment with notes less elementary than usual, and at the same time brighter and more interesting, whilst great care

has been taken to adapt them to the special character of each volume.

The Introductions are also a novel feature of the present series. Originally they were to be exclusively written in English, but as it was desired that they should be as characteristic as possible, and not merely extracted from reference books, but real studies of the various authors and their works, it was decided that the editors should write them in their own native language.

Whenever it has been possible each volume has been adorned with a portrait of the author at the time he wrote his book.

In conclusion I wish to repeat here what I have said in the General Preface to the 'Oxford Modern French Series,' that 'those who speak a modern language best invariably possess a good literary knowledge of it.' This has been endorsed by the best teachers in this and other countries, and is a generally admitted fact. The present series by providing works of high literary merit will certainly facilitate the acquisition of the French language—a tongue which perhaps more than any other offers a variety of literary specimens which, for beauty of style, depth of sentiment, accuracy and neatness of expression, may be equalled but not surpassed.

LEON DELBOS.

OXFORD, *December*, 1905.

INTRODUCTION

This volume contains, with a few trifling omissions, that part of Madame Campan's Memoirs on the Life of Marie-Antoinette which covers the period from 1785 to 1792, when the memoirs end.

The authoress had known the Court from a very early age. She was born in 1752. Her father, M. Genet, who was a clerk in the Foreign Office, was a very cultivated man and gave his daughter a first-rate education by which she profited so well that her fame spread to the Court, and at the age of fifteen she went to Versailles as reader to Mesdames, the sisters of Louis XV. She was especially employed by Madame Victoire, and it was in her rooms that she attracted the attention of the young Dauphine, Marie-Antoinette. Soon afterwards a husband was found for her in the person of a M. Campan, son to the Dauphine's private secretary, and she herself was appointed lady-in-waiting to the same princess. She became devotedly attached to her, and for the next twenty years, till the Royal Family were sent as prisoners to the Temple and no one was allowed to approach them, she was constantly in her company.

Whatever the follies and blindness of the Queen, it says much for her that she gained such devotion from a woman like Madame Campan, for the latter was no ordinary foolish courtier. She was indeed blind to the meaning of the great political movement in which she found herself engulfed. She had lived too long among the shadows of the Court to see things as they really were; the leaders of the Revolution were to her only factious and ambitious men who thwarted the will of a beneficent monarch. She could not see that poor Louis XVI's excellent intentions were no cure for the accumulated evils under which France was groaning. But at the same time she was wise enough to see the folly of the Court as it drifted to its doom still engrossed in the trivialities which had formed the business of its existence.

That she was indeed in her way a woman of marked ability is shown by her subsequent career as well as by her writings. Having escaped the guillotine through the fall of Robespierre, she found herself penniless, and set up a school for girls at Saint-Germain. She conducted it with such success that when Napoleon founded the school at Écouen for the free education of girls dependent on those who had won the Cross of the Legion of Honour he placed her at the head of it. She filled the difficult position admirably until the school was abolished at the Restoration. She suffered a good deal at that period from the calumnies of Royalists, who could not forgive her her successful life under the Empire, and retired to Mantes, where she died in 1822.

It would have been out of place in this edition to enter into detail on any of the events alluded to. The object of the notes has been merely to give the information necessary for the enjoyment of these fascinating glimpses of some of the chief actors in the great drama of the Revolution.

The Glossary of Proper Names contains a few words on all the persons of any importance who are mentioned in the text.

H. C. B.

CONTENTS

	PAGE
INTRODUCTION	v
TEXT	1
TABLE OF CHIEF EVENTS	137
NOTES	139
GLOSSARY OF PROPER NAMES	151

MÉMOIRES DE MADAME CAMPAN

I

Affaire du collier. — Détails sur le joaillier Bœhmer. — Parure de diamants qu'il avait réunie à grands frais. — Le roi veut en faire présent à la reine, qui la refuse. — Bœhmer se jette aux pieds de la reine, qui le renvoie sans vouloir acheter le collier. — Il annonce qu'il a placé cette parure à Constantinople. — Billet énigmatique qu'il écrit à la reine. — Entretien de Bœhmer avec madame Campan : il est dupe d'une intrigue. — Madame Campan l'apprend à la reine. — Surprise, indignation de cette princesse. — Conseils du baron de Breteuil et de l'abbé de Vermond. — Le cardinal de Rohan, interrogé dans le cabinet du roi. — On l'arrête. — Détails sur madame de Lamotte et sa famille. — Démarches que font les parents du cardinal. — La reine ni personne de son service n'avait jamais eu de relations avec la femme de Lamotte. — Détails relatifs au procès. — Le clergé fait des représentations. — Arrêts du parlement. — Douleur de la reine. — Parole de Louis XVI.

Peu de temps après, une intrigue sourde, combinée par des escrocs, et qui se préparait dans l'ombre d'une société corrompue, devait essentiellement attaquer le caractère de la reine, et porter l'atteinte la plus directe à la majesté du trône et au respect qui lui est dû.

Je vais parler de cette fameuse intrigue du collier acheté, disait-on, pour la reine par le cardinal de Rohan. Je n'omettrai pas une seule des circonstances qui ont été à ma connaissance : les moindres détails prouveront à quel point la reine devait être éloignée de craindre le coup qui la menaçait. Une fatalité que la prudence humaine ne pouvait prévoir semble avoir présidé à cette déplorable affaire, mais il était possible de s'en dégager plus habilement.

J'ai dit qu'en 1772 la reine avait acheté du joaillier Bœhmer

des girandoles de trois cent soixante mille francs, les avait payées sur les propres fonds de sa cassette, et avait mis plusieurs années à effectuer ce payement. Depuis ce temps le roi lui avait fait présent d'une parure de rubis et de diamants blancs, puis d'une paire de bracelets de deux cent mille francs. La reine, après avoir fait changer la forme de ses parures de diamants blancs, avait dit à Bœhmer qu'elle trouvait son écrin assez riche, et ne voulait plus y rien ajouter ; cependant ce joaillier s'occupait depuis plusieurs années de réunir un assortiment des plus beaux diamants en circulation dans le commerce, pour en composer un collier à plusieurs rangs, qu'il se proposait de faire acheter à sa majesté ; il l'apporta chez M. Campan, le priant d'en parler à la reine pour lui donner le désir de le voir et d'en faire l'acquisition. M. Campan refusa de lui rendre ce service, et lui dit qu'il sortirait des bornes de son devoir s'il se permettait de proposer à la reine une dépense de seize cent mille francs, et qu'il ne croyait même pas que la dame d'honneur ni la dame d'atours voulussent se charger d'une semblable commission. Bœhmer obtint du premier gentilhomme d'année de service chez le roi de présenter cette superbe parure à sa majesté, qui en fut si satisfaite qu'elle désira en voir la reine ornée, et fit porter l'écrin chez elle ; mais la reine l'assura qu'elle serait très affligée que l'on fît une dépense aussi considérable pour un pareil objet ; qu'elle avait de beaux diamants, qu'on n'en portait plus à la cour que quatre ou cinq fois par an, qu'il fallait renvoyer ce collier, et que la construction d'un navire était une dépense bien préférable à celle que l'on proposait. Bœhmer, désolé de voir son espérance trompée, s'occupa, dit-on, pendant quelque temps, de faire vendre son collier dans diverses cours de l'Europe, et n'en trouva pas qui fût disposée à faire l'acquisition d'un objet aussi cher. Un an après cette tentative infructueuse, Bœhmer fit encore proposer au roi d'acheter son collier de diamants partie en payement à diverses échéances et partie en rentes viagères : on fit envisager ses propositions comme très avantageuses, et le roi en parla de nouveau à la reine ; ce fut en ma présence. Je me souviens que la reine lui dit que si réellement le marché n'était pas onéreux le roi pouvait faire cette acquisition et conserver ce collier pour les époques

des mariages de ses enfants ; mais qu'elle ne s'en parerait jamais, ne voulant pas qu'on pût lui reprocher dans le monde d'avoir désiré un objet d'un prix aussi excessif. Le roi lui répondit que ses enfants étaient trop jeunes pour faire une dépense qui serait augmentée par le nombre d'années où elle resterait sans utilité, et qu'il refuserait définitivement cette proposition. Bœhmer se plaignit à tout le monde de son malheur, et des gens raisonnables lui reprochaient d'avoir pensé à réunir des diamants pour une somme si considérable sans avoir eu le moindre ordre à ce sujet. Cet homme avait acheté la charge de joaillier de la couronne, ce qui lui donnait quelques entrées à la cour. Après plusieurs mois de démarches inutiles et de vaines plaintes, il obtint une audience de la reine, qui avait près d'elle la jeune princesse sa fille ; sa majesté ignorait pour quel sujet Bœhmer avait demandé cette audience, et ne croyait pas que ce fût pour lui reparler d'un bijou deux fois refusé par elle et par le roi.

Bœhmer se jette à genoux, joint les mains, pleure, et s'écrie : ' Madame, je suis ruiné, déshonoré, si vous n'achetez mon collier. Je ne veux pas survivre à tant de malheurs. D'ici, madame, je pars pour aller me précipiter dans la rivière. — Levez-vous, Bœhmer, lui dit la reine, avec un ton assez sévère pour le faire rentrer en lui-même : je n'aime point de pareilles exclamations ; et les gens honnêtes n'ont pas besoin de supplier à genoux. Je vous regretterais si vous vous donniez la mort, comme un insensé auquel je prenais intérêt, mais je ne serais nullement responsable de ce malheur. Non seulement je ne vous ai point commandé l'objet qui dans ce moment cause votre désespoir ; mais toutes les fois que vous m'avez entretenue de beaux assortiments je vous ai dit que je n'ajouterais pas quatre diamants à ceux que je possédais. J'ai refusé votre collier ; le roi a voulu me le donner, je l'ai refusé de même : ne m'en parlez donc jamais. Tâchez de le diviser et de le vendre, et ne vous noyez pas. Je vous sais très mauvais gré de vous être permis cette scène de désespoir en ma présence et devant cette enfant. Qu'il ne vous arrive jamais de choses semblables. Sortez.' Bœhmer se retira désolé, et l'on n'entendit plus parler de lui.

Pendant que la reine était en couches de madame Sophie elle me dit que M. de Sainte-James[1] l'avait fait prévenir que Bœhmer s'occupait encore de la vente de son collier, et que sa majesté devait, pour sa propre tranquillité, chercher à savoir ce que cet homme en avait fait ; elle me recommanda de ne point oublier, la première fois que je le rencontrerais, de lui en parler sous prétexte d'intérêt pour lui ; je le vis peu de jours après, et lui ayant parlé de son collier, il me dit qu'il était bien heureux, qu'il avait vendu cet objet à Constantinople pour la sultane favorite. Je rendis cette réponse à la reine, qui en fut charmée, mais qui ne concevait pas qu'on achetât à Paris des diamants pour le Grand-Seigneur.

Depuis longtemps la reine évitait de voir Bœhmer, dont elle craignait la tête exaltée, et son valet de chambre joaillier était seul chargé des réparations à faire à ses parures. A l'époque du baptême de monseigneur le duc d'Angoulême, le roi lui fit présent d'une épaulette et de boucles de diamants, et fit donner à Bœhmer l'ordre de remettre ces objets à la reine ; il les lui présenta à l'heure où sa majesté revenait de la messe, et lui remit en même temps une lettre en forme de placet. Il disait à la reine, dans cet écrit, qu'il était heureux de la voir en possession des plus beaux diamants connus en Europe, et qu'il la priait de ne point l'oublier. La reine lut tout haut ce que lui avait écrit Bœhmer, et n'y vit qu'une preuve d'aliénation d'esprit, ne concevant pas comment il lui faisait compliment sur la beauté de ses diamants et lui écrivait pour la prier de ne pas l'oublier ; elle brûla ce papier à une bougie qui se trouvait allumée, ayant quelques lettres à cacheter, et dit : ' Cela ne vaut pas la peine d'être gardé.' Elle a depuis beaucoup regretté ce placet énigmatique. Après avoir brûlé ce papier, sa majesté me dit : ' Cet homme existe pour mon supplice ; il a toujours quelque folie en tête ; songez bien, la première fois que vous le verrez, à lui dire que je n'aime plus les diamants, que je n'en achèterai plus de ma vie ; que si j'avais à dépenser de l'argent, j'aimerais bien mieux augmenter mes propriétés de Saint-Cloud, par l'acquisition des terres qui les environnent ; entrez dans tous ces détails avec lui pour l'en convaincre, et les bien graver dans sa tête.' Je

[1] Très riche financier.

lui demandai si elle désirait que je le fisse venir chez moi ; elle me dit que non, qu'il suffirait de saisir la première occasion où je le rencontrerais ; que la moindre démarche auprès d'un pareil homme serait déplacée.

Le 1er août je quittai Versailles pour aller à ma maison de campagne ; dès le 3 je vis arriver Bœhmer, qui, fort inquiet de n'avoir eu aucune réponse de la reine, venait me demander si elle m'avait chargée de quelque commission pour lui ; je lui répondis qu'elle ne m'en avait donné aucune, qu'elle n'avait rien à lui commander, et je répétai fidèlement tout ce qu'elle m'avait ordonné de lui dire. 'Mais, me dit Bœhmer, la réponse à la lettre que je lui ai présentée, à qui dois-je m'adresser pour l'obtenir ? — A personne, lui dis-je ; sa majesté a brûlé votre placet sans même avoir compris ce que vous vouliez lui dire. — Ah, madame ! s'écria-t-il, cela n'est pas possible, la reine sait qu'elle a de l'argent à me donner ! — De l'argent, monsieur Bœhmer ? Il y a long-temps que nous avons soldé vos derniers comptes pour la reine. — Madame, vous n'êtes pas dans la confidence ? on n'a pas soldé un homme que l'on ruine en ne le payant pas, lorsqu'on lui doit plus de quinze cent mille francs. — Avez-vous perdu l'esprit ? lui dis-je ; pour quel objet la reine peut-elle vous devoir une somme si exorbitante ? — Pour mon collier, madame, me répondit froidement Bœhmer. — Quoi ! repris-je, encore ce collier pour lequel vous avez inutilement tourmenté la reine pendant plusieurs années ! Mais vous m'aviez dit que vous l'aviez vendu pour Constantinople ? — C'est la reine qui m'avait fait ordonner de faire cette réponse à tous ceux qui m'en parleraient,' reprit ce fatal imbécile. Alors il me dit que la reine avait voulu avoir le collier, et le lui avait fait acheter par monseigneur le cardinal de Rohan. 'Vous êtes trompé ! m'écriai-je ; la reine n'a pas adressé la parole une seule fois au cardinal depuis son retour de Vienne ; il n'y a pas d'homme plus en défaveur à sa cour. — Vous êtes trompée vous-même, madame, me dit Bœhmer ; elle le voit si bien en particulier, que c'est à son éminence qu'elle a remis trente mille francs qui m'ont été donnés pour premier acompte, et elle les a pris, en sa présence, dans le petit secrétaire de porcelaine de Sèvres qui est auprès de la cheminée de son boudoir. — Et c'est

le cardinal qui vous a dit cela ? — Oui, madame, lui-même. — Ah, quelle odieuse intrigue ! m'écriai-je. — Mais à la vérité, madame, je commence à être bien effrayé ; car son éminence m'avait assuré que la reine porterait son collier le jour de la Pentecôte, et je ne le lui ai pas vu ; c'est ce qui m'a décidé à écrire à sa majesté.' Ensuite il me demanda ce qu'il devait faire. Je lui conseillai d'aller à Versailles, au lieu de retourner à Paris, d'où il venait en ce moment ; d'obtenir de suite une audience du baron de Breteuil, qui était son ministre comme chef de la maison du roi ; de prendre garde à lui : qu'il me paraissait fort coupable, non comme marchand de diamants, mais parce qu'ayant une charge qui lui avait fait prêter serment de fidélité, il était impardonnable d'avoir agi sans des ordres précis du roi, de la reine et du ministre. Il me répondit qu'il n'avait pas agi sans des ordres précis, qu'il avait tous les billets signés par la reine, et que même il avait été forcé de les montrer à plusieurs banquiers pour obtenir une prolongation des époques de ses payements. Je pressais son départ pour Versailles ; il m'assura qu'il s'y rendrait de suite : au lieu de suivre mon conseil, il alla chez le cardinal ; et c'est de cette visite de Bœhmer que son éminence avait fait un mémento qui fut retrouvé dans le tiroir d'un bureau que M. l'abbé Georgel n'avait pas visité lorsqu'il brûla, par l'ordre de son éminence, tous les papiers qu'elle avait à Paris. Ce mémento portait ces mots : ' Aujourd'hui, 3 août, Bœhmer a été à la maison de campagne de madame Campan, qui lui a dit que la reine n'avait jamais eu son collier, et qu'il était trompé.'

Lorsque Bœhmer fut parti je voulus le suivre et me rendre chez la reine, à Trianon ; mon beau-père m'en empêcha, et m'ordonna de laisser le ministre débrouiller une pareille affaire; que c'était une intrigue infernale, que j'avais donné à Bœhmer l'avis le plus convenable, et n'avais rien de mieux à faire.

Bœhmer, après avoir vu le cardinal, ne fut pas chez M. le baron de Breteuil ; mais il se présenta à Trianon, et fit dire à la reine que je lui avais conseillé de venir lui parler ; on répéta ses propres paroles à sa majesté, qui dit : ' Il est fou ; je n'ai rien à lui dire, et je ne veux pas le voir.' Deux ou trois jours après elle me fit écrire de venir à Trianon : je la

trouvai seule dans son boudoir ; elle me parla de différents petits objets, et tout en lui répondant je songeais au collier, et cherchais l'occasion de lui apprendre ce qui m'en avait été dit en dernier lieu, lorsqu'elle me dit : ' Savez-vous que cet imbécile de Bœhmer est venu demander à me parler, en disant que vous le lui aviez conseillé ? J'ai refusé de le recevoir, continua la reine ; que me veut-il ? le savez-vous ? ' Alors je lui communiquai ce que cet homme m'avait dit, et que je croyais ne pas devoir lui taire, quelque peine que j'éprouvasse à l'entretenir de semblables infamies. Elle me fit répéter plusieurs fois la totalité de l'entretien que j'avais eu avec Bœhmer, se récria vivement sur la peine infinie que lui faisait la circulation de faux billets signés de son nom ; mais ne concevait pas comment le cardinal se trouvait mêlé dans cette affaire ; c'était un dédale pour elle, son esprit s'y perdait. Elle envoya à l'instant chercher l'abbé de Vermond et le baron de Breteuil. Bœhmer ne m'avait pas dit un mot de la femme de Lamotte, et son nom fut prononcé pour la première fois par M. le cardinal, à l'interrogatoire qu'il subit chez le roi.

Pendant plusieurs jours la reine concerta, avec le baron et l'abbé, ce qu'il convenait de faire dans cette circonstance. Malheureusement, une ancienne et implacable haine contre le cardinal faisait de ces deux conseillers les hommes les plus propres à égarer sa majesté dans le parti qu'elle avait à prendre. Ils virent uniquement leur ennemi perdu à la cour, et flétri aux yeux de l'Europe entière, et ne jugèrent pas avec quels ménagements il fallait traiter une affaire aussi délicate. Si M. le comte de Vergennes eût été appelé par la reine pour lui donner ses avis, son expérience des choses et des hommes lui eût fait juger dès le premier moment qu'il fallait étouffer une intrigue d'escroquerie dans laquelle l'auguste nom de Marie-Antoinette se trouvait compromis.

Le 15 août, le cardinal étant déjà revêtu de ses habits pontificaux, fut appelé à midi, dans le cabinet du roi, où se trouvait la reine. Le roi lui dit : ' Vous avez acheté des diamants à Bœhmer ? — Oui, sire. — Qu'en avez-vous fait ? — Je croyais qu'ils avaient été remis à la reine. — Qui vous avait chargé de cette commission ? — Une dame appelée madame la comtesse de Lamotte-Valois, qui m'avait

présenté une lettre de la reine, et j'ai cru faire ma cour à sa majesté en me chargeant de cette commission.' Alors la reine l'interrompit, et lui dit : ' Comment, monsieur, avez-vous pu croire, vous à qui je n'ai pas adressé la parole depuis huit ans, que je vous choisissais pour conduire cette négociation, et par l'entremise d'une pareille femme ? — Je vois bien, répondit le cardinal, que j'ai été cruellement trompé ; je payerai le collier : l'envie que j'avais de plaire à votre majesté m'a fasciné les yeux ; je n'ai vu nulle supercherie, et j'en suis fâché.' Alors il sortit de sa poche un porte-feuille, dans lequel était la lettre de la reine à madame Lamotte, pour lui donner cette commission. Le roi la prit, et la montrant au cardinal lui dit : ' Ce n'est ni l'écriture de la reine ni sa signature : comment un prince de la maison de Rohan, et un grand aumônier de France, a-t-il pu croire que la reine signait *Marie-Antoinette de France* ? Personne n'ignore que les reines ne signent que leur nom de baptême. Mais, monsieur (continua le roi, en lui présentant une copie de sa lettre à Bœhmer), avez-vous écrit une lettre pareille à celle-ci ? ' Le cardinal, après l'avoir parcourue des yeux : ' Je ne me souviens pas, dit-il, de l'avoir écrite. — Et si l'on vous montrait l'original, signé de vous ? — Si la lettre est signée de moi, elle est vraie. — Expliquez-moi donc, continua le roi, toute cette énigme ; je ne veux pas vous trouver coupable, je désire votre justification. Expliquez-moi ce que signifient toutes ces démarches auprès de Bœhmer, ces assurances et ces billets ? ' (Le cardinal pâlissait alors à vue d'œil, et, s'appuyant contre la table) : — ' Sire, je suis trop troublé pour répondre à votre majesté d'une manière . . . — Remettez-vous, monsieur le cardinal, et passez dans mon cabinet, vous y trouverez du papier, des plumes et de l'encre ; écrivez ce que vous avez à me dire.' Le cardinal passa dans le cabinet du roi, et revint, un quart-d'heure après, avec un écrit aussi peu clair que l'avaient été ses réponses verbales ; le roi dit alors : ' Retirez-vous, monsieur.' Le cardinal sortit de la chambre du roi avec le baron de Breteuil, qui le fit arrêter par un sous-lieutenant des gardes du corps, avec ordre de le mener jusqu'à son appartement. M. d'Agoult, aide-major des gardes du corps, s'en empara ensuite, et le conduisit à son hôtel et de là à la

Bastille. Mais pendant que le cardinal n'avait avec lui que le jeune sous-lieutenant des gardes, fort troublé lui-même d'avoir à exécuter un pareil ordre, son éminence rencontra son heiduque à la porte du salon d'Hercule ; il lui parla en allemand, puis demanda au sous-lieutenant s'il pouvait lui prêter un crayon ; l'officier lui donna celui qu'il portait sur lui, et le cardinal écrivit à M. l'abbé Georgel, son grand-vicaire et son ami, de brûler à l'instant même toute la correspondance de madame de Lamotte, et en général toutes ses lettres. Cette commission fut exécutée avant que M. de Crosne, lieutenant de police, eût reçu de M. le baron de Breteuil l'ordre de mettre les scellés sur les papiers du cardinal. La destruction de la totalité des correspondances de son éminence, et particulièrement de celle de madame de Lamotte, jeta une impénétrable obscurité sur toute cette intrigue. Madame, belle-sœur du roi, avait été la seule protectrice de cette femme; et cette protection s'était bornée à lui faire accorder une mince pension de douze ou quinze cents francs. Son frère avait été placé dans la marine royale, où le marquis de Chabert, auquel il avait été recommandé, ne put jamais en faire un officier estimable.

La reine chercha inutilement à se rappeler les traits de cette femme, dont elle avait entendu parler comme d'une intrigante, qui venait souvent, le dimanche, dans la galerie de Versailles ; et lorsqu'à l'époque où le procès du cardinal occupait toute la France, on mit en vente le portrait de la comtesse de Lamotte-Valois, sa majesté me dit, un jour où j'allais à Paris, de lui acheter cette gravure, que l'on disait assez ressemblante, pour qu'elle vît si elle lui retracerait une personne qu'elle devait avoir aperçue dans la galerie [1].

Le père de cette femme de Lamotte était paysan à Auteuil, quoiqu'il se nommât Valois. Madame de Boulainvilliers avait vu de sa terrasse deux petites paysannes assez jolies, portant avec peine de lourds fagots ; le curé de la paroisse, qui se promenait avec elle, lui dit que ces enfants avaient des papiers fort curieux, et que sans aucun doute ils descendaient d'un Valois bâtard des princes de ce nom.

[1] On sait que le public, à l'exception des gens vêtus comme ceux de la dernière classe du peuple, entrait dans la galerie et dans les grands appartements de Versailles, comme dans le parc.

Cette famille de Valois avait cessé de paraître depuis fort longtemps. Des vices héréditaires les avaient successivement jetés dans la plus grande misère.

J'ai entendu dire que le dernier de ces Valois connu avait occupé la terre de Gros-Bois ; que, venant rarement à la cour, Louis XIII lui demanda ce qu'il faisait pour rester toujours à la campagne ; et que ce M. de Valois se borna à lui répondre ; *Sire, je n'y fais que ce que je dois.* Peu de temps après on découvrit qu'il faisait à Gros-Bois de la fausse monnaie.

Aussitôt que la nouvelle de l'arrestation du grand aumônier fut répandue à Paris, M. le prince de Condé, qui avait épousé une princesse de la maison de Rohan, le maréchal de Soubise, madame la princesse de Marsan, jetèrent un cri d'indignation sur l'arrestation d'un prince de leur famille. Le clergé, depuis les cardinaux jusqu'aux jeunes séminaristes, ne contenaient pas l'expression de leur douleur pour la scandaleuse arrestation d'un prince de l'Église, et infiniment de personnes furent disposées à voir sans aucune peine l'humiliation de la cour, pour une démarche aussi peu mesurée.

Je dois suspendre ce que je rapporte sur la fameuse intrigue du collier, pour parler de cette femme de Lamotte. Non seulement la reine, mais tout ce qui approchait sa majesté, n'avait jamais eu la moindre relation avec cette intrigante ; et dans son procès elle ne put indiquer qu'un nommé *Desclos*, garçon de la chambre de la reine, auquel elle prétendait avoir remis le collier de Bœhmer. Ce Desclos était un fort honnête homme ; confronté avec la femme de Lamotte, il fut prouvé qu'elle ne l'avait jamais vu qu'une fois chez la femme d'un chirurgien-accoucheur de Versailles, la seule personne chez qui elle allait à la cour, et qu'elle ne lui avait point remis le collier. Madame Lamotte avait épousé un simple garde du corps de Monsieur ; elle logeait à Versailles, dans un très médiocre hôtel garni, à la Belle-Image ; et l'on ne peut concevoir comment une personne aussi obscure était parvenue à se faire croire amie de la reine, qui, malgré son extrême bonté, n'accordait d'audience que très rarement, et seulement aux personnes titrées.

Le procès du cardinal est trop connu pour que j'en rapporte ici les détails. La chose la plus embarrassante pour lui fut

l'entretien qu'il avait eu, en février 1785, avec M. de Sainte-James, auquel il avait confié les détails de la prétendue commission de la reine, et montré les engagements approuvés et signés *Marie-Antoinette de France*. Le mémento trouvé dans un tiroir du bureau du cardinal où il avait écrit lui-même ce que Bœhmer lui avait dit après m'avoir vue à ma campagne, dix jours avant d'être appelé dans le cabinet du roi, fut de même un incident fâcheux pour son éminence.

J'offris au roi d'aller déclarer que Bœhmer m'avait dit et soutenu que le cardinal l'avait assuré tenir de la main même de la reine les trente mille francs donnés à compte au moment où le marché avait été conclu, et que son éminence avait vu sa majesté prendre cette somme en billets de la caisse d'escompte dans le secrétaire de porcelaine placé dans son boudoir. Le roi refusa ma proposition, et me dit : 'Étiez-vous seule avec Bœhmer lorsqu'il vous a dit cela ?' Je lui répondis que j'étais seule avec lui dans mon jardin. 'Eh bien, reprit-il, cet homme nierait le fait ; le voilà assuré du payement de ses seize cent mille francs, que la famille du cardinal sera tenue de lui faire ; nous ne devons plus compter sur sa sincérité ; vous auriez l'air d'être envoyée par la reine, et cela n'est pas convenable.'

Le réquisitoire du procureur général fut sévère pour le cardinal. La maison de Condé, celle de Rohan, la plus grande partie de la noblesse et la totalité du clergé, virent essentiellement dans l'affaire du cardinal de Rohan un attentat, les uns contre le rang du prince, et les autres contre les privilèges d'un cardinal. Le clergé demandait que l'affaire malheureuse du prince cardinal de Rohan fût envoyée à la juridiction ecclésiastique, et M. l'archevêque de Narbonne, alors présidant l'assemblée du clergé, fit à ce sujet des représentations au roi ; les évêques écrivirent à sa majesté, pour lui représenter qu'un simple ecclésiastique qui serait impliqué dans l'affaire qui s'intruisait aurait le droit de réclamer ses juges naturels, et que ce droit était refusé à un cardinal, son supérieur dans l'ordre hiérarchique. Enfin le clergé et la plus grande partie de la noblesse furent en ce moment déchaînés contre l'autorité, et principalement contre la reine.

Les conclusions du procureur général et d'une partie des chefs de la magistrature furent aussi sévères pour M. le cardi-

nal que l'avait été le réquisitoire ; mais, à une majorité de trois voix, il *fut totalement acquitté* ; la femme de Lamotte, condamnée à être fouettée, marquée et détenue ; son mari, contumace, fut condamné aux galères perpétuelles.

La douleur de la reine fut extrême. Aussitôt que j'appris le jugement du procès je me rendis chez elle ; je la trouvai seule dans son cabinet ; elle pleurait : ' Venez, me dit sa majesté, venez plaindre votre reine, outragée et victime des cabales et de l'injustice. Mais à mon tour je vous plaindrai comme Française. Si je n'ai pas trouvé de juges équitables dans une affaire qui portait atteinte à mon caractère, que pouvez-vous espérer si vous aviez un procès qui touchât votre fortune et votre honneur ? ' Le roi entra en ce moment, et me dit : ' Vous trouvez la reine bien affligée : elle a de grands motifs de l'être ; mais quoi ! ils n'ont voulu voir dans cette affaire que le prince de l'Église et le prince de Rohan, tandis que ce n'est qu'un besogneux d'argent (je me sers de la propre expression de sa majesté), et que tout ceci n'était qu'une ressource pour faire de la terre le fossé, et dans laquelle le cardinal a été escroqué à son tour ; rien n'est plus aisé à juger, et il ne faut pas être Alexandre pour couper ce nœud gordien.'

L'opinion confirmée par le temps est que M. le cardinal avait été entièrement dupé par la femme de Lamotte et par Cagliostro. Le roi pouvait être dans l'erreur en le croyant complice dans cette misérable et coupable intrigue, mais j'ai répété fidèlement le jugement que sa majesté en avait porté.

Cependant l'opinion généralement répandue que la haine du baron de Breteuil pour le cardinal avait été cause du scandale et de l'issue de cette malheureuse affaire contribua plus encore à sa disgrâce que le refus qu'il avait fait de donner en mariage sa petite-fille au fils du duc de Polignac.

L'abbé de Vermond rejeta sur le ministre tout le blâme des fautes de prudence et de politique commises dans l'affaire du cardinal de Rohan, et cessa d'être l'ami et l'appui du baron de Breteuil auprès de la reine, comme il l'avait toujours été.

II

Nomination de l'archevêque de Sens au ministère : joie qu'éprouve l'abbé de Vermond. — La reine est forcée de prendre part aux affaires. — Argent envoyé à Vienne contre son gré.

— Anecdotes. — La reine soutient l'archevêque de Sens au ministère. — Joie publique à l'époque de son renvoi. — États généraux. — La reine et M. le comte d'Artois n'ont pas la même manière de voir. — Ouverture des états généraux. — Cris de vive le duc d'Orléans ! *— Leur effet sur la reine. — Mirabeau : il demande une ambassade. — Le malheur dispose la reine à des craintes superstitieuses : anecdotes. — Préventions des députés du tiers état des provinces. — Causes de ces préventions. — Mort du premier dauphin.— Anecdotes.*

La joie de l'abbé de Vermond éclata lorsqu'il fut parvenu à faire nommer l'archevêque de Toulouse chef du conseil de finance. Je l'ai entendu dire plus d'une fois que dix-sept ans de patience n'étaient pas un terme trop long pour réussir dans une cour ; qu'il avait employé tout ce temps pour arriver au but qu'il s'était proposé, mais qu'enfin M. l'archevêque était où il devait être pour le bien de l'État. Alors l'abbé ne cachait plus dans l'intérieur de la reine et son crédit et son influence ; rien n'égalait la confiance avec laquelle il développait le genre de son ambition. Il demanda à la reine qu'elle voulût bien ordonner que son appartement au grand commun fût agrandi, lui disant qu'étant obligé de donner audience à des évêques, à des cardinaux, à des ministres, il lui fallait un logement convenable à sa position. La reine le traitait toujours comme avant l'arrivée de l'archevêque à la cour ; l'intérieur remarqua une seule nuance qui indiquait plus d'égards : le mot *monsieur* précéda celui d'abbé, et l'influence de la faveur est telle, que dès cet instant, et par un mouvement spontané, non seulement la livrée mais les gens des diverses antichambres se levèrent au passage de *monsieur l'abbé*, sans que jamais, à ma connaissance, il y ait eu un ordre donné à ce sujet.

La reine fut forcée, par le caractère du roi, et par le peu de confiance qu'il accorda à l'archevêque de Sens, de se mêler des affaires. Tant que M. de Maurepas vécut elle évita ce danger ; on le voit par les reproches que le baron de Besenval lui fait dans ses Mémoires sur ce qu'elle ne profite pas du rapprochement préparé entre elle et ce ministre, qui combattait l'ascendant que la reine et ses intimes auraient pu prendre sur l'esprit du roi.

La reine m'a souvent répété qu'elle ne s'était mêlée qu'une fois des intérêts de l'Autriche. Le traité d'alliance portait que l'empereur, s'il avait une juste guerre à soutenir, pourrait réclamer de la France soit quinze millions, soit une armée de vingt-quatre mille hommes. Joseph II ayant la guerre avec la Prusse et la Turquie, la reine demanda qu'on lui envoyât de préférence une armée. ' Je ne pus l'obtenir, me dit la reine, et M. de Vergennes, dans un entretien qu'il eut avec moi à ce sujet, mit fin à mes instances en me disant qu'il répondait à la mère du dauphin et non à la sœur de l'empereur.' Les quinze millions furent envoyés. On n'avait nul besoin d'argent à Vienne, et l'on y sentait tout le prix d'une armée française ; mais comment, disait la reine, a-t-on eu la perfidie de faire partir ces quinze millions de l'hôtel de la grande Poste, en répétant sans cesse et faisant connaître, même aux portefaix, qu'ils chargeaient des voitures d'argent que j'envoyais à mon frère, lorsque cet argent eût de même été fourni si j'eusse été d'une autre maison, et que d'ailleurs il était envoyé contre mon vœu? '

Cette princesse n'avait jamais déguisé son éloignement pour la guerre d'Amérique ; elle ne concevait pas qu'on eût pu conseiller à un souverain de chercher l'abaissement de l'Angleterre, en attaquant l'autorité souveraine et en aidant un peuple à organiser une constitution républicaine ; elle plaisantait souvent sur l'enthousiasme que Franklin inspirait aux Français ; et à la paix de 1783 elle affecta de traiter les seigneurs anglais et l'ambassadeur d'Angleterre avec des égards tout particuliers.

Quand le comte de Moustier partit pour sa mission près des États-Unis, après avoir eu publiquement son audience de congé, il vint me demander de lui en faire obtenir une dans l'intérieur ; je ne pus y parvenir malgré les instances que je me permis : la reine me dit de lui souhaiter un bon voyage ; mais qu'il n'y avait que les cabinets des ministres qui pussent avoir des choses particulières à lui dire, puisqu'il allait dans un pays où le nom de *roi* et celui de *reine* devaient être haïs.

Marie-Antoinette n'eut donc d'influence directe sur les affaires d'État qu'après la mort de M. de Maurepas, celle de M. de Vergennes, et la retraite de M. de Calonne. Elle s'affligeait souvent de sa position nouvelle, et la regardait

comme un malheur qu'elle n'avait pu éviter. Un jour que je l'aidais à serrer des mémoires et des rapports que des ministres l'avaient chargée de remettre au roi : '*Ah !* dit-elle en soupirant, *il n'y a plus de bonheur pour moi depuis qu'ils m'ont faite intrigante.*' Je me récriai sur ce mot. ' Oui, reprit la reine, c'est bien le mot propre ; toute femme qui se mêle d'affaires au-dessus de ses connaissances, et hors des bornes de son devoir, n'est qu'une *intrigante ;* vous vous souviendrez au moins que je ne me gâte pas, et que c'est avec regret que je me donne moi-même un pareil titre ; les reines de France ne sont heureuses qu'en ne se mêlant de rien, et en conservant un crédit suffisant pour faire la fortune de leurs amis et le sort de quelques serviteurs zélés. Savez-vous, ajouta cette excellente princesse, que sa conduite plaçait, malgré elle, en contradiction avec ses principes, ' savez-vous ce qui m'est arrivé dernièrement? Depuis que je vais à des comités particuliers chez le roi, j'ai entendu, pendant que je traversais l'œil-de-bœuf, un des musiciens de la chapelle dire assez haut pour que je n'en aie pas perdu une seule parole : *Une reine qui fait son devoir reste dans ses appartements à faire du filet.* J'ai dit en moi-même : *Malheureux, tu as raison ; mais tu ne connais pas ma position : je cède à la nécessité et à ma mauvaise destinée.*' Cette position était d'autant plus pénible que Louis XVI avait contracté la longue habitude de ne lui rien communiquer des affaires d'État, et que lorsqu'elle fut forcée, vers les derniers temps de son règne, de se mêler des choses les plus importantes, cette habitude du roi venait souvent lui dérober la connaissance des particularités qu'il lui eût été nécessaire de savoir. N'obtenant que des lumières insuffisantes, guidée par des gens plus ambitieux que capables, la reine ne pouvait être utile à la marche des affaires ; et s'en mêler ostensiblement lui attirait de la part de tous les partis, et de toutes les classes de la société, une défaveur dont la progression était alarmante pour tous les gens qui lui étaient sincèrement attachés.

Séduite et entraînée par le langage brillant de l'archevêque de Sens, entretenue dans la confiance qu'elle accordait à ce ministre par les éloges que l'abbé de Vermond ne cessait de donner à ses talents, la reine, après avoir fait la faute de l'amener au ministère, en fit malheureusement une aussi grave en le

soutenant à l'époque d'une disgrâce accordée au désespoir de la nation entière. Elle crut de sa dignité de lui donner au moment de son départ des preuves ostensibles de son estime ; et sa sensibilité même l'égarant, elle lui envoya son portrait enrichi de pierreries et le brevet de dame du palais pour sa nièce, madame de Canisy, disant qu'il fallait dédommager un ministre sacrifié par la brigue des cours et par l'esprit factieux de la nation ; qu'autrement on n'en trouverait plus qui voulussent se dévouer pour les intérêts du souverain. Cependant, le jour du départ de l'archevêque la joie éclata à la cour et fut populaire dans Paris ; on y fit des feux de joie ; la basoche brûla un mannequin qui représentait l'archevêque, et plus de cent courriers partirent de Versailles, dans la soirée même de sa disgrâce, pour en porter l'heureuse nouvelle dans toutes les campagnes qui environnaient Paris et Versailles. J'ai vu depuis la reine verser des larmes amères sur les torts qu'elle avait eus à cette époque, lorsque l'archevêque osa dire, quelque temps avant sa mort, dans un discours qui fut imprimé, qu'une partie de ses opérations pendant son ministère avait eu pour unique but la crise salutaire que la révolution avait amenée.

Lorsque la mesure infructueuse des assemblées des notables et l'esprit de rébellion des parlements eurent amené la nécessité des états généraux, on discuta longtemps dans le conseil s'il fallait les assembler à Versailles ou à quarante ou soixante lieues de la capitale : la reine adopta ce dernier avis, et elle insista auprès du roi pour que l'on s'éloignât de l'immense population de Paris. Elle craignait dès lors que le peuple n'influençât les délibérations des députés. Plusieurs mémoires furent présentés au roi sur cette importante question ; mais l'opinion de M. Necker prévalut, et Versailles fut le lieu indiqué ; ce qui peut faire présumer que M. Necker, dans ses projets, sans supposer qu'ils pussent aller jusqu'à l'anéantissement de la monarchie, comptait que les mouvements populaires, qu'il se flattait sans doute de diriger, lui seraient utiles.

La double représentation accordée au tiers état occupait toutes les têtes politiques ; il n'y avait plus d'autre sujet d'entretien, les uns prévoyaient tous les inconvénients de cette mesure, les autres en exaltaient tous les avantages.

La reine adopta le plan auquel le roi avait consenti ; elle croyait que l'espoir d'obtenir des grâces ecclésiastiques main-

tiendrait le clergé du second ordre, et que M. Necker était assuré d'avoir la même influence sur les avocats et les autres gens de cette classe, qui formaient l'ordre du tiers. Monsieur le comte d'Artois, s'étant rangé de l'opinion contraire, présenta au roi, en son nom et au nom de plusieurs princes du sang, un mémoire contre la double représentation accordée au tiers. La reine lui en sut mauvais gré ; ses conseillers intimes lui firent craindre alors qu'un parti ne voulût faire jouer un rôle à ce prince ; sa démarche était approuvée par la société de madame de Polignac, et depuis ce temps la reine ne s'y rendait plus que pour éviter l'apparence d'un changement dans ses habitudes. Elle en revenait presque toujours affligée: on l'y traitait avec le profond respect que l'on doit à une reine ; mais les grâces touchantes de l'amitié avaient fait place aux devoirs d'étiquette, et son cœur en était vivement blessé. Le froid qui existait entre elle et M. le comte d'Artois lui était aussi fort pénible ; elle l'avait aimé comme l'on aime son propre frère.

L'ouverture des états généraux se fit le 4 mai. Pour la dernière fois de sa vie, la reine parut avec la magnificence royale.

Je ne passerai pas sous silence une anecdote connue, qui prouve qu'avant cette époque une faction avait ourdi des trames contre cette princesse. Lors de la procession des états généraux, des femmes du peuple, en voyant passer la reine, crièrent *vive le duc d'Orléans !* avec des accents si factieux, qu'elle pensa s'évanouir. On la soutint, et ceux qui l'environnaient craignirent un moment qu'on ne fût obligé d'arrêter la marche de la procession. La reine se remit, et eut un vif regret de n'avoir pu éviter les effets de ce saisissement.

La première séance des états eut lieu le lendemain. Le roi prononça son discours avec assurance et noblesse ; la reine m'avait dit qu'il s'en occupait beaucoup, et le répétait souvent pour être maître des intonations de sa voix.

Sa majesté donna des marques publiques d'attachement et de déférence pour la reine, qui fut applaudie ; mais il fut aisé de remarquer que ces applaudissements étaient un hommage rendu seulement au roi.

Dès les premières séances, on put s'apercevoir combien Mirabeau serait redoutable à l'autorité. On assure qu'il fit

connaître, en ce temps, au roi, et plus particulièrement à la reine, une partie de ses projets, et ses propositions pour y renoncer. Il avait fait briller les armes que lui donnaient son éloquence et son audace, pour traiter avec le parti qu'il voulait attaquer. Cet homme jouait à la révolution pour gagner une grande fortune. La reine me dit à cette époque qu'il demandait une ambassade, et c'était, si ma mémoire ne me trompe pas, celle de Constantinople. Il fut refusé avec le juste mépris qu'inspire le vice, et que la politique eût sans doute su déguiser si elle eût pu prévoir l'avenir.

L'enthousiasme général pendant les commencements de cette assemblée, les débats entre le tiers état, la noblesse et même le clergé, alarmaient chaque jour davantage leurs majestés et les gens attachés à la cause de la monarchie ; mais cette époque de notre histoire est trop connue, et a déjà été écrite par des gens trop habiles, pour que je sorte des détails auxquels je dois me borner.

La reine se couchait très tard, ou plutôt cette infortunée princesse commençait à ne plus goûter de repos. Vers la fin de mai, un soir qu'elle était assise au milieu de la chambre, elle racontait plusieurs choses remarquables qui avaient eu lieu pendant le cours de la journée ; quatre bougies étaient placées sur sa toilette ; la première s'éteignit d'elle-même, je la rallumai : bientôt la seconde, puis la troisième, s'éteignirent aussi ; alors la reine, me serrant la main avec un mouvement d'effroi, me dit : ' Le malheur peut rendre superstitieuse ; si cette quatrième bougie s'éteint comme les autres, rien ne pourra m'empêcher de regarder cela comme un sinistre présage . . . ' La quatrième bougie s'éteignit.

On fit observer à la reine que les quatre bougies avaient probablement été coulées dans le même moule, et qu'un défaut à la mèche s'était naturellement trouvé au même endroit, puisque les bougies s'étaient éteintes dans l'ordre où on les avait allumées.

Les députés du tiers arrivaient à Versailles avec les plus fortes préventions contre la cour. Les méchants propos de Paris ne manquant jamais de se répandre dans les provinces, ils croyaient que le roi se permettait les plaisirs de la table jusqu'à des excès honteux ; ils étaient persuadés que la reine épuisait les trésors de l'État pour satisfaire au luxe le plus

déraisonnable : presque tous voulurent visiter le petit Trianon. L'extrême simplicité de cette maison de plaisance ne répondant pas à leurs idées, quelques-uns insistèrent pour qu'on leur fît voir jusqu'aux moindres cabinets, disant qu'on leur cachait les pièces richement meublées. Enfin, ils en indiquèrent une qui, selon eux, devait être partout ornée de diamants, avec des colonnes torses, mélangées de saphirs et de rubis. La reine ne pouvait revenir de ces folles idées, et en entretint le roi, qui, à la description que ces députés avaient faite de cette chambre aux gardiens de Trianon, jugea qu'ils cherchaient la décoration de diamants de composition qui avait été faite, sous le règne de Louis XV, pour le théâtre de Fontainebleau.

Le roi pensait que ses gardes du corps, retournant dans leurs provinces, après avoir fait leur quartier de service à la cour, racontaient ce qu'ils y avaient vu, et que ces récits exagérés devaient souvent finir par y être dénaturés. Cette première idée du roi sur la recherche de la chambre de diamants fit penser à la reine que l'opinion sur le prétendu goût du roi pour la boisson devait aussi venir des gardes qui accompagnaient sa voiture lorsqu'il chassait à Rambouillet. Le roi, n'aimant pas à découcher, partait de ce rendez-vous de chasse après son souper ; il s'endormait profondément dans sa voiture, et n'était réveillé qu'au moment de son arrivée dans la cour royale : il descendait de voiture au milieu des gardes du corps, en chancelant comme un homme à moitié éveillé, ce qui avait été pris pour un état d'ivresse.

La plupart des députés arrivés avec des préventions dues à l'erreur, ou semées par la malveillance, se logèrent chez les plus petits particuliers de Versailles, dont les propos inconsidérés ne contribuèrent pas peu à entretenir ces préventions. Tout enfin disposait l'esprit des députés à servir les projets des chefs de la rébellion.

Peu de temps après l'ouverture des états généraux, le premier dauphin mourut. Ce jeune prince était tombé, en quelques mois, d'une santé florissante dans un rachitisme qui avait courbé l'épine de son dos, allongé les traits de sa figure, et rendu ses jambes si faibles, qu'on le soutenait comme un vieillard caduc pour le faire marcher. Que de pleurs maternels cet état languissant, et précurseur d'une mort certaine, fit verser à cette princesse, livrée d'ailleurs aux alarmes que

lui causait déjà la situation du royaume ! A tant de chagrins se joignirent encore des tracasseries insupportables quand elles se renouvellent fréquemment. Une désunion ouverte entre les familles et les amis du duc d'Harcourt, gouverneur du dauphin, et de la duchesse de Polignac, sa gouvernante, influa beaucoup sur les afflictions de la reine. Le jeune prince témoignait une grande prévention contre la duchesse de Polignac, qui, l'attribuant soit au duc, soit à la duchesse d'Harcourt, venait s'en plaindre à la reine : il est vrai que deux fois le dauphin l'avait fait sortir de sa chambre, en lui disant, avec cet air de maturité que les maladies de langueur donnent toujours à l'enfance : ' Sortez, duchesse, vous avez la fureur de faire usage d'odeurs qui m'incommodent toujours ; ' et elle n'en portait jamais. La reine s'aperçut aussi que les préventions contre son amie s'étendaient sur elle-même ; son fils ne parlait plus en sa présence. Il avait pris le goût des sucreries ; elle le sut, et lui présenta quelques pâtes de guimauve et de jujube. Les sous-gouverneurs, et jusqu'au premier valet de chambre, la prièrent de ne rien donner à M. le dauphin, qui ne devait recevoir aucune espèce d'aliment qu'avec l'aveu de la Faculté. Je m'abstiens d'exprimer le déchirement de cœur qu'une pareille défense lui fit éprouver, d'autant plus que la reine n'ignorait pas que l'on avait l'injustice de croire qu'elle accordait une préférence marquée au duc de Normandie, dont la santé brillante et l'amabilité contrastaient, en effet, avec l'air languissant et le caractère mélancolique de son frère aîné. Elle ne pouvait au moins douter que depuis assez longtemps on eût eu le projet de lui ravir la tendresse d'un enfant qu'elle aimait en bonne et tendre mère, et que ses souffrances lui rendaient encore plus cher. Avant l'audience que le roi donna, le 10 août 1788, aux envoyés du sultan Tipou-Saëb, elle avait prié le duc d'Harcourt de détourner le dauphin, dont la difformité était déjà apparente, de l'idée d'assister à cette cérémonie, ne voulant pas, dans l'état de dépérissement où il était alors, l'exposer aux regards des curieux de Paris, qui seraient placés en foule dans la galerie. Malgré cette espèce d'injonction, on laissa cependant le dauphin écrire à sa mère pour qu'elle lui permît d'assister à cette audience. La reine fut forcée de le refuser, et en fit de vifs reproches au gouverneur, qui lui

répondit seulement qu'il n'avait pu s'opposer au désir d'un enfant malade. Un an avant la mort du dauphin la reine avait perdu la princesse Sophie, qui tétait encore ; ce premier malheur avait été, selon ce que disait la reine, le début de tous ceux qui s'étaient succédé depuis ce moment.

III

Serment du Jeu de Paume. — Insurrection du 14 juillet. — Le roi se rend à l'Assemblée nationale. — Anecdotes. — Spectacle que présentent les cours du château de Versailles. — Particularités singulières. — On feint de croire que la salle de l'Assemblée nationale est minée. — Discours du roi qui rejette ces odieux soupçons. — Anecdotes. — Esprit des troupes. — Départ du comte d'Artois, du prince de Condé, du duc et de la duchesse de Polignac. — Elle est reconnue par un postillon qui la sauve. — Le roi se rend à Paris. — Terreurs à Versailles. — La reine veut se rendre à l'Assemblée : discours touchant qu'elle prépare. — Retour du roi : la reine est blessée du discours de Bailly. — Assassinat de MM. Foulon et Berthier. — Plans présentés au roi par M. Foulon pour arrêter la marche de la révolution. — Mot affreux de Barnave. — Son repentir.

Le trop mémorable serment des états généraux fait au jeu de paume à Versailles fut suivi de la séance royale du 23 juin. La reine regardait comme trahison ou lâcheté criminelle dans M. Necker de n'avoir pas accompagné le roi : elle disait qu'il avait changé en poison un remède salutaire ; que, possédant toute la popularité, l'audace de désavouer hautement la démarche de son souverain avait enhardi les factieux et entraîné toute l'Assemblée, et qu'il était d'autant plus coupable, que la veille il lui avait donné sa parole d'accompagner le roi à cette séance. M. Necker voulut en vain s'excuser en disant qu'on n'avait pas écouté ses avis.

Bientôt les insurrections du 11, du 12 et du 14 juillet ouvrirent le cours des désastres dont la France était menacée. Le massacre de M. de Flesselles et de M. de Launay fit répandre à la reine des larmes bien amères, et l'idée que le roi avait perdu des sujets dévoués lui déchirait le cœur.

Le soulèvement ne portait plus le seul caractère d'insurrec-

tion populaire ; les mots *vive la nation ! vive le roi ! vive la liberté !* avaient jeté la plus grande lumière sur l'étendue du plan des réformateurs. Cependant, le peuple parlait encore du roi avec amour, et semblait le considérer comme propre, par son caractère, à favoriser le vœu de la nation pour la réforme de ce que l'on appelait les abus ; mais on le croyait arrêté par les opinions et l'influence de M. le comte d'Artois et de la reine, et ces deux augustes personnes étaient alors les objets de la haine des mécontents. Les dangers que courait M. le comte d'Artois déterminèrent la première démarche du roi auprès de l'Assemblée nationale. Il s'y rendit le 15 juillet au matin, avec ses frères, sans cortège, sans gardes, y parla debout et découvert, et prononça ces paroles mémorables : 'Je me fie à vous, je ne veux faire qu'un avec ma nation, et, comptant sur l'amour et la fidélité de mes sujets, j'ai donné ordre aux troupes de s'éloigner de Paris et de Versailles.' Le roi revint à pied de la salle des états généraux jusqu'à son palais ; les députés s'empressèrent de le suivre, et formèrent son cortège et celui des princes qui l'accompagnaient. La fureur du peuple s'adressait directement au comte d'Artois, dont l'opinion contre la double représentation paraissait un crime odieux. On cria plusieurs fois : *Vive le roi ! en dépit de vous, Monseigneur, et de vos opinions.* Une femme osa s'approcher de sa majesté et lui demander si ce qu'elle venait de faire était bien sincère, et si on ne la ferait pas changer.

Les cours du château étaient garnies d'une foule immense ; on demanda que le roi, la reine et ses enfants parussent sur le balcon. La reine me remit la clef des portes intérieures qui conduisaient chez M. le dauphin, et m'ordonna d'aller trouver la duchesse de Polignac, de lui dire qu'elle demandait son fils, et m'avait chargée de le conduire moi-même dans ses cabinets où elle l'attendait pour le montrer au peuple. La duchesse me dit que cet ordre lui annonçait qu'elle ne devait pas accompagner le prince. Je ne répondais rien ; elle me serra la main, en me disant : ' Ah ! madame Campan, quel coup je reçois ! ' Elle embrassa l'enfant en pleurant, et me donna une semblable marque d'attachement. Elle savait combien j'aimais, combien j'estimais la bonté et la noble simplicité de son caractère ! Je voulus la rassurer en lui disant que j'allais ramener le prince ; mais elle persista, disant qu'elle entendait

cet ordre et savait ce qu'il lui annonçait. Alors, son mouchoir sur les yeux, elle rentra dans son cabinet intérieur. Une sous-gouvernante me demanda si elle pouvait suivre M. le dauphin ; je lui répondis que la reine n'avait donné aucun ordre qui pût l'en empêcher, et nous nous rendîmes chez la reine qui attendait le prince pour le faire paraître sur le balcon.

Cette douloureuse commission exécutée, je descendis dans les cours, où je me mêlai parmi la foule. J'entendis mille vociférations : il était aisé de juger, à la différence entre le langage et le vêtement de certaines gens, qu'il y en avait de déguisés. Une femme, ayant un voile de dentelle noire baissé sur son visage, m'arrêta avec assez de violence par le bras, et me dit, en m'appelant par mon nom : ' Je vous connais très bien ; dites à votre reine qu'elle ne se mêle plus de nous gouverner ; qu'elle laisse son mari et nos bons états généraux faire le bonheur du peuple.' Au même instant, un homme vêtu comme un fort de la halle, le chapeau rabattu sur les yeux, me saisit par l'autre bras, et me dit : ' Oui, oui, répétez-lui souvent qu'il n'en sera pas de ces états-ci comme des autres, qui n'ont rien produit de bon pour le peuple ; que la nation est trop éclairée en 1789 pour n'en pas tirer un meilleur parti, et qu'il n'y aura pas à présent de député du tiers prononçant un discours un genou en terre, dites-lui bien cela, entendez-vous? ' J'étais saisie de frayeur ; la reine parut alors sur son balcon. ' Ah ! dit la femme voilée, la duchesse n'est pas avec elle. — Non, reprit l'homme, mais elle est encore à Versailles : elle est comme les taupes, elle travaille en dessous ; mais nous saurons piocher pour la déterrer.' Cet odieux couple s'éloigna de moi, et je rentrai dans le palais, me soutenant à peine. Je crus devoir rendre compte à la reine du dialogue de ces deux inconnus ; elle m'en fit raconter les détails devant le roi.

Vers les quatre heures après-midi, je me rendais chez madame Victoire, en passant par la terrasse ; trois hommes étaient arrêtés sous les fenêtres de la salle du trône. Un d'eux criait à haute voix : ' Voilà où est placé ce trône dont on cherchera les vestiges avant peu.' Il ajouta mille invectives contre leurs majestés. J'entrai chez la princesse, qui travaillait seule dans son cabinet, derrière un store de canevas, qui

la garantissait d'être vue du dehors. Ces trois hommes continuaient à se promener sur la terrasse ; je les lui montrai, en répétant ce qu'ils venaient de dire. Elle se leva pour les voir de plus près, et m'apprit que l'un d'eux se nommait Saint-Huruge, qu'il était vendu au duc d'Orléans, et déchaîné contre l'autorité, pour avoir été quelque temps enfermé par lettre de cachet, comme mauvais sujet.

Le roi n'ignorait pas toutes ces menaces populaires ; il savait de même les jours où l'on avait versé de l'argent dans Paris, et une ou deux fois la reine m'avait empêchée d'y aller, en me disant de rester à Versailles, qu'il y aurait sûrement du bruit le lendemain, parce qu'elle savait que l'on avait semé beaucoup d'écus dans les faubourgs [1].

Le 14 juillet au soir, le roi était entré chez la reine, comme j'étais seule avec sa majesté ; il lui parlait des soupçons affreux que les factieux de l'Assemblée avaient fait répandre, en disant qu'il avait fait miner la salle des états généraux, pour la faire sauter ; mais il ajouta qu'il devait continuer à mépriser une semblable ineptie : je me permis de lui dire que j'avais soupé la veille avec M. Begouen, député, qui avait dit que des personnes fort estimables pensaient que cet horrible moyen avait été suggéré à l'insu du roi. ' L'idée d'une semblable atrocité n'a pas révolté un homme aussi vertueux que Begouen ! dit alors sa majesté ; demain matin, de bonne heure, j'ordonnerai que l'on fasse fouiller dans la salle.' On voit, en effet, par le discours du roi à l'Assemblée nationale le 15 juillet, que les soupçons qu'on avait semés méritaient son attention. ' Je sais, dit-il dans ce discours, que l'on a répandu d'injustes soupçons ; je sais qu'on a osé publier que vos personnes n'étaient pas en sûreté : serait-il donc nécessaire de vous rassurer sur des bruits aussi coupables, démentis d'avance par mon caractère connu ? '

La démarche du 15 juillet n'avait point calmé les troubles. Des députations de poissardes se succédaient pour demander que le roi vînt à Paris, où sa présence seule ferait cesser l'insurrection.

[1] J'ai vu un écu de six francs qui avait sûrement servi de payement à quelque misérable, la nuit du 12 juillet ; on y lisait ces mots gravés assez profondément : *Minuit, 12 juillet, trois pistolets.* C'était sans doute un mot d'ordre pour cette première insurrection.

Le 16 juillet il y eut un comité chez le roi, où il s'agissait de la question la plus importante. Sa majesté devait-elle quitter Versailles et partir avec les troupes dont elle venait d'ordonner la retraite, ou se rendre à Paris pour calmer les esprits? La reine désirait le départ. Le 16 au soir elle me fit ôter de ses écrins toutes ses parures de diamants, pour les réunir dans un seul petit coffre qu'elle devait emporter dans sa propre voiture. Elle brûla avec moi une grande quantité de papiers; car dès ce moment on menaçait Versailles d'une incursion de gens armés de Paris.

Le 16 au matin, avant de se rendre à un autre comité chez le roi, et après avoir préparé ses bijoux et visité tous ses papiers, la reine m'en remit un plié et non cacheté, et m'ordonna de ne le lire qu'à l'instant même où elle m'en ferait donner l'ordre de chez le roi; qu'alors j'exécuterais tout ce qu'il contenait; mais elle revint elle-même vers dix heures du matin, la chose était décidée: l'armée partait sans le roi; tous ceux qui courraient un danger imminent devaient partir en même temps. 'Le roi ira demain à l'hôtel de ville, me dit la reine; ce n'est pas lui qui a choisi ce parti; les débats ont été longs, le roi les a terminés en se levant et en disant: *Enfin, messieurs, il faut se décider; dois-je partir ou rester? Je suis prêt à l'un comme à l'autre.* La majorité a été pour que le roi restât; l'avenir nous fera voir si on a choisi le bon parti.' Je remis à la reine l'écrit, qui n'était plus utile: elle me le lut; il contenait ses ordres pour le départ; je devais la suivre, tant pour mes fonctions auprès de sa personne que pour servir d'institutrice à Madame. La reine déchira ce papier les larmes aux yeux, en disant: 'Lorsque je l'écrivis, j'espérais bien qu'il me serait utile, mais le sort en a ordonné autrement; je crains bien que ce ne soit pour notre malheur à tous.'

Après le départ des troupes, on remercia le nouveau ministère; M. Necker fut appelé. On ne put douter que les soldats d'artillerie ne fussent corrompus. 'Pourquoi ces canons? criaient des troupes de femmes qui remplissaient les rues: voulez-vous tuer vos mères, vos femmes, vos enfants? — Ne craignez rien, répondaient les soldats, ces canons seront plutôt braqués contre le palais du tyran que contre vous.'

Le comte d'Artois, le prince de Condé, avec leurs enfants, partirent en même temps que les troupes. Le duc, la duchesse

de Polignac, leur fille, la duchesse de Guiche, la comtesse Diane de Polignac, sœur du duc, et l'abbé de Balivière, émigrèrent aussi dans la même nuit. Rien ne fut plus attendrissant que les adieux de la reine et de son amie ; l'excès du malheur avait écarté loin d'elles le souvenir des différends que les opinions politiques avaient seules fait naître. Après ces tristes adieux, la reine eut plusieurs fois le désir de l'aller encore embrasser ; ses démarches étaient trop observées ; elle fut obligée de se priver de cette dernière consolation ; mais elle chargea M. Campan d'assister à son départ, et lui remit une bourse de cinq cents louis, en lui ordonnant d'insister pour qu'elle trouvât bon qu'elle lui prêtât cette somme pour fournir aux frais de sa route. La reine ajouta qu'elle connaissait sa position ; qu'elle avait souvent calculé ses revenus et les dépenses qu'exigeait sa place à la cour ; que le mari et la femme, n'ayant d'autre fortune que les traitements de leurs charges, ne pouvaient faire aucune économie, ce qu'on était bien loin de penser à Paris. M. Campan resta jusqu'à minuit auprès de la duchesse pour la voir monter en voiture. Elle était vêtue en femme de chambre, et se mit sur le devant de la berline ; elle demanda à M. Campan de parler souvent d'elle à la reine, et quitta pour toujours ce palais, cette faveur, ce crédit, qui lui avaient attiré de si cruels ennemis. Arrivés à Sens, les voyageurs trouvèrent le peuple soulevé : on demandait à tous ceux qui venaient de Paris si les Polignac étaient encore auprès de la reine. Un groupe de ces curieux adressa cette question à l'abbé de Balivière, qui leur répondit, avec l'accent le plus ferme et les expressions les plus cavalières, qu'ils étaient bien loin de Versailles, et qu'on était quitte de tous ces mauvais sujets. A la poste suivante, le postillon monta sur le marchepied, et dit à la duchesse : ' Madame, il y a d'honnêtes gens dans ce monde : je vous ai tous reconnus à Sens.' On donna une poignée d'or à ce galant homme.

Au moment où ces premiers troubles éclatèrent, un vieillard plus que septuagénaire donna à la reine une véritable preuve d'attachement et de fidélité. M. Péraque, riche habitant des colonies, père de M. d'Oudenarde, venait de Bruxelles à Paris ; il fut rencontré en relayant par un jeune homme qui quittait la France, et qui lui recommanda, s'il était chargé de quelques lettres des pays étrangers, de les brûler sur-le-champ,

surtout s'il en avait pour la reine. M. Péraque en avait une de l'archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas, pour sa majesté. Il remercia l'inconnu, et cacha sa dépêche avec soin ; mais en avançant vers Paris, l'insurrection lui parut si générale et si animée, qu'il ne jugea aucun moyen suffisant pour s'assurer que cette lettre ne serait point saisie. Il prit sur lui de la décacheter, et fit l'effort, surprenant pour son grand âge, de l'apprendre par cœur, quoique cette lettre eût quatre pages d'écriture. Arrivé à Paris, il la transcrivit et vint la présenter à la reine, en lui disant que le cœur d'un vieux et fidèle sujet lui avait donné le courage de prendre une semblable résolution. La reine reçut M. Péraque dans ses cabinets, lui exprima sa reconnaissance par l'attendrissement le plus honorable pour ce respectable vieillard. Sa majesté pensa que le jeune inconnu qui l'avait prévenu de la situation de Paris était le prince Georges de Hesse-Darmstadt, qui lui était fort dévoué, et qui avait quitté la capitale à cette même époque.

La marquise de Tourzel remplaça madame la duchesse de Polignac. Elle avait été choisie par la reine, comme une mère de famille d'une conduite irréprochable, et qui avait elle-même dirigé avec le plus grand succès l'éducation de mesdames ses filles.

Le roi partit le 17 juillet pour Paris, accompagné du maréchal de Beauvau, du duc de Villeroy, du duc de Villequier ; il prit aussi dans sa voiture le comte d'Estaing[1] et le marquis de Nesle, qui avaient alors la faveur populaire. Douze gardes du corps et la garde bourgeoise de Versailles le conduisirent jusqu'au *Point-du-Jour*, près de Sèvres, où l'attendait la garde parisienne. Son départ causa une douleur égale aux alarmes auxquelles on était livré, malgré le calme qu'il fit paraître. La reine retint ses larmes, et s'enferma dans ses cabinets avec toute sa famille. Elle envoya chercher plusieurs personnes de sa cour : on trouva des cadenas à leurs portes. La terreur les avait éloignées ; le silence de la mort régnait dans tout le palais ; les craintes étaient extrêmes ; à peine espérait-on le retour du roi. La reine se fit préparer une robe, et fit ordonner à ses écuries de tenir tous ses attelages prêts. Elle écrivit un discours de quelques lignes pour l'Assemblée, vou-

[1] Le comte allait dîner à Versailles chez des bouchers, et flattait le peuple par des bassesses.

lant s'y rendre avec sa famille, son palais et son service, si le roi était retenu prisonnier dans Paris. Elle apprenait ce discours ; je me souviens qu'il commençait par ces mots : ' Messieurs, je viens remettre entre vos mains l'épouse et la famille de votre souverain ; ne souffrez pas que l'on désunisse sur la terre ce qui a été uni dans le ciel.' En répétant ce discours, sa voix était coupée par ses larmes et par ces mots douloureux : *Ils ne le laisseront pas revenir !*

Il était plus de quatre heures quand le roi, qui était parti de Versailles à dix heures du matin, entra à l'hôtel de ville. En- 10
fin, à six heures du soir, M. de Lastours, premier page du roi, arriva ; il n'avait pas mis une demi-heure à venir de la barrière de la Conférence à Versailles. Tout le monde sait que le moment du calme à Paris fut celui où l'infortuné souverain reçut des mains de M. Bailly la cocarde aux trois couleurs, et l'attacha à son chapeau. Un cri de *vive le roi* partit alors de tous côtés ; il n'avait pas été une fois articulé auparavant ; le roi respira à cet instant, et, les larmes aux yeux, s'écria que son cœur avait besoin de ces cris du peuple. Un de ses écuyers (M. de Cubières) lui dit que le peuple 20
l'aimait, et qu'il n'avait jamais pu en douter. Le roi lui répondit avec un profond accent de sensibilité : ' Cubières, les Français aimaient Henri IV, et quel roi l'a jamais mieux mérité ! '

Son retour à Versailles remplit sa famille d'une joie inexprimable ; il se félicitait dans les bras de la reine, de sa sœur et de ses enfants, de ce qu'il n'était arrivé aucun accident, et ce fut alors qu'il répéta plusieurs fois : ' Heureusement, il n'a pas coulé de sang, et je jure qu'il n'y aura jamais une goutte du sang français versé par mon ordre.' Maxime pleine d'hu- 30
manité, mais trop hautement énoncée dans ces temps de factions !

La dernière démarche du roi fit espérer à beaucoup de gens que le calme allait rendre à l'Assemblée les moyens de continuer ses travaux et d'amener promptement le terme de sa réunion. La reine ne s'en flatta nullement ; le discours de M. Bailly au roi l'avait blessée autant qu'il l'avait affligée. ' Henri IV avait conquis son peuple, et ici c'est le peuple qui avait reconquis son roi.' Ce mot de *conquête* l'offensait ; elle ne pardonnait pas à M. Bailly cette belle phrase d'académicien. 40

Cinq jours après le voyage du roi à Paris, le départ des troupes et l'éloignement des princes et des grands, dont l'influence semblait inquiéter le peuple, un attentat horrible, commis par des assassins soudoyés, prouva que le roi avait descendu les degrés de son trône sans avoir obtenu de réconciliation avec son peuple.

M. Foulon, adjoint au ministère pendant que M. de Broglie commandait l'armée réunie à Versailles, s'était caché à Viry. Il y fut reconnu ; les paysans l'arrêtèrent, et le traînèrent jusqu'à l'hôtel de ville. Le cri de mort s'y fit entendre ; les électeurs, les membres du comité, M. de la Fayette, alors l'idole de Paris, voulurent inutilement sauver cet infortuné. Après un supplice dont les détails font frémir, son corps fut traîné dans les rues et jusqu'au Palais-Royal, et son cœur porté, le dirai-je ? par des femmes . . . au milieu d'un bouquet d'œillets blancs.

Le gendre de M. Foulon, M. Berthier, intendant de Paris, fut arrêté à Compiègne en même temps que son beau-père le fut à Viry, et traité avec une cruauté encore plus persévérante. La reine a toujours été convaincue que quelque indiscrétion avait occasionné cet horrible attentat ; elle me confia alors que M. Foulon avait fait deux mémoires pour diriger la conduite du roi, à l'instant où il avait été appelé à la cour, lors du départ de M. Necker ; que ces mémoires contenaient deux plans tout à fait opposés pour tirer le roi de la crise affreuse où il se trouvait. Dans le premier de ces plans, M. Foulon s'exprimait hautement sur les vues criminelles du duc d'Orléans ; disait qu'il fallait le faire arrêter, et se hâter de profiter du temps où les tribunaux existaient encore pour lui faire son procès ; il indiquait aussi les députés qu'on devait arrêter en même temps, et conseillait au roi de ne se point séparer de son armée tant que l'ordre ne serait pas rétabli.

Son autre plan tendait à ce que le roi s'emparât de la révolution avant son explosion totale ; il lui conseillait de se rendre à l'Assemblée, d'y demander lui-même les cahiers, de faire les plus grands sacrifices pour satisfaire les véritables vœux du peuple, et ne pas donner aux factieux le temps de les faire tourner à l'avantage de leurs criminels desseins. Madame Adélaïde se fit lire ces deux mémoires par M. Foulon, en présence de quatre ou cinq personnes. Une d'elles était très

liée avec madame de Staël[1], et c'était cette liaison qui donnait lieu de croire à la reine que le parti contraire avait eu connaissance des mémoires de M. Foulon.

On sait que le jeune Barnave, dans un cruel égarement d'esprit, expié quelque temps après par un sincère repentir et même par sa mort, prononça ces mots atroces : *Le sang qui coule est-il donc si pur?* lorsque le fils de M. Berthier vint à l'Assemblée implorer l'éloquence et la piété filiale de M. de Lally pour lui demander de sauver la vie de son père. J'ai su, depuis, qu'un fils de M. Foulon, rentré en France, après ces premières crises de la révolution, voulut voir Barnave, et lui remit celui des deux mémoires dans lequel M. Foulon avait conseillé à Louis XVI de prévenir l'explosion révolutionnaire en accordant, de sa propre volonté, tout ce que l'Assemblée demandait avant l'époque du 14 juillet. 'Lisez ce mémoire, je vous l'ai apporté pour ajouter à vos remords ; c'est la seule vengeance que je veuille tirer de vous.' Barnave fondit en larmes, et lui dit tout ce que la plus profonde douleur put lui inspirer.

IV

Création de la garde nationale. — Anecdote à ce sujet. — Départ de l'abbé de Vermond. — La reine presse madame Campan de lui faire le portrait de l'abbé. — Anecdote. — L'abbé fait des conditions à la reine. — Les gardes françaises quittent Versailles. — Fête donnée par les gardes du corps au régiment de Flandre. — Le roi, la reine et le dauphin y assistent. — Journées des 5 et 6 octobre : odieuses menaces proférées contre la reine. — Dévouement d'un garde du corps. — On en veut aux jours de Marie-Antoinette. — Fatale circonstance qui expose sa vie. — Il n'est pas vrai que les brigands aient pénétré jusqu'à la chambre de la reine. — On veut que la reine paraisse au balcon : dévouement sublime. — La famille royale se rend à Paris. — Marche du sinistre cortège. — Arrivée à Paris : présence d'esprit de la reine. — Séjour aux Tuileries. — Changement dans les esprits : la reine applaudie avec transport par les femmes du peuple. — Elle refuse d'aller au

[1] Le comte L. de N.

spectacle. — Vie privée. — Mots spirituels du dauphin. — Anecdote touchante. — On propose à la reine de quitter sa famille et la France. — Noble refus. — Elle consacre ses soins à l'éducation de ses enfants. — Tableau de la cour. — Anecdotes concernant Luckner. — Comment les ministres du roi avaient fait naître des préventions contre la reine. — Exaspération des esprits.

Après le 14 juillet, par une ruse que les plus habiles factieux de tous les temps eussent envié à ceux de l'Assemblée, toute la France fut armée et organisée en gardes nationales. On avait fait répandre, le même jour et presque à la même heure, dans la France entière, que quatre mille brigands marchaient vers les villes ou les villages que l'on voulait faire armer. Jamais projet ne fut mieux combiné; la terreur se répandit à la fois sur tout le royaume, et pénétra jusque dans les cantons les plus reculés. Dans les montagnes du Mont-d'Or, un paysan me montra, en 1791, une roche escarpée où sa femme s'était réfugiée le jour où les quatre mille brigands devaient assaillir leur village, et me dit qu'on avait été obligé de se servir de cordages pour la descendre de l'endroit où le seul effet de la peur l'avait fait parvenir.

Le lieu où l'habit militaire parut le plus choquant fut sans doute Versailles. Tous les valets du roi, de la dernière classe, furent transformés en lieutenants, en capitaines; presque tous les musiciens de la chapelle osèrent paraître un jour à la messe du roi avec un costume militaire, et un *soprano d'Italie* y chanta un motet en uniforme de capitaine de grenadiers. Le roi en fut très offensé, et fit défendre à ses serviteurs de paraître en sa présence avec un costume aussi déplacé.

Le départ de la duchesse de Polignac devait laisser tomber tous les dangers de la faveur sur l'abbé de Vermond; on en parlait déjà comme d'un conseiller nuisible au bonheur du peuple. La reine en fut alarmée, et lui conseilla de se rendre à Valenciennes, où commandait le comte d'Esterhazy; il ne put y résider que peu de jours, et partit pour Vienne, où il est toujours resté.

La nuit du 17 au 18 juillet, la reine, ne pouvant dormir,

me fit veiller près d'elle jusqu'à trois heures du matin. Je fus très surprise de l'entendre dire que l'abbé de Vermond serait fort longtemps sans reparaître à la cour, quand même la crise actuelle s'apaiserait, parce qu'on lui pardonnerait trop difficilement son attachement pour l'archevêque de Sens, et qu'elle perdait un serviteur bien dévoué ; puis, tout à coup, elle me dit que je ne devais pas l'aimer beaucoup ; que cependant il était peu prévenu contre moi, mais qu'il ne pouvait souffrir que mon beau-père occupât la place de secrétaire du cabinet. Elle ajouta que j'avais certainement étudié le caractère de l'abbé ; et comme je lui avais fait quelquefois des portraits à l'imitation de ceux qui étaient en usage du temps de Louis XIV, elle me demanda celui de l'abbé, tel que je le concevais, sans la moindre restriction. Mon étonnement fut extrême. Cet homme, qui la veille était dans la plus grande intimité, la reine me parlait de lui avec beaucoup de sang-froid et comme d'une personne qu'elle ne reverrait peut-être plus ! Je restai pétrifiée : . . . la reine persista, et me dit que depuis plus de douze ans il avait été ennemi de ma famille sans avoir pu la desservir dans son esprit ; qu'ainsi je n'avais pas même à redouter son retour, quelque sévère que fût la manière dont je l'avais jugé. Je résumai promptement mes idées sur ce favori, et je me rappelle seulement que le portrait fut fait avec sincérité, en éloignant néanmoins tout ce qui pouvait donner l'idée de la haine. J'en citerai un seul trait : je disais que, né bavard et indiscret, il s'était fait singulier et brusque pour masquer ces deux défauts. La reine m'interrompit en disant : 'Ah, que cela est vrai !' J'ai eu occasion, depuis cette époque, de découvrir que, malgré la haute faveur de l'abbé de Vermond, la reine avait pris quelques précautions pour se garantir par la suite d'un ascendant dont elle ne pouvait juger toutes les conséquences.

A la mort de mon beau-père, son exécuteur testamentaire me remit une boîte contenant quelques bijoux, déposés par la reine dans les mains de M. Campan, lors du départ de Versailles au 6 octobre ; puis deux paquets cachetés avec ces mots, écrits sur l'un et sur l'autre : *Campan me gardera ces papiers.* Je portai les deux paquets à sa majesté, qui garda les bijoux et le plus gros paquet, et me dit, en me

remettant le moins considérable : 'Gardez-moi cela comme a fait votre beau-père.'

Après la funeste journée du 10 août, au moment où ma maison allait être investie, je me décidai à brûler les papiers les plus intéressants dont j'étais dépositaire ; cependant je crus devoir décacheter ce paquet, qu'il était peut-être nécessaire que je conservasse à tout risque. Je vis qu'il contenait une lettre de l'abbé de Vermond à la reine. J'ai dit que dans les premiers jours de la faveur de madame de Polignac il avait résolu de s'éloigner de Versailles, et que la reine l'avait fait inviter par M. le comte de Mercy à revenir près d'elle. Cette lettre ne contenait que des conditions pour son retour ; c'était le plus bizarre des traités : je regrettai beaucoup, je l'avoue, d'être obligée de détruire cet écrit. Il reprochait à la reine son engouement pour la comtesse Jules, sa famille et sa société ; lui disait des choses vraies sur les suites fâcheuses que pouvait avoir cette amitié, qui plaçait cette jeune dame au nombre des favorites des reines de France, titre que la nation n'avait jamais aimé. Il se plaignait de voir ses avis négligés ; puis il en venait aux conditions pour son retour à Versailles : après avoir bien assuré qu'il ne viserait de sa vie aux grandes dignités de l'Église, il disait qu'il mettait sa gloire dans une confiance entière, et qu'il demandait essentiellement deux choses à sa majesté : la première, de ne plus lui faire donner ses ordres par personne, et de lui écrire elle-même ; il se récriait beaucoup sur ce qu'il n'avait pas une seule lettre de sa main, depuis qu'il avait quitté Vienne ; enfin, il lui demandait quatre-vingt mille livres de revenu en biens ecclésiastiques, et terminait en lui disant que si elle daignait lui écrire elle-même qu'elle allait s'occuper de lui faire obtenir ce qu'il désirait, cette lettre seule lui montrerait que sa majesté aurait accepté les deux conditions qu'il osait mettre à son retour. La lettre fut sans doute écrite ; du moins, il est bien sûr que les abbayes furent accordées, et que son absence de Versailles ne dura qu'une seule semaine.

Ce fut dans le courant de juillet que le régiment des gardes françaises, déjà insurgé à la fin de juin, abandonna ses drapeaux. Une seule compagnie de grenadiers resta fidèlement à son poste à Versailles. M. le baron de Leval

en était le capitaine ; il venait me prier tous les soirs de rendre compte à la reine de la disposition des soldats. Mais M. de la Fayette leur ayant fait parvenir un billet, ils désertèrent tous dans la nuit, et furent joindre leurs camarades enrôlés dans la garde de Paris ; et Louis XVI, en s'éveillant, ne vit plus de garde aux postes qui leur étaient confiés.

On connaît les décrets insensés du 4 août, qui détruisaient tous les privilèges. Le roi sanctionna ce qui tenait au sacrifice de ses plaisirs, mais refusa son adhésion aux autres décrets de cette tumultueuse nuit : ce refus devint une des principales causes des crises du mois d'octobre.

Dès les premiers jours de septembre il y eut des attroupements au Palais-Royal, et des motions pour aller à Versailles : on disait qu'il fallait séparer le roi de ses funestes conseillers, et le garder au Louvre ainsi que le Dauphin. Les proclamations de la commune, pour ramener le calme, furent inutiles ; mais cette fois M. de la Fayette parvint à dissiper les attroupements. L'Assemblée se déclara permanente ; et pendant tout ce mois, où sans doute on préparait les grandes insurrections du mois suivant, la cour ne fut point inquiétée.

Le roi avait fait venir à Versailles le régiment de Flandre ; on eut malheureusement l'idée de faire fraterniser les officiers de ce régiment avec les gardes du corps, et ces derniers les invitèrent à un repas qui fut donné dans la grande salle de spectacle du château de Versailles, et non dans le salon d'Hercule, comme le disent quelques chroniqueurs. Des loges furent distribuées à plusieurs personnes qui désirèrent assister à cette fête. La reine me dit qu'on lui avait conseillé d'y paraître ; mais que, dans les circonstances où l'on se trouvait, elle pensait que cette démarche pourrait être plus nuisible qu'utile ; que, de plus, ni le roi ni elle ne devaient avoir une part directe à une telle fête. Elle m'ordonna de m'y rendre, et me recommanda de tout observer, afin de lui en faire un fidèle récit.

Les tables étaient dressées sur le théâtre ; on y avait placé alternativement un garde du corps et un officier du régiment de Flandre. Un orchestre nombreux était dans la salle ; les loges étaient remplies de spectateurs. On joua

l'air : *O Richard, ô mon roi !* les cris de *vive le roi !* retentirent dans la salle pendant plusieurs minutes. J'avais avec moi l'une de mes nièces, et une jeune personne élevée par sa majesté avec Madame. Elles criaient *vive le roi !* de toutes leurs forces, lorsqu'un député du tiers état, qui était dans la loge voisine de la mienne et que je n'avais jamais vu, les interpella en leur faisant des reproches sur leurs cris ; il s'affligeait, disait-il, de voir de jeunes et jolies Françaises élevées à suivre d'aussi vils usages, crier à tue-tête pour la vie d'un seul homme, et le placer dans leur cœur, par un véritable fanatisme, au-dessus même de leurs plus chers parents : il leur peignait le mépris qu'inspirerait une semblable conduite à de braves Américaines si elles voyaient des Françaises corrompues de cette manière dès leur plus tendre jeunesse. Ma nièce répondait avec assez de force ; et je priai ce député de cesser un entretien qui ne pouvait en rien répondre à ses vues, puisque ces jeunes personnes et moi vivions pour servir et aimer le roi. Pendant que je mettais ainsi un terme à cette conversation, quel fut mon étonnement de voir entrer dans la salle le roi, la reine et le dauphin ! C'était M. de Luxembourg qui avait opéré ce changement dans la résolution que la reine avait prise.

L'enthousiasme devint général ; l'orchestre joua de nouveau, au moment de l'arrivée de leurs majestés, l'air que je viens de citer, et de suite un air du Déserteur : *Peut-on affliger ce qu'on aime ?* qui fit aussi beaucoup de sensation sur les spectateurs : on entendait des éloges de leurs majestés, des cris d'amour, des expressions de regret sur ce qu'elles avaient souffert, des battements de mains, des *vive le roi ! la reine ! le dauphin !* Il a été dit que des cocardes blanches furent mises aux chapeaux : le fait est faux ; il paraît seulement que quelques jeunes gens de la garde nationale de Versailles, invités à ce repas, retournèrent leurs cocardes nationales, qui étaient blanchies en dessous. Tous les militaires quittèrent la salle, et reconduisirent le roi et sa famille jusqu'à leur appartement. L'ivresse s'était mêlée à ces transports de joie : on fit des folies, on dansa sous les fenêtres du roi ; un soldat du régiment de Flandre escalada jusqu'au balcon de la chambre de Louis XVI, pour crier *vive le roi !* plus près de sa majesté ; ce soldat devint, à ce

que m'ont dit plusieurs officiers de ce corps, un des premiers et des plus dangereux de leurs insurgés aux journées des 5 et 6 octobre. Le même soir un autre soldat de ce régiment se tua d'un coup d'épée. Un de mes parents, chapelain de la reine, qui venait souper chez moi, le vit étendu à l'un des coins de la place d'armes ; il s'en approcha pour lui donner des secours spirituels, et reçut ses aveux et ses derniers soupirs. Il s'était tué de regret de s'être laissé corrompre par les ennemis de son roi, et disait que depuis qu'il l'avait vu, ainsi que la reine et le dauphin, ses remords lui avaient fait perdre la tête.

J'étais revenue chez moi ravie de tout ce que j'avais vu ; j'y trouvai beaucoup de monde : M. de Beaumetz, député d'Arras, écouta mes récits d'un air glacé, et lorsque je les eus terminés me dit que ce qui venait de se passer était affreux ; qu'il connaissait l'esprit de l'Assemblée, que les plus grands malheurs suivraient de près la scène de ce soir, et qu'il me demandait la permission de se retirer pour délibérer, avec quelque réflexion, si le lendemain il devait émigrer ou passer du côté gauche de l'Assemblée. Il prit ce dernier parti, et ne reparut plus dans ma société.

Le 2 octobre il y eut, par suite de ce repas militaire, un déjeuner à l'hôtel des gardes du corps : on dit qu'il y fut question de marcher sur l'Assemblée ; mais j'ignore absolument ce qui se passa à ce déjeuner. Dès ce moment Paris ne cessa pas d'être en rumeur ; les attroupements étaient perpétuels, les plus virulentes motions s'étendaient dans toutes les places ; on parlait toujours de se porter sur Versailles. Le roi et la reine ne paraissaient pas le craindre, et ne prenaient aucune précaution ; enfin, le soir du 5 octobre, quand l'armée était déjà sortie de Paris, le roi chassait au tir à Meudon, et la reine était absolument seule à se promener dans ses jardins de Trianon, qu'elle parcourait pour la dernière fois de sa vie. Elle était assise dans sa grotte, livrée à de douloureuses réflexions, lorsqu'elle reçut un mot d'écrit de M. le comte de Saint-Priest, qui la suppliait de rentrer à Versailles. M. de Cubières partit en même temps pour inviter le roi à quitter sa chasse et à rentrer dans son palais ; il s'y rendit à cheval et fort lentement. Quelques moments après, on vint l'avertir qu'une

bande nombreuse de femmes, qui précédait l'armée parisienne, était à Chaville, à l'entrée de l'avenue de Paris.

La rareté du pain et le repas des gardes du corps furent le prétexte du soulèvement des 5 et 6 octobre ; mais comme depuis le commencement de septembre on ne cessait de faire circuler dans le peuple que le roi projetait de se retirer, avec sa famille et ses ministres, dans quelque place forte ; comme dans les rassemblements populaires on parlait toujours d'aller à Versailles s'emparer du roi, il est démontré que ce nouvel attentat du peuple avait fait partie du plan des factieux.

Les femmes seules se présentèrent d'abord ; on fit fermer les grilles du château et ranger les gardes du corps et le régiment de Flandre sur la place d'armes. Les détails de cette affreuse journée se trouvant avec exactitude dans plusieurs ouvrages, je dirai seulement que le désordre égalait la consternation dans l'intérieur du palais.

A cette époque je n'étais pas de service auprès de la reine. M. Campan resta près d'elle jusqu'à deux heures du matin. Comme il allait sortir, elle daigna lui recommander, avec une bonté infinie, de me rassurer sur les dangers du moment, et de me répéter les propres mots de M. de la Fayette, qui venait d'inviter la famille royale à se coucher, en lui répondant de son armée.

La reine était loin de compter sur l'attachement de M. de la Fayette ; mais elle m'a souvent répété qu'elle crut ce jour-là, qu'ayant affirmé au roi, en présence d'une foule de témoins, qu'il répondait de l'armée parisienne, il ne hasarderait pas sa gloire de commandant, et était sûr de son fait. Elle pensait aussi que toute cette armée lui était dévouée, et que tout ce qu'il avait dit sur la violence qu'elle lui avait faite pour le faire marcher sur Versailles n'était qu'une feinte.

Dès la première nouvelle de la marche des Parisiens, M. le comte de Saint-Priest avait fait préparer Rambouillet pour recevoir le roi, sa famille et leur suite, et déjà les voitures étaient avancées ; mais quelques cris de *vive le roi !* lorsque les femmes avaient rapporté la réponse favorable de sa majesté, firent abandonner le projet du départ, et l'on donna l'ordre aux troupes de se retirer. Cependant, les gardes du corps furent assaillis de pierres et de coups de

fusil lorsqu'ils se rendaient de la place d'armes à leur hôtel. Les alarmes recommencèrent ; on voulut de nouveau partir ; quelques voitures étaient encore attelées, on les fit demander ; elles furent arrêtées par un misérable comédien du théâtre de la ville, qui fut secondé par la multitude : le moment de fuir avait été manqué.

C'était particulièrement contre la reine que l'insurrection était dirigée : je frémis encore en me souvenant que les poissardes, ou plutôt les furies qui portaient des tabliers blancs, criaient qu'ils étaient destinés à recevoir les entrailles de Marie-Antoinette, qu'elles s'en feraient des cocardes, et mêlaient les expressions les plus obscènes à ces horribles menaces ; tant l'ignorance et la cruauté, qui se trouvent dans la masse de presque tous les peuples, peuvent dans les temps de troubles leur inspirer des sentiments atroces ! tant il est nécessaire qu'une autorité vigoureuse et paternelle, en les défendant contre leurs propres erreurs, préserve en même temps les bons citoyens de toutes les calamités qu'entraînent les factions !

La reine se coucha à deux heures du matin, et s'endormit, fatiguée par une journée aussi pénible. Elle avait ordonné à ses deux femmes de se mettre au lit, pensant toujours qu'il n'y avait rien à craindre, du moins pour cette nuit ; mais l'infortunée princesse dut la vie au sentiment d'attachement qui les empêcha de lui obéir. Ma sœur, qui était l'une de ces deux dames, m'apprit le lendemain tout ce que je vais en citer.

Au sortir de la chambre de la reine, ces dames appelèrent leurs femmes de chambre, et se réunirent toutes quatre, assises contre la porte de la chambre à coucher de sa majesté. Vers quatre heures et demie du matin, elles entendirent des cris horribles et quelques coups de fusil ; l'une d'elles entra chez la reine pour la réveiller, et la faire sortir de son lit ; ma sœur vola vers l'endroit où lui paraissait être le tumulte ; elle ouvrit la porte de l'antichambre qui donne dans la grande salle des gardes, et vit un garde du corps, tenant son fusil en travers de la porte, et qui était assailli par une multitude qui lui portait des coups ; son visage était déjà couvert de sang ; il se retourna, et lui cria : *Madame, sauvez la reine ; on vient pour l'assassiner.* Elle ferma soudain la porte sur

cette malheureuse victime de son devoir, poussa le grand verrou, et prit la même précaution en sortant de la pièce suivante, et, après être arrivée à la chambre de la reine, elle lui cria : *Sortez du lit, Madame ; ne vous habillez pas ; sauvez-vous chez le roi !* La reine, épouvantée, se jette hors du lit ; on lui passe un jupon, sans le nouer, et ces deux dames la conduisent vers l'œil-de-bœuf. Une porte du cabinet de toilette de la reine, qui tenait à cette pièce, n'était jamais fermée que de son côté. Quel moment affreux ! elle se trouva fermée de l'autre côté. On frappe à coups redoublés ; un domestique d'un valet de chambre du roi vient ouvrir ; la reine entre dans la chambre de Louis XVI, et ne l'y trouve pas. Alarmé pour les jours de la reine, il était descendu par les escaliers et les corridors qui régnaient sous l'œil-de-bœuf, et le conduisaient habituellement chez la reine, sans avoir besoin de traverser cette pièce. Il entre chez sa majesté, et n'y trouve que des gardes du corps qui s'y étaient réfugiés. Le roi leur dit d'attendre quelques instants, craignant d'exposer leur vie, et leur fit dire ensuite de se rendre à l'œil-de-bœuf. Madame de Tourzel, alors gouvernante des enfants de France, venait de conduire Madame et le dauphin chez le roi. La reine revit ses enfants. On peut se peindre cette scène d'attendrissement et de désolation.

Il n'est pas vrai que les brigands aient pénétré jusqu'à la chambre de la reine, et percé de coups d'épée ses matelas. Les gardes du corps réfugiés furent les seuls qui entrèrent dans cette chambre, et si la foule y eût pénétré ils auraient été massacrés. D'ailleurs, quand les assassins eurent forcé les portes des antichambres, les valets de pied et les officiers de service, sachant que la reine n'était plus chez elle, les en prévinrent avec un accent de vérité auquel on ne se méprend jamais. A l'instant cette criminelle horde se précipita vers l'œil-de-bœuf, espérant sans doute la ressaisir à son passage.

Beaucoup de gens ont affirmé qu'ils avaient reconnu le duc d'Orléans à quatre heures et demie du matin, en redingote et avec un chapeau rabattu, au haut de l'escalier de marbre, indiquant de la main la salle des gardes qui précédait l'appartement de la reine. Cette déposition a été faite au Châtelet par plusieurs individus, lors du procès commencé sur les journées du 5 et du 6 octobre.

La sagesse et les sentiments d'honneur de plusieurs officiers de la garde parisienne, la prudence de M. de Vaudreuil, lieutenant général de la marine, et de M. de Chevanne, garde du roi, amenèrent une explication entre les grenadiers de la garde nationale de Paris et les gardes du roi. Les portes de l'œil-de-bœuf étaient fermées, et l'antichambre qui précède cette pièce remplie de grenadiers qui voulaient y entrer pour massacrer les gardes. M. de Chevanne se présente à eux comme victime, s'il leur en faut une, et leur demande ce qu'ils veulent. Le bruit s'était répandu dans leurs rangs que les gardes du corps les défiaient, et qu'ils portaient tous des cocardes noires. M. de Chevanne leur montre qu'il portait, ainsi que tout le corps, la cocarde de son uniforme ; il promet que les gardes allaient la remplacer par celle de la nation : l'échange se fait ; on va même jusqu'à faire celui des bonnets de grenadiers contre les chapeaux des gardes du corps ; ceux qui étaient de poste ôtent leurs bandoulières : les embrassements, la joie de fraterniser, succèdent à l'instant au désir furieux d'égorger cette troupe fidèle à son souverain. On cria : *Vivent le roi, la nation et les gardes du corps !*

L'armée couvrait la place d'armes, toutes les cours du château et l'entrée de l'avenue. On demande que la reine paraisse sur le balcon : elle s'y présente avec Madame et le dauphin. On crie : *Pas d'enfants.* Voulait-on la dépouiller de l'intérêt qu'elle inspirait étant accompagnée de sa jeune famille, ou les chefs des factieux espéraient-ils que quelque forcené oserait diriger un coup mortel sur sa personne ? L'infortunée princesse eut sûrement cette dernière idée, car elle renvoya ses enfants, et, les yeux et les mains levés vers le ciel, elle s'avança sur le balcon, comme une victime qui se dévoue.

Quelques voix crièrent *à Paris !* Ce cri devint bientôt général. Le roi, avant de se décider à ce départ, voulut consulter l'Assemblée nationale, et la fit inviter de tenir sa séance au château. Mirabeau s'y opposa. Pendant que ces messieurs délibéraient, la foule, immense et désorganisée, devenait de plus en plus difficile à contenir. Le roi, ne prenant conseil que de lui-même, dit au peuple : 'Mes enfants, vous voulez que je vous suive à Paris, j'y consens,

mais à condition que je ne me séparerai pas de ma femme et de mes enfants.' Le roi ajouta qu'il demandait sûreté pour ses gardes : on répondit *Vive le roi ! vivent les gardes du corps !* Les gardes, le chapeau en l'air, tourné du côté de la cocarde, crièrent *Vive le roi, vive la nation !* Il se fit bientôt une décharge générale de tous les fusils, en signe de réjouissance ; le roi et la reine partirent de Versailles à une heure ; monseigneur le dauphin, Madame fille du roi, Monsieur, Madame, madame Élisabeth et madame de Tourzel étaient dans le carrosse ; plusieurs voitures de suite contenaient d'abord madame la princesse de Chimay, les dames du palais de semaine, puis la suite du roi et le service. Cent voitures de députés et le gros de l'armée parisienne terminaient le cortège. Quel cortège, grand Dieu !

Les poissardes entouraient et précédaient le carrosse de leurs majestés, en criant : 'Nous ne manquerons plus de pain, nous tenons le boulanger, la boulangère et le petit mitron.' Au milieu de cette troupe de cannibales s'élevaient les deux têtes des gardes du corps massacrés. Les monstres qui en faisaient un trophée eurent l'atroce idée de vouloir forcer un perruquier de Sèvres à recoiffer ces deux têtes, et à mettre de la poudre sur leurs cheveux ensanglantés. L'infortuné auquel on demanda cet horrible service mourut de saisissement.

La marche fut si lente qu'il était près de six heures du soir lorsque cette auguste famille, prisonnière de son propre peuple, arriva à l'hôtel de ville ; Bailly les y reçut. On les fit monter sur un trône, lorsqu'on venait de briser celui de leurs aïeux ; le roi parla avec assurance et bonté ; il dit *qu'il venait toujours avec plaisir et confiance au milieu des habitants de sa bonne ville de Paris.* M. Bailly répéta cette phrase aux représentants de la commune, qui venaient haranguer le roi ; mais il oublia les mots *avec confiance.* La reine les lui rappela sur-le-champ et à haute voix. Le roi et la reine, leurs enfants et madame Élisabeth, se rendirent aux Tuileries. Rien n'était prêt pour les y recevoir. Depuis longtemps tous les logements étaient donnés à des gens de la cour ; ils en sortirent précipitamment le jour même, et laissèrent leurs meubles, que la cour acheta. La

comtesse de la Marck, sœur des maréchaux de Noailles et de Mouchy, occupait l'appartement qui fut donné à la reine. Monsieur et Madame se rendirent au Luxembourg.

La reine m'avait fait demander, le matin du 6 octobre, à Versailles, pour me laisser, ainsi qu'à mon beau-père, le dépôt de ses plus précieux effets. Elle emporta seulement son coffre de diamants. Le comte de Gouvernet de la Tour-du-Pin, auquel on laissa provisoirement le gouvernement militaire de Versailles, vint donner à la garde nationale, qui s'était emparée des appartements, l'ordre de nous laisser emporter tout ce que nous jugerions nécessaire au service de la reine.

J'avais vu sa majesté seule dans ses cabinets, un instant avant son départ pour Paris ; elle pouvait à peine parler ; des pleurs inondaient son visage, vers lequel tout le sang de son corps paraissait s'être porté ; elle me fit la grâce de m'embrasser, donna sa main à baiser à M. Campan[1], et nous dit : 'Venez de suite vous établir à Paris ; je veux vous faire loger aux Tuileries ; venez, ne me quittez plus ; de fidèles serviteurs, dans des moments semblables, deviennent d'utiles amis ; nous sommes perdus, entraînés peut-être à la mort : les rois prisonniers en sont bien près.'

J'ai eu beaucoup d'occasions de remarquer, pendant le cours de nos malheurs, que le peuple n'obéit jamais aux factions avec persévérance, et qu'il leur échappe facilement lorsque la réflexion ou quelque autre cause le rappelle au devoir. Aussitôt que les jacobins les plus forcenés avaient eu occasion de voir la reine de plus près, de lui parler, d'entendre sa voix, ils devenaient ses plus zélés partisans, et jusque dans la prison du Temple plusieurs de ceux qui avaient contribué à l'y entraîner périrent pour avoir tâché de l'en faire sortir.

Le 7 octobre au matin, les mêmes femmes qui la veille, montées sur des canons, environnaient la voiture de l'auguste famille prisonnière et l'accablaient d'injures, vinrent se placer sur la terrasse du château sous les fenêtres de la reine, en

[1] Qu'il me soit permis de rendre ici un hommage bien mérité à la mémoire de mon beau-père. Dans cette nuit même il passa de la plus belle santé à un état de langueur qui le conduisit au tombeau en septembre 1791.

demandant à la voir. Sa majesté se montra. Il y a toujours dans ces sortes de groupes des orateurs, c'est-à-dire, des êtres plus hardis que les autres; une femme de ce caractère, s'érigeant en conseiller, lui dit qu'il fallait maintenant qu'elle éloignât d'elle tous ces courtisans qui perdent les rois, et qu'elle aimât les habitants de sa bonne ville. La reine répondit qu'elle les avait aimés à Versailles, et les aimerait de même à Paris. *Oui, oui,* dit une autre; *mais au 14 juillet vous vouliez assiéger la ville et la faire bombarder, et au 6 octobre vous deviez vous enfuir aux frontières.* La reine répondit avec bonté qu'on le leur avait dit, et qu'elles l'avaient cru; que c'était là ce qui faisait le malheur du peuple et celui du meilleur des rois. Une troisième lui adressa quelques paroles en allemand; la reine lui dit qu'elle ne l'entendait plus, qu'elle était si bien devenue Française qu'elle avait même oublié sa langue maternelle. Des *bravos* et des battements de mains répondirent à cette déclaration; alors elles lui dirent de faire un pacte avec elles: 'Eh! comment, reprit la reine, puis-je faire un pacte avec vous, puisque vous ne croyez pas à celui que mes devoirs me dictent, et que je dois respecter pour mon propre bonheur?' Elles lui demandèrent les rubans et les fleurs de son chapeau; sa majesté les détacha elle-même et les leur donna; ces objets furent partagés entre toute la troupe, qui ne cessa de crier pendant plus d'une demi-heure: *Vive Marie-Antoinette! vive notre bonne reine!*

Deux jours après l'arrivée du roi à Paris, la ville et la garde nationale envoyèrent prier la reine de paraître au spectacle, et de constater, par sa présence et par celle du roi, qu'ils résidaient avec plaisir dans leur capitale. J'introduisis la députation qui venait lui faire cette demande. Sa majesté répondit qu'elle aurait infiniment de plaisir à se rendre à l'invitation de la ville de Paris; mais qu'il fallait du temps pour perdre le souvenir des affligeantes journées qui venaient de se passer, et dont son cœur avait trop souffert. Elle ajouta qu'étant arrivée à Paris précédée par les deux têtes des fidèles gardes qui avaient péri à la porte de leur souverain, elle ne pouvait penser qu'une telle entrée dans la capitale dût être suivie de réjouissances; mais que le bonheur qu'elle avait toujours trouvé à paraître au milieu des

habitants de Paris n'était pas effacé de sa mémoire, et qu'elle en jouirait encore, comme autrefois, aussitôt qu'elle croirait le pouvoir.

Leurs Majestés trouvèrent quelques consolations dans leur vie privée: la douceur de Madame et son tendre attachement pour les augustes auteurs de ses jours, les grâces et la vivacité d'esprit du jeune dauphin, les soins et la tendresse de la pieuse princesse Élisabeth, leur procuraient encore des instants de bonheur. Chaque jour le jeune prince donnait des preuves de sensibilité et de discernement; il n'avait pas encore passé dans les mains des hommes, mais un précepteur particulier[1] lui donnait toute l'éducation de son âge; sa mémoire était très cultivée, et il récitait les vers avec beaucoup de grâce et de sentiment.

Le lendemain de l'arrivée de la cour à Paris, entendant quelque rumeur dans les jardins des Tuileries, il se jeta avec effroi dans les bras de la reine en criant: *Bon Dieu, maman, est-ce qu'aujourd'hui serait encore hier?* Peu de jours après cette attendrissante naïveté il s'approcha du roi et le regardait avec un air pensif. Le roi lui demanda ce qu'il voulait; il lui répondit qu'il voulait lui dire quelque chose de très sérieux. Le roi l'ayant engagé à s'expliquer, le jeune prince le pria de lui raconter pourquoi son peuple, qui l'aimait tant, était tout à coup fâché contre lui, et ce qu'il avait fait pour le mettre si fort en colère. Son père le prit sur ses genoux, et lui dit, à peu de mots près, ce qui suit: 'Mon enfant, j'ai voulu rendre le peuple encore plus heureux qu'il ne l'était; j'ai eu besoin d'argent pour payer les dépenses occasionnées par les guerres. J'en ai demandé à mon peuple, comme l'ont toujours fait mes prédécesseurs; des magistrats qui composent le parlement s'y sont opposés, et ont dit que mon peuple seul avait le droit d'y consentir. J'ai assemblé à Versailles les premiers de chaque ville par leur naissance, leur fortune ou leurs talents, voilà ce qu'on appelle des *états généraux*. Quand ils ont été assemblés, ils m'ont demandé des choses que je ne puis faire, ni pour moi, ni pour vous, qui serez mon successeur: il s'est trouvé des méchants qui ont fait soulever le peuple, et les excès où il

[1] M. l'abbé Davout, dont les talents étaient prouvés par les progrès surprenants du jeune prince.

s'est porté les jours derniers sont leur ouvrage : il ne faut pas en vouloir au peuple.'

La reine faisait entendre parfaitement au jeune prince qu'il devait traiter avec affabilité les commandants de bataillon, les officiers de la garde nationale, et tous les Parisiens qui se trouvaient rapprochés de lui : l'enfant s'occupait beaucoup de plaire à toutes ces personnes-là ; et quand il avait eu occasion de répondre avec obligeance au maire ou aux membres de la commune, il venait dire à l'oreille de sa mère : *Est-ce bien comme cela ?*

Il pria M. Bailly de lui faire voir le bouclier de Scipion qui est à la bibliothèque royale ; et M. Bailly lui ayant demandé lequel il préférait de Scipion ou d'Annibal, le jeune prince répondit, sans hésiter, qu'il préférait celui qui avait défendu son propre pays. Il donnait souvent des preuves d'une finesse vraiment spirituelle. Un jour que la reine faisait répéter à Madame ses cahiers d'histoire ancienne, la jeune princesse ne se rappela pas à l'instant même le nom de la reine de Carthage ; le dauphin souffrait du manque de mémoire de sa sœur, et, quoiqu'il ne la tutoyât jamais, il lui vint à l'esprit de lui crier : 'Mais *dis donc* à maman le nom de cette reine ; *dis donc* comment elle se nommait.'

Peu de temps après l'arrivée du roi et de sa famille à Paris, la duchesse de Luynes vint proposer à la reine, d'après l'avis d'un comité de constitutionnels, de s'éloigner pour quelque temps de la France, afin de laisser achever la constitution, sans que les patriotes pussent l'accuser de s'y opposer auprès du roi. Elle savait jusqu'où les projets des factieux avaient été portés, et son attachement pour la reine était la principale cause du conseil qu'elle lui donnait. La reine jugea parfaitement le motif de la démarche de madame la duchesse de Luynes, mais lui répondit que jamais elle ne quitterait ni le roi ni son fils ; que si elle se croyait seule en butte à la haine publique, elle ferait à l'instant même le sacrifice de sa vie ; mais qu'on en voulait au trône, et qu'en abandonnant le roi elle ferait seulement un acte de lâcheté, puisqu'elle n'y voyait que le seul avantage de sauver ses propres jours.

Un soir du mois de novembre 1790 je rentrai chez moi

assez tard ; j'y trouvai M. le prince de Poix : il me dit qu'il venait me prier de contribuer à lui rendre le repos ; qu'au commencement de l'Assemblée nationale il s'était laissé entraîner à l'idée d'un meilleur ordre de choses ; qu'il rougissait de son erreur, et qu'il détestait des projets dont les résultats avaient déjà été si funestes ; qu'il rompait pour la vie avec les novateurs, qu'il venait de donner sa démission comme député à l'Assemblée nationale ; qu'enfin il désirait que la reine ne s'endormît pas sans être instruite de ses dispositions. Je me chargeai de sa commission, et m'en acquittai de mon mieux : je n'eus aucun succès. Le prince de Poix resta à la cour, y souffrit beaucoup de dégoûts, et ne cessa de servir le roi, dans les commissions les plus dangereuses, avec le zèle qui a toujours distingué sa maison.

Lorsque le roi, la reine et les enfants furent convenablement établis aux Tuileries, ainsi que madame Élisabeth et madame la princesse de Lamballe, la reine reprit ses habitudes ordinaires : elle employait sa matinée à veiller à l'éducation de Madame, qui prenait toutes ses leçons en sa présence, et elle entreprit de grands ouvrages de tapisserie. Son esprit était trop préoccupé des évènements et dangers dont elle était environnée pour pouvoir se livrer à la lecture ; l'aiguille était la seule chose qui lui procurât quelque distraction [1]. Elle recevait la cour deux fois par semaine, avant de se rendre à la messe, et dînait ces jours-là en public avec le roi ; elle passait le reste du temps avec sa famille et ses enfants ; elle n'eut point de concert, et ne fut au spectacle qu'en 1791, après l'acceptation de la constitution. La princesse de Lamballe eut cependant, dans son appartement aux Tuileries, quelques soirées, assez brillantes par l'affluence de monde qui s'y rendait. La reine fut à quelques-unes de ces réunions ; mais, promptement convaincue que sa position ne lui permettait plus de se trouver dans des cercles nom-

[1] Il existe encore à Paris, chez mademoiselle Dubuquois, ouvrière en tapisserie, un tapis de pied fait par la reine et par madame Élisabeth, pour la grande pièce de son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries. L'impératrice Joséphine a vu et admiré ce tapis, en ordonnant de le conserver, dans l'espoir de le faire un jour parvenir à Madame.

breux[1], elle restait dans son intérieur, et conversait en travaillant. Ses entretiens n'avaient, comme on peut bien le croire, que la révolution pour unique objet; elle cherchait à connaître les véritables opinions des Parisiens sur son compte, et comment elle avait pu perdre si totalement l'amour du peuple, et même de beaucoup de gens qui étaient placés dans des rangs supérieurs: elle savait bien qu'elle devait tout attribuer à l'esprit de parti, à la haine du duc d'Orléans, à la folie des Français, qui voulaient un changement total dans leur constitution; mais elle n'en cherchait pas moins à connaître les sentiments particuliers de tous les gens en place.

Depuis le commencement de la révolution le général Luckner se permettait souvent de violentes sorties contre la reine. Sa majesté, ayant su que je voyais une dame liée depuis longtemps avec ce général, me chargea de découvrir les causes de la haine que lui portait Luckner. Questionné sur ce point: 'Le maréchal de Ségur, répondit-il, m'avait proposé pour le commandement d'un camp d'observation, mais la reine fit une barre sur mon nom; et cette *parre*, ajoutait-il avec sa prononciation allemande, m'est restée sur le cœur.' La reine m'ordonna de raconter moi-même cette réponse au roi, et lui dit: 'Voyez, monsieur, si je n'ai pas eu raison de vous dire que vos ministres, pour se laisser toute liberté dans la distribution des grâces, avaient eux-mêmes persuadé aux Français que je me mêlais de tout: on ne donnait pas en province un débit de sel ou de tabac, que le peuple ne crût que c'était à un de mes protégés. — Cela est très vrai, reprit le roi; mais j'ai bien de la peine à croire que le maréchal de Ségur ait dit une pareille chose à Luckner: il savait trop bien que vous ne vous étiez jamais mêlée du travail des grâces. Ce Luckner est un mauvais sujet, et Ségur un brave et galant homme, qui n'aura pas fait un tel mensonge; cependant vous avez raison, et pour quelques protégés que vous avez fait pourvoir on a trop injustement

[1] La reine revint un soir fort émue d'une de ces assemblées, un lord anglais, qui jouait à la même table de jeu que sa majesté, ayant montré avec affectation une énorme bague dans laquelle il y avait une mèche des cheveux d'Olivier Cromwell.

répandu que vous donniez tous les emplois civils et militaires.'

Toute la noblesse qui n'était pas sortie de Paris se faisait un devoir de se présenter assidûment chez le roi, et l'affluence était considérable au palais des Tuileries. Les marques d'attachement se manifestaient même par des signes extérieurs ; les femmes portaient d'énormes bouquets de lis à leur côté et sur leur tête, quelquefois même des nœuds de ruban blanc. Il y avait souvent du bruit aux spectacles entre le parterre et les loges pour faire ôter ces parures, que le peuple considérait comme des signes dangereux. On vendait dans tous les coins de Paris des cocardes nationales ; toutes les sentinelles arrêtaient les gens qui n'en portaient pas ; les jeunes gens se faisaient un mérite de se soustraire à cette loi populaire, devenue respectable depuis que l'infortuné Louis XVI s'y était soumis. Il s'élevait alors des rixes fâcheuses, parce qu'elles excitaient l'esprit de rébellion. Le roi faisait des démarches vis-à-vis de l'Assemblée dans l'espoir d'obtenir le calme ; les gens de la révolution étaient peu disposés à croire à sa sincérité ; malheureusement les royalistes servaient cette incrédulité en répétant sans cesse que le roi n'était pas libre, que tout ce qu'il faisait était de toute nullité, et ne l'engageait à rien pour l'avenir. Le degré de chaleur était porté à un tel point, qu'il n'était pas même permis aux gens les plus sincèrement attachés au roi de prendre le langage de la raison, et de conseiller plus de retenue dans les discours. On parlait, on discutait à table, sans penser que tous les valets appartenaient à l'armée ennemie, et l'on peut dire qu'il y avait autant d'imprudence et de légèreté dans le parti attaqué que de ruse, d'audace et de persévérance dans celui qui l'attaquait.

V

Affaire de Favras. — Son procès et sa mort. — On présente imprudemment ses enfants à la reine. — Projet formé pour enlever la famille royale. — Anecdote. — Étrange lettre de l'impératrice Catherine à Louis XVI. — La reine ne veut pas devoir aux émigrés le rétablissement du trône. — Anecdote. — Mort de l'empereur Joseph II. — Gravures envoyées par lui

à Marie-Antoinette, et qui représentaient des moines et des religieuses d'Espagne. — Premier pourparler entre la cour et Mirabeau. — Louis XVI et sa famille habitent Saint-Cloud. — Nouveaux projets d'évasion.

En février 1790 l'affaire du malheureux Favras inquiéta beaucoup la cour ; il avait conçu le projet d'enlever le roi et de faire ce qu'on appelait alors une contre-révolution. Monsieur, probablement par pure bienveillance, lui avait donné quelque argent, et le bruit s'était répandu qu'il voulait par-là favoriser l'exécution de cette entreprise. La démarche que fit Monsieur en se rendant à l'hôtel de ville pour s'expliquer sur cette affaire fut ignorée de la reine ; il est plus que probable que le roi en avait eu connaissance. Lorsque M. de Favras fut mis en jugement la reine ne me cacha pas ses craintes sur les aveux des derniers moments de cet infortuné.

J'avais envoyé une personne de confiance à l'hôtel de ville ; elle vint apprendre à la reine que le condamné avait demandé à être conduit de Notre-Dame à l'hôtel de ville, pour faire une déclaration finale et donner des détails justificatifs. Ces détails n'avaient compromis personne ; Favras avait corrigé son testament de mort après l'avoir écrit, et s'était rendu au supplice avec le courage et le sang-froid de l'héroïsme. Le conseiller rapporteur qui lui lut sa condamnation lui dit que sa vie était un sacrifice qu'il devait à la tranquillité publique. On assura dans le temps que Favras fut livré comme victime, pour satisfaire le peuple et sauver M. le baron de Besenval, qui était dans les prisons de l'Abbaye.

Le dimanche qui suivit cette exécution M. de la Villeurnoy vint le matin, chez moi, me dire qu'il devait ce jour même conduire au dîner public du roi et de la reine la veuve Favras et son fils, en deuil l'un et l'autre de ce brave Français, immolé pour son roi, et que tous les royalistes s'attendaient à voir la reine combler de ses bienfaits la famille de cet infortuné. Je fis tout ce qui dépendait de moi pour empêcher cette démarche ; je prévis l'effet qu'elle produirait sur le cœur sensible de la reine, et la contrainte douloureuse qu'elle éprouverait, ayant l'horrible San-

terre, commandant de bataillon de la garde parisienne, derrière son fauteuil pendant le temps de son dîner. Je ne pus faire entendre mes raisons à M. de la Villeurnoy : la reine était déjà à la messe, environnée de toute la cour, et je n'avais pas même la facilité de la faire prévenir.

Lorsque le dîner fut fini, j'entendis frapper à la porte de mon appartement, qui ouvrait dans le corridor près de celui de la reine : c'était elle-même. Elle me demanda si je n'avais personne chez moi ; j'étais seule : elle se jeta sur un fauteuil, et me dit qu'elle venait pleurer tout à son aise, avec moi, sur l'ineptie des exagérés du parti du roi. ' Il faut périr, disait-elle, quand on est attaqué par des gens qui réunissent tous les talents à tous les crimes, et défendu par des gens fort estimables, mais qui n'ont aucune idée juste de notre position. Ils m'ont compromise vis-à-vis des deux partis, en me présentant la veuve et le fils de Favras. Libre dans mes actions, je devais prendre l'enfant d'un homme qui vient de se sacrifier pour nous, et le placer à table entre le roi et moi ; mais environnée des bourreaux qui viennent de faire périr son père, je n'ai pas même osé jeter les yeux sur lui. Les royalistes me blâmeront de n'avoir pas paru occupée de ce pauvre enfant, les révolutionnaires seront courroucés en songeant qu'on a cru me plaire en me le présentant.' Cependant la reine ajouta qu'elle connaissait la position de madame de Favras ; qu'elle la savait dans le besoin, et m'ordonna de lui envoyer le lendemain, par une personne sûre, quelques rouleaux de cinquante louis, en la faisant assurer qu'elle veillerait toujours à son sort et à celui de son fils.

La reine voulut envoyer un homme dévoué à la cause du roi porter des lettres aux princes qui étaient alors à Turin ; elle jeta les yeux sur un officier, chevalier de Saint-Louis, intimement lié avec la famille de M. Campan, et dont elle m'avait souvent entendu parler avec éloge. Je ne balançai pas un instant entre le plaisir de voir un de mes amis chargé d'une commission honorable et le danger de la faire confier à un homme que j'avais la douleur de voir entraîné par les funestes opinions du temps [1]. Je le dis à la reine, et la priai

[1] En 1791 cet homme se fit élire à l'Assemblée législative. Tant que je n'avais eu qu'à combattre ses opinions, je n'avais pas cessé de le recevoir.

de faire un autre choix. Sa majesté me sut gré de cette sincérité, la commission fut donnée à M. de J . . . , qui depuis ce temps n'a jamais cessé d'unir à la plus grande discrétion, à la sagacité la plus reconnue, un zèle qui ne s'est jamais ralenti.

Au mois de mars suivant j'eus occasion de connaître le véritable sentiment du roi sur les évasions qui lui étaient sans cesse proposées. Un soir, vers dix heures, M. le comte d'Inisdal, député par la noblesse, vint me prier de l'entendre en particulier, ayant une chose importante à me communiquer. Il me dit que dans cette même nuit on devait enlever le roi, que la section de la garde nationale commandée ce jour-là par M. d'Aumont était gagnée, et que les attelages de chevaux, donnés par de bons royalistes, étaient posés en relais à des distances convenables; qu'il venait de quitter une partie de la noblesse réunie pour l'exécution de ce projet, et qu'on l'avait envoyé vers moi pour que j'obtinsse avant minuit un consentement positif du roi par le moyen de la reine; que le roi avait connaissance de leur plan, mais que jamais sa majesté n'avait voulu se prononcer d'une manière précise, et qu'à l'instant d'agir il était nécessaire qu'elle consentît à cette entreprise. Je me rappelle que je désobligeai beaucoup le comte d'Inisdal en exprimant mon étonnement de ce que la noblesse, à l'instant d'exécuter un plan de cette importance, m'envoyait trouver, moi, première femme de la reine, pour obtenir un consentement qui aurait dû être la base de tout projet bien concerté. Je lui dis aussi qu'il m'était impossible de descendre en ce moment chez la reine sans que ma présence fixât l'attention des antichambres; que le roi jouait avec la reine et sa famille, et que je ne paraissais dans cet intérieur que lorsque j'y étais appelée. Cependant j'ajoutai que M. Campan avait ce genre d'entrée, et que s'il voulait lui faire la même confidence, il pouvait compter sur lui. Mon

Lorsque je pus craindre ses actions, je le priai, dès le jour de l'installation à son Assemblée, de cesser de venir chez moi. Il a depuis été conventionnel. . . . Mais je devais à mes principes et à ma prudence le bonheur d'avoir cessé depuis longtemps toute espèce de communication avec un homme qui s'était rangé parmi les ennemis de mes souverains et qui devint un de leurs bourreaux.

beau-père, auquel le comte d'Inisdal répéta ce qu'il m'avait dit, se chargea de la commission, et passa chez la reine. Le roi jouait au whist avec la reine, Monsieur et Madame; madame Élisabeth était à genoux sur une voyeuse auprès de la table. M. Campan raconta à la reine ce qui venait de se passer chez moi; personne ne dit mot. La reine prit la parole, et dit au roi: 'Monsieur, entendez-vous ce que Campan vient de nous dire? — Oui, j'entends,' dit le roi, en continuant de jouer. Monsieur, qui avait l'habitude de placer très souvent dans sa conversation des passages de comédie, dit à mon beau-père: 'M. Campan, répétez-nous, *s'il vous plaît, ce joli couplet;*' et pressa le roi de répondre. Enfin la reine dit: 'Il faut pourtant bien dire quelque chose à Campan.' Alors le roi adressa ces propres mots à mon beau-père: '*Dites à M. d'Inisdal que je ne puis consentir à ce qu'on m'enlève.*' La reine insista pour que M. Campan observât de rendre fidèlement cette réponse. '*Vous entendez bien*, ajouta-t-elle, *le roi ne peut consentir à ce qu'on m'enlève.*' M. le comte d'Inisdal fut très mécontent de la réponse du roi, et sortit en disant: 'J'entends; il veut d'avance jeter tout le blâme sur ceux qui se dévoueront.' Il partit, et je pensai que le projet serait abandonné. Cependant la reine resta seule avec moi, jusqu'à minuit, à préparer ses cassettes, et m'ordonna de ne point me coucher. Elle pensait qu'on interpréterait la réponse du roi comme un consentement tacite, et simplement comme un refus de participer à l'entreprise. J'ignore ce qui se fit chez le roi pendant cette nuit; mais je regardais de temps en temps aux fenêtres: je voyais le jardin libre; je n'entendais aucun bruit dans le palais, et le jour vint me confirmer dans l'idée que le projet avait été abandonné. '*Il faudra pourtant bien s'enfuir*, me dit la reine peu de temps après: *on ne sait pas jusqu'où iront les factieux; le danger augmente de jour en jour.*' Cette princesse recevait des conseils et des mémoires de toutes parts. Rivarol lui en adressa plusieurs dont je lui fis lecture. Il y avait fourré beaucoup d'esprit; mais la reine trouvait qu'ils ne contenaient rien d'essentiellement utile pour leur position. Le comte du Moustier remit aussi des mémoires et des plans de conduite. Je me souviens que dans un de ses écrits il disait au roi: 'Relisez *Télémaque*,

sire, ce livre qui a charmé l'enfance de votre majesté, et vous y trouverez les premières semences de ces principes qui, mal suivis par des têtes ardentes, amènent l'explosion du moment.' J'ai lu un si grand nombre de ces mémoires, que j'en rendrais un compte peu fidèle, et je ne veux consigner dans cet écrit que les évènements dont j'ai été témoin, ou les paroles dont, malgré le laps de temps, le son retentit encore en quelque sorte à mes oreilles.

M. le comte de Ségur, à son retour de Russie, fut quelque temps employé par la reine, et eut de l'influence sur elle; mais cela dura peu. Le comte Auguste de la Marck se dévoua de même à des négociations utiles au roi, auprès des chefs des factieux. M. de Fontanges, archevêque de Toulouse, avait aussi la confiance de la reine; mais rien de ce qui se faisait dans l'intérieur ne pouvait amener des résultats satisfaisants. L'impératrice Catherine II fit aussi parvenir à la reine son opinion sur la situation de Louis XVI, et la reine m'a fait lire quelques lignes de la propre écriture de l'impératrice, qui se terminaient par ces mots: 'Les rois doivent suivre leur marche sans s'inquiéter des cris du peuple, comme la lune suit son cours sans être arrêtée par les aboiements des chiens.' Je ne discuterai sûrement pas sur cette maxime de la despotique souveraine de Russie; mais elle était bien peu applicable à la position d'un roi déjà prisonnier.

Tous ces conseils particuliers, soit du dehors, soit de l'intérieur, n'amenaient aucune décision dont la cour pût profiter. Cependant le parti de la révolution suivait son audacieuse entreprise d'un pas ferme, et sans éprouver d'opposition. Les conseils du dehors, tant de Coblentz que de Vienne, influaient diversement sur les membres de la famille royale, et ces cabinets n'étaient pas d'accord. J'ai eu souvent occasion de juger par ce que me disait la reine, qu'elle pensait qu'en laissant tout l'honneur du rétablissement de l'ordre au parti de Coblentz, Louis XVI serait mis en tutelle au retour des émigrés, ce qui augmenterait encore ses propres malheurs. Souvent elle me disait: 'Si les émigrés réussissent, ils feront longtemps la loi; il sera impossible de leur rien refuser; c'est contracter avec eux une trop grande obligation que de leur devoir la couronne.' Il m'a toujours paru qu'elle

désirait que sa famille balançât, par des services désintéressés, le mérite des émigrés. Elle redoutait M. de Calonne, et c'était à juste titre. Elle avait acquis la preuve que ce ministre était devenu son plus cruel ennemi, et qu'il se servait pour noircir son caractère des moyens les plus vils et les plus criminels. Je puis *attester* que j'ai vu dans les mains de la reine un manuscrit des mémoires infâmes de la femme Lamotte, qu'on lui avait apporté de Londres, et qui était corrigé, de la main même de M. de Calonne, dans tous les endroits où l'ignorance totale des usages de la cour avait fait commettre à cette misérable de trop grossières erreurs.

Les deux gardes du roi qui avaient été blessés à la porte de sa majesté, le 6 octobre, étaient MM. du Repaire et de Miomandre de Sainte-Marie ; le second, dans l'affreuse nuit du 6 octobre, avait pris le poste du premier, aussitôt que celui-ci eut été mis hors d'état d'y rester.

M. de Miomandre était à Paris, lié avec un autre garde, nommé Bernard, qui avait reçu, le même jour, un coup de fusil des brigands, dans une autre partie du château. Ces deux officiers, soignés et guéris ensemble, à l'infirmerie de Versailles [1], se quittaient peu ; on les reconnut au Palais-Royal, ils y furent insultés. La reine jugea qu'il fallait qu'ils quittassent Paris. Elle me dit d'écrire à M. de Miomandre de Sainte-Marie de se rendre chez moi, à huit heures du soir, et de lui communiquer le désir qu'elle avait de le voir en sûreté, et m'ordonna, quand il serait décidé à partir, de lui ouvrir sa cassette, et de lui dire, en son nom, que l'or ne payait point un service tel que celui qu'il avait rendu ; qu'elle espérait bien être un jour assez heureuse pour l'en récompenser comme elle le devait ; mais qu'une sœur

[1] Un grand nombre de gardes du corps, blessés le 6 octobre, s'étaient rendus à l'infirmerie de Versailles. La présence d'esprit de M. Voisin, chirurgien major de cette infirmerie, leur sauva la vie. Les brigands voulaient pénétrer à l'infirmerie et les y massacrer. M. Voisin court à la pièce d'entrée, les invite à se rafraîchir, fait apporter du vin, et trouve le moyen de dire à la sœur supérieure de faire transférer les gardes dans une salle destinée aux indigents, et de les revêtir des bonnets et des casaques que l'hospice leur fournissait. Les bonnes sœurs exécutèrent cet ordre avec tant de célérité, que les gardes furent transférés, habillés en pauvres, et leurs lits réparés, pendant que les assassins s'amusaient à boire. Ils parcoururent toutes les salles, et crurent n'y voir que des pauvres malades ; les gardes furent sauvés.

offrait de l'argent à un frère qui se trouvait dans la situation où il était dans ce moment, et qu'elle le priait de prendre tout ce qui était nécessaire pour acquitter ses dettes à Paris et payer les frais de son voyage. Elle me dit aussi de lui mander d'amener avec lui son ami Bernard, et de lui faire la même offre qu'à M. de Miomandre.

Les deux gardes arrivèrent à l'heure prescrite, et acceptèrent, je crois, chacun cent ou deux cents louis. Un moment après, la reine ouvrit ma porte ; elle était accompagnée du roi et de madame Élisabeth ; le roi se tint debout, le dos contre la cheminée ; la reine s'assit dans une bergère, madame Élisabeth assez près d'elle ; je me plaçai derrière la reine, et les deux gardes restèrent en face du roi. La reine leur dit que le roi avait voulu voir, avant leur départ, deux des braves qui lui avaient donné les plus grandes preuves de courage et d'attachement. Miomandre prit la parole, et dit tout ce que ces mots touchants et honorables pour les gardes devaient lui inspirer. Madame Élisabeth parla de la sensibilité du roi ; la reine reprit de nouveau la parole pour insister sur la nécessité de leur prompt départ : le roi garda le silence ; son émotion pourtant était visible, et des larmes d'attendrissement remplissaient ses yeux. La reine se leva, le roi sortit, madame Élisabeth le suivit ; la reine avait ralenti sa marche, et, dans l'embrasure d'une fenêtre, elle me dit : 'Je regrette d'avoir amené le roi ici ! et je suis bien sûre qu'Élisabeth pense comme moi : si le roi eût dit à ces braves gens le quart de ce qu'il pense de bien pour eux, ils auraient été ravis ; mais il ne peut vaincre sa timidité.'

L'empereur Joseph venait de mourir. La douleur de la reine fut assez modérée : ce frère, dont elle avait été si fière, qu'elle avait aimé si tendrement, avait probablement perdu une grande partie de son affection ; elle lui reprochait quelquefois, quoique avec beaucoup de ménagement, d'avoir adopté plusieurs des principes de la philosophie moderne, et peut-être savait-elle qu'il envisageait nos troubles plus en souverain d'Allemagne qu'en frère de la reine de France[1].

[1] L'empereur Joseph avait envoyé à la reine une gravure qui représentait des religieuses et des moines défroqués. Les premières essayaient des modes, les derniers se faisaient friser ; cette gravure était toujours restée

Mirabeau n'avait pas perdu l'espoir de se rendre la dernière ressource de la cour opprimée ; et je me rappelle qu'il y eut déjà à cette époque quelques communications entre la reine et lui. Il s'agissait alors d'un ministère à lui donner. On en eut connaissance, et ce doit être vers ce temps que l'Assemblée décréta qu'aucun député ne pourrait remplir les fonctions de ministre du roi que deux ans après que ses fonctions législatives auraient été terminées. Je sais que la reine fut très affligée de cette décision, et la regarda comme un moyen puissant qui était enlevé à la cour.

L'habitation du palais des Tuileries, très désagréable en été, fit désirer à la reine d'aller à Saint-Cloud. Ce voyage fut décidé sans éprouver d'opposition : la garde nationale de Paris y suivit la cour. A cette époque on présenta de nouveaux projets d'évasion ; rien n'était plus facile alors que de les exécuter. Le roi avait obtenu de sortir sans gardes, et de n'être accompagné que par un aide de camp de M. de la Fayette. La reine en avait de même un de service auprès d'elle, ainsi que M. le dauphin. Le roi et la reine sortaient souvent à quatre heures après-midi, et ne rentraient qu'à huit ou neuf heures du soir.

Voici un projet de départ que la reine me communiqua, et dont l'exécution paraissait infaillible. La famille royale devait se rendre dans un bois à quatre lieues de distance de Saint-Cloud ; des personnes bien dévouées eussent accompagné le roi, qui, d'ailleurs, était toujours suivi de ses écuyers et de ses pages ; la reine l'eût rejoint avec sa fille et madame Élisabeth : ces princesses avaient, de même que la reine, des écuyers et des pages dont les sentiments n'étaient pas douteux. Le dauphin eût été, de son côté, au rendez-vous avec madame de Tourzel : une grande berline et une chaise de suite suffisaient pour toute la famille ; on aurait pu alors gagner les aides de camp ou les soumettre. Le roi devait laisser sur son bureau, à Saint-Cloud, une lettre pour le président de l'Assemblée nationale. Le service du roi et de la reine aurait attendu sans inquiétude jusqu'à neuf heures du soir, puisque la famille ne rentrait quelquefois qu'à cette

dans un cabinet sans y être suspendue. La reine me dit de la faire emporter ; qu'elle souffrait de voir combien les philosophes avaient de pouvoir sur l'esprit et les actions de son frère.

heure-là. Cette lettre ne pouvait être remise à Paris que vers dix heures au plus tôt. L'Assemblée alors n'était pas réunie ; il eût fallu trouver le président chez lui ou dans une autre maison ; on aurait atteint minuit avant que l'Assemblée eût été convoquée, et qu'on eût fait partir des courriers pour faire arrêter la famille royale, qui aurait déjà eu l'avance de six ou sept heures, étant partie à six lieues de distance de Paris ; et à cette époque on voyageait encore très facilement en France. La reine avait approuvé ce plan ; mais je ne me permettais pas de la questionner, et je pensais même que s'il s'exécutait elle me le laisserait ignorer. Un soir du mois de juin, à neuf heures, les gens du château, ne voyant pas revenir le roi, se promenaient avec inquiétude dans les cours. Je croyais au départ, et respirais à peine dans le trouble de mes vœux, lorsque j'entendis le bruit des voitures. J'avouai à la reine que je l'avais crue partie ; elle me dit qu'il fallait d'abord attendre que Mesdames fussent sorties de France, et voir ensuite si le projet pourrait s'accorder avec ceux du dehors.

VI

Première fédération. — Tentatives d'assassinat contre la reine. — Autre projet formé pour l'empoisonner. — Paroles remarquables de cette princesse. — Scène touchante. — Relation de l'affaire de Nancy écrite par madame Campan, la nuit dans la salle du conseil, sous la dictée du roi. — Madame Campan devient l'objet de dénonciations calomnieuses. — Marques de confiance que lui donne la reine. — Entrevue de cette princesse avec Mirabeau, dans les jardins de Saint-Cloud. — Il traite avec la cour. — Dérisions du parti révolutionnaire. — Pierres de la Bastille offertes au dauphin. — La reine sent augmenter son aversion pour M. de la Fayette. — Projet qu'avaient les princes de rentrer en France par Lyon. — Imprudences des personnes dévouées à la reine. — Anecdote relative à M. de la Fayette. — Départ de Mesdames. — Mort de Mirabeau.

On se rendit à Paris pour la première fédération, le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille. Quelle étonnante réunion que celle de quatre cent mille hommes dont il n'y en avait peut-être pas deux cents qui ne crussent

que le roi trouvait son bonheur et sa gloire dans l'ordre de choses qui s'établissait ! L'amour qu'on lui portait, à l'exception de ceux qui avaient médité sa ruine, était encore dans toute sa force dans le cœur de tous les Français des départements ; mais si j'en juge par ceux que j'ai eu occasion de voir, il était totalement impossible de les éclairer et de les faire sortir de leur enchantement ; ils aimaient autant le roi que la constitution et la constitution autant que le roi ; et l'on ne pouvait plus, dans leur esprit et dans leur cœur, séparer l'un de l'autre.

La cour revint à Saint-Cloud après la fédération : un scélérat, nommé Rotondo, s'y introduisit dans le dessein d'assassiner la reine. On a su qu'il avait pénétré jusque dans les jardins intérieurs : la pluie empêcha sa majesté de sortir ce jour-là. M. de la Fayette, qui avait eu connaissance de ce complot, donna les consignes les plus sévères à tous les factionnaires ; et le signalement de ce monstre fut répandu dans le palais, par l'ordre du général. J'ignore comment on parvint à le soustraire au supplice. Une contre-police, qui appartenait au roi, découvrit aussi qu'il se tramait un projet d'empoisonner la reine. Elle m'en parla sans la moindre émotion, ainsi qu'à son premier médecin, M. Vicq-d'Azyr. Mais nous cherchâmes, lui et moi, quelles précautions il fallait prendre : il se reposait beaucoup sur l'extrême sobriété de la reine ; cependant il me conseilla d'avoir toujours à ma portée une bouteille d'huile d'amandes douces, que je ferais renouveler de temps en temps ; cette huile et le lait étant, comme on sait, le contre-poison le plus sûr pour les déchirements qu'excitent les corrosifs. La reine avait une habitude qui inquiétait particulièrement M. Vicq-d'Azyr : du sucre en poudre se trouvait toujours sur la commode de la chambre de sa majesté ; et souvent, sans même appeler personne, elle en mettait des cuillerées dans un verre d'eau, lorsqu'elle voulait boire. Il fut convenu que je ferais râper une grande quantité du sucre chez moi ; que j'en aurais toujours des cornets dans mon sac, et que trois ou quatre fois dans le jour, lorsque je me trouverais seule dans la chambre de sa majesté, je le substituerais à celui du sucrier. Nous savions que la reine eût empêché toute précaution de ce genre, mais nous ignorions son motif. Un jour elle me

surprit seule, faisant l'échange dont je viens de parler, et me dit qu'elle jugeait bien que c'était une opération concertée entre moi et M. Vicq-d'Azyr; mais que je prenais une peine bien inutile. 'Souvenez-vous, ajouta-t-elle, qu'on n'emploiera pas un grain de poison contre moi. Les Brinvilliers ne sont pas de ce siècle-ci: on a la calomnie, qui vaut beaucoup mieux pour tuer les gens; et c'est par elle qu'on me fera périr.'

Pendant que des avertissements aussi tristes et les projets les plus criminels affligeaient et flétrissaient le cœur de cette infortunée princesse, des témoignages les plus sincères d'attachement pour sa personne et pour la cause du roi venaient souvent lui offrir d'agréables illusions, ou le spectacle touchant des larmes que ses malheurs faisaient répandre. Un jour, pendant ce même voyage de Saint-Cloud, je fus témoin d'une scène bien attendrissante, et que nous eûmes soin de ne pas divulguer. Il était quatre heures après-midi, la garde n'était pas montée, il n'y avait presque personne ce jour-là à Saint-Cloud, et je faisais une lecture à la reine, qui travaillait à son métier dans une pièce de son appartement dont un balcon donnait sur la cour. Les fenêtres étaient fermées; nous entendîmes cependant un bruit sourd formé par un grand nombre de voix qui semblaient n'articuler que des sons étouffés. La reine me dit d'aller voir ce que c'était; je levai le rideau de mousseline, et j'aperçus au-dessous du balcon plus de cinquante personnes: cette réunion était composée de femmes, jeunes et vieilles, parfaitement mises dans le costume en usage à la campagne, de vieux chevaliers de Saint-Louis, de jeunes chevaliers de Malte et de quelques ecclésiastiques. Je dis à la reine que c'était probablement une réunion de plusieurs sociétés des campagnes voisines, qui désiraient la voir. Elle se leva, ouvrit la fenêtre et parut sur le balcon: voilà tous ces braves gens qui lui disent à voix basse: 'Ayez du courage, madame, les bons Français souffrent pour vous et avec vous; ils prient pour vous, le ciel les exaucera; nous vous aimons, nous vous respectons, nous révérons notre vertueux roi.' La reine fondait en larmes, et avait porté son mouchoir sur les yeux. 'Pauvre reine! elle pleure!' disaient les femmes et les jeunes filles; mais la crainte de

compromettre sa majesté et même les personnes qui lui montraient tant d'amour m'inspira de prendre la main de sa majesté, avec le signe de vouloir la faire rentrer dans sa chambre ; et, en levant les yeux, je fis entendre à cette estimable société que la prudence dictait ma démarche. On le jugea ainsi, car j'entendis : *Elle a raison cette dame ;* et puis des : *Adieu, madame ;* et tout cela avec des accents d'un sentiment si vrai et si douloureux, qu'en me les rappelant, au bout de vingt ans, j'en suis encore attendrie.

Quelques jours après arriva l'insurrection de Nancy. On n'en a connu que le motif apparent ; il y en avait un autre, dont j'aurais pu être bien informée si le trouble extrême que j'éprouvai à ce sujet ne m'eût pas ôté la faculté d'y faire attention : je vais tâcher de m'expliquer. Dans les premiers jours de septembre, la reine, en se couchant, m'ordonna de laisser sortir tout son service, et de rester près d'elle : lorsque nous fûmes seules, elle me dit : 'A minuit le roi viendra ici. Vous savez qu'il vous a toujours distinguée ; il vous donne la marque de confiance de vous choisir pour écrire, sous sa dictée, tout le récit de l'affaire de Nancy. Il faut qu'il en ait plusieurs copies.' A minuit, le roi entra chez la reine, et me dit en souriant : 'Vous ne vous attendiez pas à être mon secrétaire, et cela pendant la nuit.' Je suivis le roi ; il me conduisit dans la salle du conseil. J'y trouvai un cahier de papier, un encrier, des plumes, tout cela préparé. Il s'assit à côté de moi, et me dictait le rapport du marquis de Bouillé, qu'il copiait en même temps. Ma main tremblait, j'avais de la peine à écrire ; mes réflexions me laissaient à peine l'attention nécessaire pour écouter le roi. Cette grande table, ce tapis de velours, ces sièges qui ne devaient servir qu'aux premiers conseillers du souverain ; ce qu'avait été ce séjour, ce qu'il était dans ce moment, où le roi employait une femme à des fonctions qui avaient si peu de rapport avec ses devoirs ordinaires ; les malheurs qui l'avaient amené à cette nécessité ; ceux que mon amour et mes craintes pour mes souverains me faisaient encore redouter : toutes ces idées me firent une telle impression, que, rentrée dans l'appartement de la reine, je ne pus, du reste de la nuit, retrouver le sommeil, ni me ressouvenir de ce que j'avais écrit.

Plus je voyais que j'avais le bonheur d'être de quelque

utilité à mes maîtres, plus j'observais de vivre seulement avec ma famille, et jamais je ne me permettais aucun entretien qui pût faire connaître l'intimité dans laquelle j'étais admise; mais rien ne reste ignoré à la cour, et je me vis bientôt de nombreux ennemis. Les moyens de desservir, surtout auprès des rois, ne sont que trop faciles; ils l'étaient devenus bien plus encores depuis que le seul soupçon de communication avec des partisans de la révolution pouvait faire perdre l'estime et la confiance du roi et de la reine: heureusement que ma conduite me préservait auprès d'eux des dangers de la calomnie. J'avais quitté Saint-Cloud depuis deux jours, lorsque je reçus, à Paris, un billet de la reine, qui contenait ces mots: 'Venez de suite à Saint-Cloud, j'ai à vous communiquer quelque chose qui vous intéresse.' Je partis à l'instant. Sa majesté me dit qu'elle avait un sacrifice à me demander: je lui répondis qu'il était fait. Elle me dit qu'il s'agissait de renoncer à la société d'un ami; que cela était pénible, mais qu'il le fallait essentiellement pour moi; que pour elle peut-être lui aurait-il convenu qu'un député homme d'esprit fût reçu habituellement chez moi, ce qui pouvait lui être fort utile; mais qu'elle ne pensait en ce moment qu'à mes propres intérêts. La reine m'apprit alors que les dames du palais, la veille au soir, l'avaient assurée que M. de Beaumetz, député de la noblesse d'Artois, qui s'était rangé du côté gauche de l'Assemblée, passait sa vie chez moi. Voyant sur quelles fausses bases on avait voulu me rendre un mauvais service, je répondis respectueusement, mais en souriant, qu'il m'était impossible de faire à sa majesté le sacrifice qu'elle exigeait de moi; que M. de Beaumetz, homme de beaucoup d'esprit, n'avait pas pris la résolution de se ranger au côté gauche de l'Assemblée pour venir se dépopulariser, en passant son temps chez la première femme de la reine, et que depuis le 1er octobre 1789 je ne l'avais aperçu qu'au spectacle et dans les promenades, sans même qu'il fût venu m'y parler; que cette conduite m'avait paru toute naturelle; que, voulant plaire au parti populaire ou se faire gagner par la cour, il ne devait pas agir autrement à mon égard. La reine termina cette explication en disant: 'Oh! c'est juste, cent fois juste! On a fort mal choisi cette occasion de vous nuire; mais observez-vous dans vos moindres démarches: vous voyez que

la confiance que nous vous accordons, le roi et moi, vous fait de puissants ennemis.'

Les communications secrètes qui existaient toujours entre la cour et Mirabeau finirent par l'amener à une entrevue avec la reine dans les jardins de Saint-Cloud[1]. Il partit de Paris, à cheval, sous prétexte de se rendre à la campagne, chez un de ses amis, M. de Clavières ; mais il s'arrêta à une porte des jardins de Saint-Cloud, et fut conduit, je ne sais par qui, vers un endroit où la reine l'attendait seule, dans la partie la plus élevée de ses jardins particuliers. Elle me raconta qu'elle l'avait abordé en lui disant : ' Auprès d'un ennemi ordinaire, d'un homme qui aurait juré la perte de la monarchie, sans apprécier l'utilité dont elle est pour un grand peuple, je ferais en ce moment la démarche la plus déplacée ; mais quand on parle à un Mirabeau, etc. . . .' Cette pauvre reine était charmée d'avoir trouvé cette manière de le placer au-dessus de tous, et, en me confiant les détails de cette entrevue, elle me disait : ' Savez-vous que ces mots, un *Mirabeau*, ont paru le flatter infiniment.' Cependant, selon moi, c'était le flatter bien peu, car son esprit a fait plus de mal qu'il n'eût jamais pu faire de bien. Il avait quitté la reine en lui disant avec enthousiasme : ' Madame, la monarchie est sauvée ! ' Ce fut bientôt après que Mirabeau dut recevoir des sommes très considérables. Il le laissa trop apercevoir par l'augmentation de sa dépense. Déjà quelques-uns de ses propos sur la nécessité d'arrêter les factieux circulaient dans la société. Invité un jour à dîner avec une personne très attachée à la reine, il sut que cette personne s'était retirée en apprenant qu'il était un des convives ; les maîtres de la maison se plurent à le lui dire, et l'on fut très étonné de l'entendre louer le convive absent, et assurer qu'à sa place il en aurait fait autant ; mais il ajouta qu'on n'avait qu'à inviter de nouveau cette personne dans quelques mois, et qu'on la ferait dîner avec le restaurateur de la monarchie. Mirabeau oubliait que le mal était plus aisé à faire que le bien, et se croyait en politique l'Atlas du monde entier.

[1] Ce n'est pas dans son appartement, comme le dit M. de Lacretelle, que la reine reçut Mirabeau; sa personne était trop généralement connue; elle se rendit seule dans son jardin, à un rond-point qui est encore sur les hauteurs du jardin particulier de Saint-Cloud.

Les outrages et même la moquerie se mêlaient sans cesse à la marche audacieuse des révolutionnaires : l'usage était de donner des aubades sous les fenêtres du roi le jour de l'an. La musique de la garde nationale s'y rendit ce jour-là 1791 : voulant faire allusion à la liquidation des dettes de l'État, décrétée par l'Assemblée, elle joua uniquement, à plusieurs reprises, l'air de l'opéra-comique des *Dettes*, dont le refrain est : *Mais nos créanciers sont payés ; c'est ce qui nous console.*

Ce même jour, des *vainqueurs de la Bastille*, grenadiers de la garde parisienne, précédés d'une musique militaire, vinrent présenter pour étrennes au jeune dauphin un domino fait de pierre et de marbre de cette prison d'État. La reine me donna ce sinistre bijou, en me disant de le conserver, qu'il serait curieux pour l'histoire du temps de la révolution. Sur le couvercle étaient gravés de mauvais vers, dont voici le sens : *Des pierres de ces murailles, qui renfermaient d'innocentes victimes du pouvoir arbitraire, ont été transformées en jouet pour vous être offert, Monseigneur, comme un hommage de l'amour du peuple, et pour vous apprendre quelle est sa puissance.*

La reine disait que la passion de la popularité condamnait M. de la Fayette à se prêter indistinctement à toutes les impertinences populaires. Son aversion pour ce général augmentait de jour en jour, au point que vers la fin de la révolution, lorsqu'il parut vouloir soutenir le trône ébranlé, elle ne voulut jamais tenir de lui un si grand service.

L'émigration avait déjà éloigné beaucoup de monde ; des gens qui avant cette époque n'auraient jamais osé prétendre à quelque emploi distingué cherchaient, sous prétexte de zèle pour la cause du roi, à s'approcher de l'intérieur des Tuileries. J'ai connu beaucoup de ces gens-là ; quelques-uns n'étaient que de misérables intrigants ; d'autres avaient de bonnes intentions, mais manquaient des lumières qui auraient pu les rendre utiles.

M. de J * * *, colonel attaché à l'état-major de l'armée, eut le bonheur de rendre plusieurs services à la reine, et s'acquitta avec la discrétion et la dignité convenables de plusieurs missions importantes [1]. Leurs majestés avaient la plus

[1] Pendant la détention de la reine au Temple, il s'introduisit dans cette prison sous les sales vêtements de l'allumeur de quinquets, et y remplit ses

grande confiance en lui, quoique souvent la sagesse de ses craintes, quand il s'agissait de projets inconsidérés, l'eût fait taxer, par des imprudents et des ennemis, de suivre les principes des constitutionnels. Envoyé à Turin, il eut de la peine à dissuader les princes du projet qu'ils avaient, à cette époque, de rentrer en France par Lyon, avec une très faible armée ; et lorsque, dans un conseil qui se prolongea jusqu'à trois heures du matin, il eut fait voir ses instructions, et démontré que cette démarche exposerait le roi, le seul comte d'Artois se prononça contre le plan, qui était de M. le prince de Condé.

Parmi les employés d'un ordre subalterne que les circonstances critiques initièrent dans des affaires importantes, s'était introduit un M. de Goguelat, ingénieur géographe à Versailles, très bon dessinateur. Il avait fait pour la reine des plans de Saint-Cloud et de Trianon ; elle en fut très contente, et fit admettre cet ingénieur dans le corps de l'état-major de l'armée. Au commencement de la révolution, il fut envoyé au comte d'Esterhazy, à Valenciennes, en qualité d'aide de camp. Ce dernier grade lui avait été donné uniquement pour l'éloigner de Versailles, où, pendant les premiers mois de l'Assemblée des états généraux, il avait compromis la reine. Voulant faire remarquer son dévouement pour les intérêts du roi, il allait sans cesse aux tribunes de l'Assemblée, y frondait tout haut les motions des députés, et revenait aux antichambres de la reine, où il répétait tout ce qu'il venait d'entendre ou ce qu'il avait eu l'imprudence de dire.

J'avais averti la reine du mauvais effet que produisait l'exaltation de cet officier ; elle partagea mon opinion sur les dangers que j'y voyais. Mais malheureusement, en éloignant M. de Goguelat, elle conserva l'idée que dans un cas périlleux et qui exigerait un grand dévouement cet homme serait utile à employer. On lui donna, en 1791, la commission de contribuer, de concert avec M. le marquis de Bouillé, à l'évasion du roi.

Non seulement beaucoup d'hommes à projets cherchaient à s'introduire auprès de la reine, mais madame Élisabeth avait aussi des communications avec plusieurs particuliers qui se

fonctions sans être reconnu. Ce trait n'est encore connu que de sa famille et de quelques amis très intimes.

mêlaient de faire des plans pour la conduite de la cour. Le baron de Gilliers et M. de Vanoise étaient de ce nombre ; ils se rendaient chez la baronne de Mackau, où la princesse passait presque toutes ses soirées. La reine n'aimait pas ces réunions, où madame Élisabeth pouvait adopter des vues qui étaient manifestement opposées aux intentions du roi ou aux siennes.

La reine donnait souvent des audiences à M. de la Fayette. Un jour qu'il était dans ses cabinets intérieurs, ses aides de camp se promenaient en l'attendant dans le grand cabinet où se tenait le service. Quelques jeunes femmes imprudentes se plaisaient à dire, avec le projet d'être entendues par ces officiers, qu'il était bien inquiétant de voir la reine seule avec un rebelle et un brigand. Je souffrais de ces inconséquences qui produisaient toujours de mauvais effets, et je leur imposai silence. Une d'elles insistait sur la dénomination de brigand. Je lui dis que pour rebelle, M. de la Fayette méritait bien ce titre ; mais que celui de chef de parti était donné par l'histoire à tout homme qui commandait à quarante mille hommes, à une capitale, et à quarante lieues de pays ; que souvent des rois avaient traité avec des chefs de parti, et que s'il convenait à la reine de le faire, il ne nous appartenait à nous que de nous taire et de respecter ses actions. Le lendemain, la reine, d'un ton sérieux, mais avec la plus grande bonté, me demanda ce que j'avais dit la veille au sujet de M. de la Fayette, ajoutant qu'on l'avait assurée que j'avais imposé silence à ses femmes, parce qu'elles ne l'aimaient pas, et que j'avais pris son parti. Je répétai à la reine, mot pour mot, ce qui s'était passé ; elle voulut bien me dire que j'avais parfaitement raison.

Toutes les fois que la jalousie lui faisait parvenir de faux rapports sur moi, elle avait la bonté de m'en prévenir, et ils ne portaient aucune atteinte à la confiance dont elle n'a cessé de m'honorer, et que je me suis trouvée heureuse de justifier, même au péril de ma vie.

Mesdames, tantes du roi, partirent de Bellevue au commencement de l'année 1791 [1]. Je fus prendre congé de madame

[1] Alexandre Berthier, prince de Neufchâtel, alors colonel dans l'état-major de l'armée, et commandant la garde nationale de Versailles, favorisa le départ de Mesdames. Les jacobins de cette ville le firent destituer, et il courut les plus grands périls pour avoir rendu ce service à ces princesses.

Victoire. Je ne croyais pas voir pour la dernière fois de ma vie cette auguste et vertueuse protectrice de ma première jeunesse. Elle me reçut seule dans ses cabinets, et m'assura qu'elle espérait, autant qu'elle le désirait, rentrer bientôt en France ; que les Français seraient trop à plaindre si les excès de la révolution arrivaient à un degré qui dût lui faire prolonger son absence. Je savais par la reine que le départ de Mesdames avait été jugé nécessaire, pour laisser le roi libre dans ses démarches, lorsqu'il serait contraint de s'éloigner avec sa famille. La constitution du clergé ne pouvant être qu'en opposition directe avec les principes de religion de Mesdames, l'on pensait que leur voyage à Rome ne serait attribué qu'à leur seule piété. Cependant il était difficile de tromper une Assemblée qui devait peser les moindres actions de la famille royale ; et dès ce moment on eut plus que jamais les yeux ouverts sur ce qui se passait aux Tuileries.

Mesdames désiraient emmener madame Élisabeth à Rome. Le libre exercice de la religion, le bonheur de se réfugier près du chef de l'Église, et de vivre avec sécurité auprès de ses tantes qu'elle aimait tendrement, tout fut sacrifié par cette vertueuse princesse à son attachement pour la personne du roi.

Le serment exigé des prêtres par la constitution civile du clergé avait amené dans l'Église de France une division qui augmentait les dangers multipliés dont le roi était déjà environné. Mirabeau passa une nuit entière chez le curé de Saint-Eustache, confesseur du roi et de la reine, pour le décider à faire le serment exigé par cette constitution. Leurs Majestés choisirent un autre confesseur, qui resta inconnu.

Quelques mois après, ce trop fameux Mirabeau, démocrate mercenaire et royaliste vénal, termina sa carrière. La reine le regretta, et s'étonnait elle-même en parlant de ses regrets ; mais elle avait espéré que celui-là seulement qui avait eu l'adresse et la force de tout désorganiser aurait pu avoir celle de réparer le mal causé par son funeste génie. On a beaucoup parlé sur le genre de mort de Mirabeau. M. Cabanis, son ami et son médecin, niait qu'il eût été empoisonné. Voici ce que j'ai entendu dire à la reine par M. Vicq-d'Azyr, le jour même de l'ouverture du cadavre. Ce médecin l'assura que le procès-verbal qui avait été fait sur l'état des intestins était

aussi applicable à une mort produite par des remèdes violents que par le poison. Il disait aussi que les gens de l'art avaient été fidèles dans leur rapport ; mais qu'il était plus prudent de le conclure par la mort naturelle, puisque, dans l'état de crise où était la France, un parti innocent d'un tel crime pourrait être victime de la vengeance publique.

VII

Préparatifs du voyage de Varennes. — Par qui la reine est observée et trahie. — Anecdotes diverses. — Le départ de madame Campan pour l'Auvergne précède celui de la famille royale pour Varennes. — Madame Campan apprend l'arrestation du roi. — Billet que lui écrit la reine aussitôt son retour à Paris. — Anecdotes. — Mesures prises pour garder le roi aux Tuileries : elles sont insultantes. — Adoucissement qu'y apportent plusieurs officiers de la garde nationale. — Les chagrins blanchissent les cheveux de la reine. — Barnave, pendant le retour de Varennes, s'attire l'estime et la confiance de Marie-Antoinette. — Sa conduite honorable et respectueuse: elle contraste avec celle de Pétion — Trait courageux de Barnave. — Ses conseils à la reine. — Particularités sur le voyage de Varennes.

Au commencement du printemps de 1791, le roi, fatigué du séjour des Tuileries, voulut retourner à Saint-Cloud. Déjà toute sa maison était partie, et son dîner y était préparé. Il monta en voiture à une heure ; la garde se révolta, ferma les grilles, et déclara qu'elle ne le laisserait point partir. Ce coup était certainement monté sur des indices d'un projet d'évasion. Deux personnes, qui s'approchèrent de la voiture du roi, furent très maltraitées. Mon beau-père fut saisi avec violence par les gardes qui lui enlevèrent son épée. Le roi et sa famille furent forcés de descendre de voiture et de rentrer dans leurs appartements. Cet outrage ne leur fut pas intérieurement très sensible ; ils y virent un motif de légitimer aux yeux du peuple même le projet qu'ils avaient de s'éloigner de Paris.

Dès le mois de mars de la même année, la reine s'occupa des préparatifs de son départ. Je passai ce mois auprès d'elle, et

j'exécutai une grande partie des ordres secrets qu'elle me donna à ce sujet. Je la voyais avec peine occupée de soins qui me semblaient inutiles et même dangereux, et lui fis observer que la reine de France trouverait des chemises et des robes partout. Mes observations furent infructueuses : elle voulut avoir à Bruxelles un trousseau complet, tant pour elle que pour ses enfants. Je sortais seule, et presque déguisée, pour acheter et faire faire ce trousseau.

Je commandais six chemises dans une boutique de lingère, six dans une autre, des robes, des peignoirs, etc. Ma sœur fit faire un trousseau complet pour Madame sur les mesures des hardes de sa fille aînée, et je commandai des habits pour M. le dauphin sur celles de mon fils. Je remplis une malle entière de tous ces objets, et l'adressai, par ordre de la reine, à une de ses femmes, veuve du major d'Arras, où elle se trouvait en congé illimité, afin qu'elle fût prête à partir pour Bruxelles ou pour tout autre lieu, lorsqu'elle en recevrait l'ordre. Cette dame avait des terres dans la partie de la Flandre autrichienne, et pouvait quitter Arras sans que cela fût observé.

La reine ne devait emmener de Paris que sa première femme de service. Elle m'avait prévenue que si je n'étais pas en fonction à l'instant du départ, elle s'arrangerait pour que je pusse la rejoindre. Elle voulait aussi emporter son nécessaire de voyage. Elle me demanda le moyen de le faire partir, sous le prétexte d'en faire présent à l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas. J'osai m'opposer fortement à ce projet, et lui représentai qu'au milieu de tant de gens qui épiaient ses moindres actions on devait raisonnablement prévoir qu'il s'en trouverait d'assez clairvoyants pour deviner que ce présent n'était qu'un prétexte de faire partir ce meuble avant son départ ; elle persista dans cette idée, et tout ce que je pus obtenir fut que le nécessaire ne disparaîtrait pas de sa chambre, et de convenir avec M. de * * *, chargé d'affaires de la cour de Vienne pendant l'absence du comte de Mercy, qu'il viendrait à sa toilette lui demander, en présence de toute sa chambre, de vouloir bien commander, pour madame la gouvernante des Pays-Bas, un nécessaire absolument semblable au sien. La reine m'ordonna donc, devant le chargé d'affaires, de commander ce meuble. Cette manière d'exécuter sa volonté n'avait que le léger inconvénient d'une dépense de

cinq cents louis, et parut devoir éloigner tout soupçon. Si je n'omets aucune circonstance sur ce qui concerne ce nécessaire, c'est que ces minutieux détails ont leur importance, puisque ces premiers préparatifs de voyage furent découverts par une femme dont je soupçonnais depuis longtemps la conduite, et dont je redoutais même les délations. C'était une femme de garde-robe; son service durait toute l'année sans interruption. Placée auprès de la reine, dès le temps du mariage, sa majesté, accoutumée à la voir, aimait son adresse et son intelligence. Son sort était au-dessus de celui que devait avoir une femme de sa classe ; ses appointements et ses profits s'étaient successivement accrus, jusqu'à lui procurer un revenu de plus de douze mille francs. Elle était belle, recevait chez elle, dans les entresols au-dessus de la reine, des députés du tiers, et avait pour amant M. de Gouvion, aide de camp de M. de la Fayette. On verra bientôt à quel excès la porta son ingratitude.

Vers le milieu de mai 1791, un mois après que la reine m'eut donné l'ordre de commander le nécessaire, elle demanda s'il serait bientôt fini. J'envoyai chercher l'ébéniste qui en était chargé. Il ne pouvait le livrer qu'au bout de six semaines ; j'en rendis compte à la reine, qui me dit qu'elle n'avait pas le temps de l'attendre, devant partir dans le courant de juin. Elle ajouta qu'ayant commandé le nécessaire de sa sœur en présence de toute sa chambre, cette précaution suffisait, surtout en disant que sa sœur s'impatientait de ne pas le recevoir ; qu'il fallait donc faire vider et nettoyer le sien, et l'envoyer au chargé d'affaires qui le ferait partir. J'exécutai cet ordre sans paraître le cacher par le moindre mystère. J'ordonnai à la femme de garde-robe d'ôter tout ce que contenait le nécessaire, parce que celui destiné à madame l'archiduchesse ne pouvait être achevé de longtemps, et d'avoir grand soin de ne laisser aucune trace des parfums qui pouvaient ne pas convenir à cette princesse. J'anticiperai sur l'ordre des événements pour faire voir que toutes ces précautions ne furent pas moins inutiles que dangereuses.

Après le retour de Varennes, le maire de Paris remit à la reine une dénonciation de la femme de garde-robe, datée du 21 mai, où elle déclarait qu'il se faisait des préparatifs aux Tuileries pour un départ ; qu'on avait cru qu'elle ne devine-

rait pas le motif de l'envoi du nécessaire de la reine à Bruxelles, mais que l'annonce d'un présent fait par sa majesté à sa sœur n'était qu'un prétexte ; que sa majesté était trop attachée à ce meuble pour s'en priver, et qu'elle avait dit souvent qu'il lui serait très utile en cas de voyage. Elle déclara aussi que j'étais restée une soirée entière enfermée avec la reine et occupée à emballer de nouveau tous ses diamants ; qu'elle les avait trouvés épars avec du coton sur le canapé de l'entresol de la reine aux Tuileries. Cette dénonciation fit juger à la reine que cette femme avait, à son insu, une double clef de ce cabinet. Sa Majesté avait, à la vérité, interrompu l'arrangement de ses diamants, un soir, à sept heures, pour se rendre à son jeu, et avait ôté la clef de son cabinet, en me disant qu'elle reviendrait le lendemain, après son lever, achever cet emballage avec moi ; qu'une sentinelle était sous sa fenêtre ; qu'elle avait la clef de son cabinet dans sa poche, et ne voyait aucun danger pour ses bijoux. C'était donc le soir, après que nous eûmes quitté ce cabinet, ou le lendemain matin de très bonne heure, que cette malheureuse avait surpris ces préparatifs secrets. Le coffre des diamants fut remis à Léonard, coiffeur de la reine, qui partit avec M. le duc de Choiseul, et ce dépôt fut laissé à Bruxelles. Déjà leurs majestés avaient livré à des commissaires de l'Assemblée les diamants de la couronne qui étaient à leur usage ; ceux que la reine avait fait sortir de France lui appartenaient en propre.

Ce fut lors de ces préparatifs de départ que la reine me dit qu'elle avait un dépôt bien précieux à me confier, et qu'il fallait que je trouvasse des gens honnêtes, d'une existence indépendante, et entièrement dévoués à leurs souverains, auxquels je confierais un portefeuille qu'elle me remettrait. J'eus l'idée de choisir madame Vallayer-Coster, peintre de l'Académie, logée aux galeries du Louvre, et à laquelle je trouvai, ainsi qu'à son mari, toutes les qualités que la reine exigeait dans les personnes qui se chargeraient de ce dépôt. Ils furent aussi fidèles que je l'avais annoncé. Ce ne fut qu'en septembre 1791, après l'acceptation de la constitution, qu'ils me remirent ce portefeuille. La femme criminelle dont je n'ai eu que trop à parler avait fait aussi quelques délations sur ce fait. Elle disait qu'elle avait vu un portefeuille sur un fauteuil où jamais il n'y en avait eu de placé ; que la reine me

parlait bas en me le montrant, et que depuis ce moment il avait disparu. M. Bailly, qui remit deux pages entières de ces dénonciations à la reine, n'en avait fait aucun usage qui eût pu nuire à sa majesté.

Madame la duchesse d'Angoulême a dû avoir tous les diamants de la reine. Sa majesté ne garda qu'une parure de perles, une paire de boucles d'oreilles, composées d'un anneau et de deux poires d'un seul diamant. Ces boucles et beaucoup de bijoux de fantaisie, qui ne valaient pas la peine d'être emballés, étaient restés dans la commode de la chambre de sa majesté aux Tuileries, et ont sûrement été saisis par le comité qui s'empara du palais le 10 août.

Après avoir fait tous les préparatifs dont j'ai parlé, j'eus encore à remplir diverses commissions secrètes et toutes relatives au départ. J'étais à la veille de quitter moi-même Paris avec mon beau-père. La reine, n'ayant pas voulu qu'il y restât, dans la crainte des excès où le peuple pourrait se porter, au moment de son évasion, contre ceux dont le dévouement à sa personne était connu, avait dit à M. Vicq-d'Azyr de lui ordonner les eaux du Mont-Dor. Sa majesté eut aussi la bonté de regretter que mon service ne me mît pas dans la position de pouvoir partir avec elle, et voulut me donner cinq cents louis pour le voyage que j'avais à faire, jusqu'au jour où je pourrais la rejoindre. J'avais tout l'argent nécessaire, et je savais d'ailleurs combien il lui était important d'en conserver le plus possible ; je ne les acceptai point. Au reste, elle m'assura que le roi n'allait qu'aux frontières pour traiter de là avec l'Assemblée, et ne quitterait la France que dans le cas où son plan et ses propositions ne produiraient pas l'effet espéré. Elle comptait sur un parti nombreux dans l'Assemblée, où beaucoup de gens, disait-elle, étaient guéris de leur première exaltation. Je partis donc le 1er juin, et j'arrivai le 6 au Mont-Dor, attendant de jour en jour la nouvelle du départ. Enfin elle nous parvint. J'avais déjà préparé ce qui devait assurer ma sortie ; mais les mesures prises par l'Assemblée après le départ de leurs majestés eussent rendu cette sortie plus difficile que la reine ne l'avait pensé. J'étais prête à me mettre en route, lorsque j'entendis un courrier, venu de la petite ville de Besse, crier aux habitants du Mont-Dor, avec des transports de joie, que le roi et la reine étaient arrêtés.

Le soir même, cette nouvelle nous fut confirmée, et deux jours après nous reçûmes une lettre de la reine, écrite sous sa dictée par un de ses huissiers[1], dont elle connaissait le dévouement et la discrétion. Elle contenait ces mots : ' Je vous fais écrire de mon bain, où je viens de me mettre pour soulager au moins mes forces physiques. Je ne puis rien dire sur l'état de mon âme ; nous existons, voilà tout. Ne revenez ici que sur une lettre de moi, cela est bien important.' Cette lettre, non signée, portait la date du jour de l'arrivée de la reine à Paris. Nous reconnûmes la main de celui qui l'avait écrite, et nous fûmes pénétrés d'attendrissement en voyant que dans un moment pareil cette infortunée princesse avait daigné penser à nous. Après avoir reçu cette lettre, je retournai à Clermont, où le comité de surveillance de l'Assemblée voulait nous faire arrêter ; mais, comme il fut prouvé que M. Campan était véritablement malade au moment de son départ de Paris, cette rigoureuse mesure n'eut pas lieu. Vers les premiers jours d'août, la reine me manda de rentrer à Paris ; qu'elle n'y voyait plus de danger pour moi, et que mon prompt retour lui serait agréable. Je ne pourrai donc donner d'autres détails sur l'évasion de leurs majestés que ceux que j'ai entendu raconter par la reine et par les personnes qui furent témoins de son retour dans son intérieur.

Lorsque la famille royale fut ramenée de Varennes aux Tuileries, le service de la reine éprouva les plus grandes difficultés pour arriver jusqu'à son appartement : tout avait été arrangé pour que la femme de garde-robe qui avait servi d'espion restât seule chargée de son service ; elle y devait être aidée par sa sœur et sa fille.

M. de Gouvion, aide de camp de M. de la Fayette, avait fait placer le portrait de cette femme au bas de l'escalier qui conduisait chez la reine, afin que la sentinelle ne permît pas à d'autres femmes d'y pénétrer. Aussitôt que la reine fut instruite de cette pitoyable consigne, elle l'apprit au roi, qui, ne pouvant le croire, envoya au bas de l'escalier pour s'assurer du fait. Sa majesté fit donc demander M. de la Fayette, réclama la liberté de son intérieur, et surtout de celui de la reine, et lui ordonna de faire sortir du palais une femme à

[1] Cet officier fut massacré dans la chambre de la reine, le 10 août 1792.

laquelle lui seul pouvait donner de la confiance. M. de la Fayette fut obligé d'y consentir [1].

Les mesures prises pour garder le roi étaient à la fois rigoureuses pour l'entrée dans le palais, et insultantes dans son intérieur. Les commandants de bataillon, placés dans le salon que l'on appelait *grand-cabinet*, et qui précédait la chambre à coucher de la reine, avaient l'ordre d'en tenir toujours la porte ouverte, afin d'avoir les yeux sur la famille royale. Le roi ferma un jour cette porte. L'officier de garde l'ouvrit, et lui dit que telle était sa consigne, et qu'il l'ouvrirait toujours ; qu'ainsi sa majesté en la fermant prenait une peine inutile. Elle restait même ouverte la nuit, quand la reine était dans son lit ; et l'officier se plaçait dans un fauteuil, entre les deux portes, la tête tournée du côté de sa majesté. On obtint seulement que la porte intérieure serait fermée quand la reine se lèverait et s'habillerait. La reine fit placer le lit de sa première femme très près du sien ; ce lit, roulant et garni de rideaux, la préservait d'être vue par l'officier.

Madame de Jarjaye, ma compagne, qui continua ses fonctions pendant tout le temps de mon absence, m'a raconté qu'une nuit le commandant de bataillon qui couchait entre les deux portes, voyant qu'elle dormait profondément, et que

[1] La consigne qui écartait toutes les femmes attachées au service de la reine avait été forcée par le peuple d'une manière qui peint ce changement subit que des choses frappantes ne manquent jamais d'amener dans les attroupements. Le jour où l'on attendait le retour des infortunés voyageurs les voitures ne circulaient pas dans les rues de Paris. Cinq ou six femmes de la reine, après avoir été refusées à toutes les portes, se trouvaient à celle des Feuillants avec une de mes sœurs qui avait l'honneur d'être attachée à sa majesté, insistant avec force pour que la sentinelle leur permît d'entrer. Les poissardes les attaquèrent sur l'audace qu'elles avaient de résister a une consigne. Une d'elles va saisir ma sœur par le bras en l'appelant esclave de l'Autrichienne. 'Écoutez, lui dit ma sœur d'une voix forte et avec le véritable accent du sentiment qui l'inspirait, je suis attachée à la reine depuis l'âge de quinze ans ; elle m'a dotée et mariée ; je l'ai servie puissante et heureuse. Elle est infortunée en ce moment ! dois-je l'abandonner ? — Elle a raison, s'écrièrent ces furies, elle ne doit pas abandonner sa maîtresse ; faisons-les entrer.' A l'instant elles entourent la sentinelle, forcent le passage, et introduisent les femmes de la reine, en les accompagnant jusque sur la terrasse des Feuillants. Une de ces furies, que la moindre impulsion eût portée à déchirer ma sœur, la prenant alors sous sa protection, lui donna quelques avis pour arriver sûrement jusqu'au palais. 'Ôtez surtout, lui dit-elle, ma chère amie, cette ceinture de ruban vert ; c'est la ceinture de ce d'Artois auquel nous ne pardonnerons jamais.'

la reine veillait, quitta son poste et s'approcha de sa majesté pour lui donner des avis sur la conduite qu'elle devait tenir. Quoiqu'elle eût la bonté de lui dire de parler plus bas, pour ne pas troubler le sommeil de sa première femme, celle-ci fut réveillée, et pensa mourir de saisissement en voyant un homme en uniforme de la garde parisienne si près du lit de la reine. Sa majesté la rassura, lui dit de ne pas se lever, que la personne qu'elle voyait était un bon Français, trompé sur les intentions et sur la position de son souverain et de la sienne, mais dont les discours annonçaient un véritable attachement pour le roi. Il y avait une sentinelle dans le corridor noir qui règne derrière cet appartement, et où se trouve un escalier qui alors était intérieur et servait au roi et à la reine pour communiquer librement. Ce poste très désagréable, puisqu'il fallait le garder vingt-quatre heures, fut souvent réclamé par Saint-Prix, acteur des Français. Il s'y était en quelque sorte dévoué pour favoriser de courts entretiens que le roi et la reine avaient dans ce corridor. Il s'éloignait d'eux, et les avertissait s'il entendait le moindre bruit. M. Collot, commandant de bataillon de la garde nationale, chargé du service militaire de l'intérieur de la reine, allégea de même, avec prudence, toutes les consignes révoltantes qu'il avait reçues. Un officier de la garde parisienne osa parler de la reine avec insolence dans son propre appartement. M. Collot voulut en porter plainte à M. de la Fayette, et le faire casser. La reine s'y opposa, et daigna dire à cet homme quelques mots de raison et de bonté ; il devint à l'instant même un de ses partisans les plus dévoués.

La première fois que je revis sa majesté après la funeste catastrophe du voyage de Varennes, je la trouvai sortant de son lit ; ses traits n'étaient pas extrêmement altérés ; mais, après les premiers mots de bonté qu'elle m'adressa, elle ôta son bonnet, et me dit de voir l'effet que la douleur avait produit sur ses cheveux. En une seule nuit ils étaient devenus blancs comme ceux d'une femme de soixante-dix ans. Je ne peindrai point ici les sentiments qui déchirèrent mon cœur. Il serait trop peu convenable de parler de mes peines quand je retrace une si grande infortune. Sa majesté me fit voir une bague qu'elle venait de faire monter pour la princesse de Lamballe : c'était une gerbe de ses cheveux blancs, avec cette inscription : *blanchis par le malheur*. A l'époque de l'accep-

tation de la constitution, la princesse voulut rentrer en France. La reine, qui ne croyait nullement au retour de la tranquillité, s'y opposa ; mais l'attachement que lui avait voué madame de Lamballe lui fit venir chercher la mort.

Lorsque je rentrai à Paris la plus grande partie des mesures de rigueur était levée ; les portes ne restaient pas ouvertes ; on donnait plus de témoignages de respect au souverain ; on savait que la constitution, bientôt terminée, serait acceptée ; et on espérait un meilleur ordre de choses.

Dès le jour de mon arrivée, la reine me fit entrer dans son cabinet pour me dire qu'elle aurait grand besoin de moi pour des relations qu'elle avait établies avec MM. Barnave, Duport et Alexandre Lameth. Elle m'apprit que M. de J***[1] était son intermédiaire avec ces débris du parti constitutionnel, qui avaient de bonnes intentions, malheureusement trop tardives, et me dit que Barnave était un homme digne d'inspirer de l'estime. Je fus étonnée d'entendre prononcer ce nom de Barnave avec tant de bienveillance. Quand j'avais quitté Paris un grand nombre de personnes n'en parlaient qu'avec horreur. Je lui fis cette remarque, elle ne s'en étonna point, mais elle dit qu'il était bien changé ; que ce jeune homme, plein d'esprit et de sentiments nobles, était de cette classe distinguée par l'éducation et seulement égarée par l'ambition que fait naître un mérite réel. ' Un sentiment d'orgueil que je ne saurais trop blâmer dans un jeune homme du tiers état, disait la reine en parlant de Barnave, lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la route des honneurs et de la gloire pour la classe dans laquelle il est né ; si jamais la puissance revient dans nos mains, le pardon de Barnave est d'avance écrit dans nos cœurs.' La reine ajoutait qu'il n'en était pas de même à l'égard des nobles qui s'étaient jetés dans le parti de la révolution, eux qui obtenaient toutes les faveurs, et souvent au détriment des gens d'un ordre inférieur, parmi lesquels se trouvaient les plus grands talents : enfin que les nobles, nés pour être le rempart de la monarchie, étaient trop coupables d'avoir trahi sa cause pour mériter leur pardon. La reine m'étonnait de plus en plus par la chaleur avec laquelle elle justifiait l'opinion favorable qu'elle avait conçue de Barnave.

[1] C'était la reine qui avait ordonné à M. de J*** de voir ces trois députés.

Alors elle me dit que sa conduite en route avait été parfaite, tandis que la rudesse républicaine de Pétion avait été outrageante ; qu'il mangeait, buvait dans la berline du roi, avec malpropreté, jetant les os de volaille par la portière, au risque de les envoyer jusque sur le visage du roi ; haussant son verre, sans dire un mot, quand madame Élisabeth lui versait du vin, pour indiquer qu'il en avait assez ; que ce ton offensant était calculé, puisque cet homme avait reçu de l'éducation ; que Barnave en avait été révolté. Pressé par la reine de prendre quelque chose : ' Madame, répondit Barnave, les députés de l'Assemblée nationale, dans une circonstance aussi solennelle, ne doivent occuper vos majestés que de leur mission, et nullement de leurs besoins.' Enfin ses respectueux égards, ses attentions délicates et toutes ses paroles avaient gagné non seulement sa bienveillance, mais celle de madame Élisabeth.

Le roi avait commencé à parler à Pétion sur la situation de la France et sur les motifs de sa conduite, qui étaient fondés sur la nécessité de donner au pouvoir exécutif une force nécessaire à son action pour le bien même de l'acte constitutionnel, puisque la France ne pouvait être république ... ' Pas encore, à la vérité, lui répondit Pétion, parce que les Français ne sont pas assez mûrs pour cela.' Cette audacieuse et cruelle réponse imposa silence au roi, qui le garda jusqu'à son arrivée à Paris. Pétion tenait sur ses genoux le petit dauphin ; il se plaisait à rouler sur ses doigts les beaux cheveux blonds de l'intéressant enfant ; et, parlant avec action, il tirait ses boucles assez fort pour le faire crier ... ' Donnez-moi mon fils, lui dit la reine ; il est accoutumé à des soins, à des égards qui le disposent peu à tant de familiarités.'

Le chevalier de Dampierre avait été tué près de la voiture du roi, en sortant de Varennes. Un pauvre curé de village, à quelques lieues de l'endroit où ce crime venait d'être commis, eut l'imprudence de s'approcher pour parler au roi ; les cannibales qui environnaient la voiture se jettent sur lui. ' Tigres, leur cria Barnave, avez-vous cessé d'être Français ? Nation de braves, êtes-vous devenue un peuple d'assassins ? ' Ces seules paroles sauvèrent d'une mort certaine le curé, déjà terrassé. Barnave, en les prononçant, s'était jeté presque hors de la portière, et madame Élisabeth, touchée de ce noble élan, le retenait par la basque de son habit. La reine disait,

en parlant de cet évènement, que dans les moments des plus grandes crises les contrastes bizarres la frappaient toujours ; et que dans cette circonstance la pieuse Élisabeth retenant Barnave par le pan de son habit lui avait paru la chose la plus surprenante. Ce député avait éprouvé un autre genre d'étonnement. Les dissertations de madame Élisabeth sur la situation de la France, son éloquence douce et persuasive, la noble simplicité avec laquelle elle entretenait Barnave, sans s'écarter en rien de sa dignité, tout lui parut céleste dans cette divine princesse, et son cœur, disposé sans doute à de nobles sentiments, s'il n'eût pas suivi le chemin de l'erreur, fut soumis par la plus touchante admiration. La conduite des deux députés fit connaître à la reine la séparation totale entre le parti républicain et le parti constitutionnel. Dans les auberges où elle descendait elle eut quelques entretiens particuliers avec Barnave. Celui-ci parla beaucoup des fautes des royalistes dans la révolution, et dit qu'il avait trouvé les intérêts de la cour si faiblement, si mal défendus, qu'il avait été tenté plusieurs fois d'aller lui offrir un athlète courageux qui connût l'esprit du siècle et celui de la nation. La reine lui demanda quels auraient été les moyens qu'il lui aurait conseillé d'employer. 'La popularité, madame. — Et comment pouvais-je en avoir, repartit sa majesté, elle m'était enlevée ? — Ah, madame ! il vous était bien plus facile de la reconquérir qu'à moi de l'obtenir.' Cette assertion fournirait matière à commentaire ; je me borne à rapporter ce curieux entretien.

La reine attribuait essentiellement à M. Goguelat l'arrestation à Varennes ; elle disait qu'il avait mal calculé le temps que devait durer le voyage. Il avait fait celui de Montmédy à Paris, seul dans une chaise de poste, avant de venir prendre les derniers ordres du roi, et avait établi tous ses calculs sur le temps qu'il avait mis à faire ce trajet. On en a fait depuis l'épreuve, et une voiture légère sans courrier a mis près de trois heures de moins qu'une voiture lourde et précédée d'un courrier.

La reine lui reprochait aussi d'avoir quitté la grande route à Pont-de-Sommevelle, où la voiture devait rencontrer les quarante hussards qu'il commandait. Elle pensait qu'il aurait dû fondre sur une très petite quantité de peuple à Varennes, et ne pas demander aux hussards s'ils étaient pour le roi ou pour la nation ; que surtout il devait éviter de prendre

les ordres du roi, ayant eu connaissance de la réponse faite à M. d'Inisdal, lorsqu'il fut question d'un enlèvement ; que le roi ayant dit à Goguelat : *Si on emploie la force, cela sera-t-il chaud?* il avait répondu : *Très chaud, sire* : ce qui suffisait pour que le roi donnât vingt contre-ordres. Comment concevoir qu'on ait aussi négligé d'envoyer un courrier à M. de Bouillé qui aurait eu le temps d'arriver à Varennes avec une force imposante, et qu'on n'ait pas même pensé à faire arrêter les courriers qui suivraient le roi? Leurs majestés, descendues chez un épicier, maire de Varennes, nommé M. Sauce, le roi lui avait parlé longtemps sur les motifs qui l'éloignaient de Paris, et désirait lui prouver l'utilité de sa démarche, qui, loin d'être hostile, avait été prescrite par son amour pour ses sujets. Ce maire eût pu sauver le roi. La reine était assise dans la boutique entre deux ballots de chandelle, et parlait à madame Sauce, qui paraissait une femme prépondérante dans son ménage, et que M. Sauce regardait de temps en temps comme pour la consulter ; mais la reine obtenait pour toute réponse : Que voulez-vous, madame ; votre position est bien fâcheuse ; mais voyez-vous, cela exposerait M. Sauce, on lui couperait la tête. Une femme doit penser pour son mari. — Eh bien ! lui répondait la reine, le mien est votre roi ; il a fait votre bonheur pendant longtemps, il veut le faire encore.' Madame Sauce reparlait des dangers de son mari ; les aides de camp arrivèrent dans ce moment, et le retour à Paris fut décidé.

La première femme de chambre du dauphin, jugeant que quelque délai pouvait donner à M. de Bouillé le temps d'amener des forces, se jeta sur un lit et se mit à crier qu'elle se mourait d'une colique affreuse. La reine s'approcha d'elle, et cette dame lui serra la main pour lui faire juger son motif. Sa majesté dit qu'elle ne pouvait abandonner, dans un semblable état, une femme qui s'était dévouée pour la suivre dans un voyage dangereux, et qu'elle lui devait des soins; mais on devina probablement cette innocente ruse, et on n'accorda pas le moindre délai [1].

[1] La reine me raconta, en me parlant de tous les évènements de ce funeste voyage, que, deux lieues avant d'arriver à Varennes, un inconnu, allant au grand galop, avait passé près de la voiture du roi, en criant quelques mots que le bruit des roues sur le pavé les avait empêchés d'entendre, mais que, depuis l'évènement de leur arrestation, en se rappelant le son des paroles de cet inconnu, le roi et elle avaient jugé qu'il leur disait : *Vous êtes reconnus*, ou *vous êtes découverts*.

Après tout ce que la reine m'avait dit des fautes commises par M. Goguelat, je le croyais disgracié. Quel fut mon étonnement lorsqu'ayant été mis en liberté, après l'amnistie qui suivit l'acceptation de la constitution, il se présenta chez la reine et fut reçu avec les témoignages de la plus grande bonté. Elle disait qu'il avait fait ce qu'il avait pu, et que le zèle le plus sincère devait faire excuser le reste.

VIII

Acceptation de la constitution. — Avis de Barnave et de ses amis partagé par la cour de Vienne. — Politique secrète de la cour. — L'Assemblée législative délibère sur le cérémonial à suivre pour recevoir le roi. — Motion insultante. — Louis XVI est reçu avec transport par l'Assemblée. — Il laisse éclater dans son intérieur une douleur profonde. — Anecdote. — Fêtes et réjouissances publiques ; voix sinistre qui se mêle aux acclamations. — Entretien de M. de Montmorin avec madame Campan sur les imprudences continuelles des gens de la cour. — La famille royale va aux Français. — Spectacle changé ; par quel motif. — On se bat au parterre des Italiens. — Double correspondance de la cour avec l'étranger. — Maison civile. — Barnave insiste pour sa formation ; la reine s'y oppose. — Ses malheurs n'altèrent point la douceur de son caractère. — Anecdote sur l'abbé Grégoire. — Plan adopté par la reine pour la correspondance secrète. — Conduite de madame Campan en butte aux attaques des deux partis. — Détails sur la conduite de M. Genet, son frère, chargé des affaires de France en Russie. — Lettre remarquable qu'elle reçoit de lui. — Témoignage écrit rendu par la reine au zèle et à la fidélité de madame Campan. — Le roi vient la voir et lui confirme ces témoignages de confiance et de satisfaction. — Projet d'entrevue entre Louis XVI et Barnave ; ce qui fait manquer l'entretien. — Tentatives d'empoisonnement contre Louis XVI. — Précautions prises. — La reine consulte Pitt sur la révolution. — Sa réponse ; la reine n'y voit rien que de sinistre. — Les émigrés s'opposent à toute alliance avec les constitutionnels. — Lettre de Barnave à la reine. — Elle est sans résultat.

Arrivée à Paris le 25 août, j'y avais trouvé des dispositions beaucoup plus calmes que je n'osais l'espérer : on parlait du

moment de l'acceptation de la constitution ; des fêtes qui auraient lieu à cette occasion. La reine commençait à espérer un meilleur ordre de choses. La rixe entre les jacobins et les constitutionnels, le 17 juillet, lui avait cependant fait passer des moments affreux ; et le canon du Champ de Mars, tirant contre un parti qui demandait le jugement du roi, et dont les chefs étaient au sein même de l'Assemblée, avait laissé dans l'esprit de la reine les plus sinistres impressions.

Les constitutionnels, avec lesquels ses relations ne s'étaient pas ralenties par l'entremise des trois membres déjà nommés, avaient parfaitement servi la famille royale pendant sa détention.

'Nous tenons encore les fils qui font mouvoir cette masse populaire,' dit un jour Barnave à M. de J***, en lui montrant un gros volume sur lequel étaient enregistrés les noms de tous les gens que l'on faisait agir à volonté par la seule puissance de l'or. Il était en ce moment question d'en payer un nombre considérable pour s'assurer d'acclamations bien prononcées lorsque le roi et sa famille reparaîtraient au spectacle à l'époque de l'acceptation de la constitution. Ce jour, qui pouvait faire entrevoir l'espérance du calme, arriva le 14 septembre : les fêtes furent brillantes ; mais déjà de nouvelles alarmes empêchaient justement la famille de se livrer à aucun sentiment consolateur.

L'Assemblée législative, qui venait remplacer la Constituante, apportait pour base de conduite les principes républicains les plus exagérés. Formée au sein des assemblées populaires, elle était uniquement pénétrée de l'esprit qui les animait. La constitution avait été, comme je l'ai dit, présentée au roi le 3 septembre ; je reviens sur cette présentation, parce qu'elle offrait un sujet de délibération bien important. Tous les ministres, excepté M. de Montmorin, insistèrent sur la nécessité d'accepter l'acte constitutionnel dans son entier. Ce fut aussi l'avis du prince de Kaunitz. Malouet désirait que le roi s'expliquât avec sincérité sur les vices et les dangers qu'il remarquait dans la constitution. Mais Duport et Barnave, alarmés de l'esprit qui régnait dans la société des jacobins, et même dans l'Assemblée où Robespierre les avait déjà dénoncés comme traîtres à la patrie, et craignant de grands malheurs, unirent leurs avis à ceux de la majorité des ministres

et de M. de Kaunitz. Ceux qui voulaient franchement maintenir la constitution conseillaient de ne point l'accepter purement et simplement ; de ce nombre étaient, comme je l'ai dit, MM. de Montmorin et Malouet. Le roi paraissait goûter leur avis ; et c'est une des plus grandes preuves de la sincérité de l'infortuné monarque.

Alexandre Lameth, Duport et Barnave, comptant encore sur les ressources de leur parti, espéraient avoir la gloire de diriger le roi par l'influence qu'ils croyaient avoir acquise sur l'esprit de la reine. On fit aussi consulter des gens connus par leurs lumières, mais qui n'étaient d'aucun conseil ni d'aucune assemblée. De ce nombre fut un M. Dubucq, ancien intendant de la marine et des colonies. Il répondit par cette seule ligne : *Empêchez le désordre de s'organiser.*

Les opinions semblables à celles du sentencieux et laconique M. Dubucq tenaient à l'esprit du parti aristocratique qui préférait tout, même les jacobins, à l'établissement des lois constitutionnelles, et qui appréhendait essentiellement qu'une acceptation qui porterait un caractère autre que celui de la contrainte ne fût une véritable sanction, capable de maintenir de nouveau le gouvernement. Les désordres les plus effrénés paraissaient préférables, parce qu'ils entretenaient l'espoir d'un changement total ; et vingt fois, quand les gens peu instruits de la politique secrète de la cour se permettaient de témoigner l'effroi que leur inspiraient les sociétés populaires, les initiés répondaient qu'un sincère royaliste devait chérir les jacobins. Mon opinion sur la terreur qu'ils m'inspiraient m'a souvent attiré cette repartie, et m'aura sûrement mérité de même le titre de constitutionnelle ; tandis que, par principes et faute des lumières qui, je crois, ne devaient pas même appartenir aux personnes de mon sexe, je n'étais occupée que de chérir et bien servir la princesse infortunée à laquelle était liée ma destinée.

La lettre que le roi écrivit à l'Assemblée pour demander d'accepter la constitution dans le lieu même où elle avait été formée, et où il annonçait qu'il se rendrait le 14 à midi, fut reçue avec transport, et de nombreux applaudissements en interrompirent plusieurs fois la lecture. La séance fut terminée par l'élan de l'enthousiasme. M. de la Fayette obtint la mise en liberté de tous les gens détenus à raison du départ du

roi ; l'abolition immédiate de toutes les procédures relatives aux évènements de la révolution, l'anéantissement de l'usage des passeports et de toutes les gênes momentanées apportées à la libre circulation, tant au dedans qu'au dehors. Tout fut accordé avec acclamations. Soixante membres furent nommés pour aller exprimer au roi toute la satisfaction que la lettre de sa majesté avait occasionnée. Le garde des sceaux sortit de la salle au bruit des applaudissements, pour précéder chez le roi la députation.

Le roi répondit au discours qui lui fut prononcé, et termina en disant à l'Assemblée qu'un décret qui le matin avait aboli l'ordre du Saint-Esprit lui laissait seulement la liberté d'en être décoré ainsi que son fils ; mais qu'un ordre n'ayant à ses yeux d'autre prix que de pouvoir le communiquer, il n'en ferait plus usage.

La reine, son fils et Madame se tinrent à la porte de la salle où l'on avait admis la députation. Le roi dit aux députés : ' Voilà ma femme et mes enfants, qui partagent mes sentiments ; ' et la reine confirma elle-même l'assurance que le roi leur donnait. Ces marques apparentes de confiance étaient bien éloignées de l'état d'agitation de son âme. ' Ces gens ne veulent point de souverains, disait-elle. Nous succomberons à leur tactique perfide, mais très bien suivie ; ils démolissent la monarchie pierre par pierre.'

Le lendemain du jour de la députation les détails de la réception du roi furent reportés à l'Assemblée ; ils y excitèrent de vifs applaudissements. Mais le président ayant mis en délibération si l'Assemblée ne devait pas rester assise pendant que le roi prononcerait son serment : ' Sans doute, s'écria un grand nombre de voix; *et le roi debout, tête nue.*' M. Malouet observa qu'il n'y avait pas de circonstance où la nation assemblée en présence du roi ne le reconnût pas pour son chef ; que c'était manquer à la nation autant qu'au monarque que de ne pas traiter le chef de l'État avec le respect qui lui était dû. Il demanda que le roi devant prêter son serment debout, l'Assemblée l'entendît aussi dans la même attitude. Sur les remarques de M. Malouet, le décret avait été rapporté ; mais un député breton s'écria d'une voix perçante : ' Qu'il avait à proposer un amendement qui mettrait tout le monde d'accord. Décrétons, dit-il, qu'il sera permis à M. Malouet,

et à quiconque en aura envie, de recevoir le roi à genoux ; mais maintenons le décret.'

Le roi se rendit à la salle à midi. Son discours fut suivi de plusieurs minutes d'applaudissements. Après la signature de l'acte constitutionnel, tout le monde s'assit. Le président se leva pour prononcer son discours ; mais après avoir commencé, voyant que le roi ne se levait pas pour l'écouter, il s'assit à son tour. Son discours fit une grande sensation ; la phrase qui le terminait enleva de nouveaux applaudissements, des *bravos*, des cris de *vive le roi !* ' Sire, disait-il, qu'elle doit être grande à nos yeux et chère à nos cœurs, qu'elle sera sublime dans notre histoire l'époque de cette régénération, qui donne à la France des citoyens, aux Français une patrie ; et à vous, comme roi, un nouveau titre de grandeur et de gloire ; à vous encore, comme homme, une nouvelle source de jouissances et de nouvelles sensations.'

L'Assemblée en corps reconduisit le roi au milieu des cris d'allégresse du peuple, d'une musique militaire et des salves d'artillerie.

Enfin, j'espérais revoir sur le visage de mes augustes maîtres ce calme qui depuis si longtemps en était effacé. La suite les quitta dans le salon ; la reine salua les dames avec précipitation, et rentra fort émue. Le roi la suivait, et, se jetant dans un fauteuil, il porta un mouchoir sur ses yeux. 'Ah, madame ! s'écria-t-il avec une voix entrecoupée par ses larmes, pourquoi avez-vous assisté à cette séance, pour être témoin . . . ? ' Je n'entendis que ces mots ; pénétrée de leur douleur et de la nécessité d'en respecter l'effusion, je me retirai, frappée du contraste de ces cris de joie au dehors du palais avec la douleur profonde qui existait dans l'intérieur du souverain. Une demi-heure après, la reine me fit appeler. Elle faisait demander M. Goguelat pour lui annoncer son départ, dans la nuit même, pour Vienne. Les nouvelles atteintes à la dignité du trône, qui s'étaient manifestées dans cette séance ; l'esprit d'une assemblée pire que la précédente ; le monarque traité à l'instar du président, sans aucune déférence pour le trône : tout annonçait trop ouvertement que l'on en voulait à la souveraineté. La reine ne voyait plus d'espoir dans l'intérieur. Le roi venait d'écrire à l'empereur ; elle me dit qu'elle porterait elle-même, à minuit, dans mon appartement, la lettre

que M. Goguelat porterait à l'empereur. Pendant tout le reste de la journée le château et les Tuileries furent remplis d'une foule prodigieuse; les illuminations étaient magnifiques. On invita le roi et la reine à se promener en voiture dans les Champs-Élysées, escortés par les aides de camp et les chefs de l'armée parisienne, la garde constitutionnelle n'étant point encore organisée. Beaucoup de *vive le roi !* se firent entendre ; mais à chaque fois que ces cris cessaient un homme du peuple, qui ne quitta pas un seul instant la portière du roi, criait seul avec une voix de stentor : *Non, ne les croyez pas : vive la nation !* Cette voix sinistre frappa la reine de terreur : elle ne crut pas devoir s'en plaindre, et parut confondre avec les acclamations publiques le cri séparé de ce fanatique ou de ce vil stipendié.

Peu de jours après, M. de Montmorin m'écrivit quelques lignes pour me dire qu'il avait à me parler, qu'il se rendrait chez moi, s'il ne craignait que cela ne fût remarqué, et qu'il trouvait plus naturel de me voir dans le grand cabinet de la reine à une heure qu'il m'indiqua et où il n'y avait personne. Je m'y trouvai. Après m'avoir dit des choses obligeantes sur les services que j'avais déjà rendus et pouvais rendre encore à mes maîtres dans ces circonstances, il me parla du danger imminent où était le roi, des complots qui se tramaient, de la mauvaise composition de l'Assemblée législative, mais essentiellement de la nécessité de paraître tenir le plus possible, par la sagesse des discours, à l'acte que le roi venait d'accepter. Je lui dis que cela ne pouvait se faire qu'en se compromettant aux yeux du parti royaliste, auquel la modération paraissait un crime ; qu'il était affligeant de s'entendre taxer d'être constitutionnelle quand on pensait que la seule constitution qui convenait à la gloire du roi, au bonheur et à la tranquillité de son peuple, était le pouvoir entier du souverain ; que c'était là ma profession de foi, et qu'il était pénible de faire soupçonner d'y manquer. « Avez-vous jamais pu croire, me dit-il, que je désirasse un autre ordre de choses ? Doutez-vous de mon attachement pour la personne du roi et pour le maintien de ses droits ? — Je le sais, monsieur le comte, lui répondis-je, mais vous ne l'ignorez pas, vous passez pour avoir adopté des idées révolutionnaires. — Eh bien, madame, ayez le courage de dissimuler et de cacher vos véritables sentiments ; jamais

la dissimulation ne fut plus nécessaire : on travaille à paralyser autant que possible les mauvaises intentions des factieux ; mais il ne faut pas que l'on nous déjoue ici en disant des choses très dangereuses qui circulent dans Paris, comme venant du roi et de la reine.' Je lui dis que j'avais déjà été frappée du mal que peuvent faire les propos passionnés de l'impuissance, et qu'ayant plusieurs fois imposé silence au service de la reine, d'une manière très prononcée, j'en avais éprouvé du désagrément. ' Je sais cela, me dit le comte, la reine m'en a instruit, et c'est ce qui m'a décidé à venir vous prier de maintenir, autant que vous le pourrez, l'esprit de prudence qui est si nécessaire.'

Pendant que l'intérieur du roi et de la reine était livré à toutes ces alarmes, les fêtes pour l'acceptation de la constitution continuaient. Leurs majestés furent à l'Opéra. Tout ce qui était attaché au parti du roi composa l'assemblée, et l'on put jouir ce jour-là du bonheur de le voir quelques instants environné de sujets fidèles ; les acclamations furent sincères.

On avait choisi pour la représentation aux Français *la Coquette corrigée*, uniquement parce que c'était le triomphe de mademoiselle Contat. Cependant l'opinion qu'avaient répandue les ennemis de la reine venant s'unir dans ma pensée au titre de cette comédie, j'en trouvais le choix très maladroit, et ne savais comment le dire à sa majesté. Mais l'attachement sincère donne du courage ; je m'expliquai ; elle m'en sut gré, et fit demander une autre comédie : on donna *la Gouvernante*.

La reine, Madame fille du roi, madame Élisabeth, furent de même très accueillies à ce spectacle. Il est vrai que l'opinion et les sentiments de tous les spectateurs qui remplissaient les loges ne pouvaient qu'être favorables ; on s'était occupé, avant ces deux représentations, de bien composer le parterre. Mais les jacobins, à leur tour, prirent la précaution contraire avec tant d'avantage, au théâtre Italien, que le tumulte y fut extrême. On donnait *les Évènements imprévus*, de Grétry ; madame Dugazon eut malheureusement l'idée de s'incliner vers la reine, en chantant dans un duo ces paroles : *Ah, comme j'aime ma maîtresse!* A l'instant plus de vingt voix s'élèvent du parterre, en criant : *Pas de maîtresse ! pas de maître ! liberté !* Quelques hommes répondent des loges et des balcons : *Vive*

la reine, vive le roi! vive à jamais le roi et la reine! On répond dans le parterre : *Point de maître, point de reine!* La querelle s'échauffe, le parterre se partage, on se bat, et les jacobins eurent le dessous. Leurs touffes de cheveux noirs volaient dans la salle[1]; une garde nombreuse arrive; le faubourg Saint-Antoine, averti de ce qui se passait aux Italiens, s'attroupait et parlait déjà de marcher vers ce spectacle. La reine conservait le maintien le plus noble et le plus calme; les commandants de la garde l'environnaient et la rassuraient. Leur conduite fut active et prudente; il n'arriva aucun malheur. La reine, en sortant, reçut de nombreux applaudissements. C'est la dernière fois qu'elle soit entrée dans une salle de spectacle.

Pendant que des courriers portaient les lettres confidentielles du roi aux princes ses frères et aux princes étrangers, l'Assemblée fit inviter le roi à écrire aux princes pour les engager à rentrer en France. Le roi chargea l'abbé de Montesquiou de lui faire la lettre qu'il voulait envoyer. Cette lettre, parfaitement écrite, d'un style touchant et simple, analogue au caractère de Louis XVI, et remplie d'arguments très forts sur l'avantage de se rallier aux principes de la constitution, me fut confiée par le roi, qui me chargea de lui en faire une copie.

A cette époque, M. Mor . . . , un des intendants de la maison de Monsieur, obtint de l'Assemblée un passe-port pour se rendre près du prince, à raison d'un travail indispensable sur sa maison. La reine le choisit pour porter cette lettre; elle voulut la lui remettre elle-même, et lui fit connaître le motif. Le choix de ce courrier m'étonnait : la reine m'assura qu'il était parfait, qu'elle comptait même sur son indiscrétion, et qu'il était *seulement essentiel* que l'on eût connaissance de la lettre du roi à ses frères. Les princes étaient sans doute prévenus par la correspondance particulière. Monsieur montra cependant quelque surprise; et le messager revint plus affligé que satisfait d'une semblable marque de confiance, qui pensa lui coûter la vie pendant les années de terreur.

Parmi les inquiétudes de la reine, elle en avait une trop bien

[1] Eux seuls à cette époque avaient quitté l'usage de poudrer les cheveux.

fondée, c'était la légèreté des Français qu'elle envoyait dans des cours étrangères. Elle disait que, pour tirer vanité de la confiance dont ils étaient honorés, dès qu'ils avaient passé les frontières ils ne cachaient plus les choses les plus secrètes sur les sentiments intimes du roi, et que les chefs de la révolution en étaient instruits par leurs agents, dont plusieurs étaient des Français soi-disant émigrés pour la cause de leur roi.

Après l'acceptation de la constitution, on s'occupa de former la maison du roi, tant militaire que civile. Le duc de Brissac eut le commandement de la garde constitutionnelle, qui fut composée d'officiers et de soldats choisis dans les régiments, et de plusieurs officiers tirés de la garde nationale de Paris. Le roi était content des sentiments et de la tenue de cette troupe, qui, comme on le sait, exista fort peu de temps.

La nouvelle constitution détruisait ce qu'on appelait les honneurs et les prérogatives qui y étaient attachés. La duchesse de Duras donna sa démission de la place de dame du palais, ne voulant pas perdre à la cour son droit au tabouret. Cette démarche affligea la reine, qui se voyait abandonnée pour des privilèges perdus, quand ses droits étaient si violemment attaqués. Plusieurs grandes dames s'éloignèrent de la cour par le même motif. Cependant le roi et la reine n'osaient former leur maison pour la partie civile, dans la crainte de constater, par les nouvelles dénominations des charges, l'anéantissement des anciennes, et aussi pour ne pas admettre dans les emplois les plus élevés des gens qui n'étaient pas faits pour les remplir. Cette question, si l'on formerait ou non *cette maison sans chevaliers et sans dames d'honneur*, occupa pendant quelque temps. Les conseillers constitutionnels de la reine pensaient que l'Assemblée, ayant décrété une liste civile suffisante à la splendeur du trône, serait mécontente de voir le roi ne prendre que la maison militaire, et ne pas former sa maison civile sur le nouveau plan constitutionnel. 'Comment voulez-vous, Madame, écrivait Barnave à la reine, parvenir à donner le moindre doute à ces gens-ci sur vos sentiments? Lorsqu'ils vous décrètent une maison militaire et une maison civile, semblable au jeune Achille parmi les filles de Lycomède, vous saisissez avec empressement le sabre pour dédaigner de simples ornements.' La reine persista à ne pas vouloir de maison civile. 'Si cette maison constitutionnelle

était formée, disait-elle, il ne resterait pas un noble près de nous, et quand les choses changeraient il faudrait congédier les gens que nous aurions admis à leur place.'

' Peut-être, ajouta-t-elle, peut-être un jour aurais-je *sauvé* la noblesse, si j'avais eu quelque temps le courage de l'affliger : je ne l'ai point. Quand on obtient de nous une démarche qui la blesse je suis boudée, personne ne vient à mon jeu ; le coucher du roi est solitaire. On ne veut pas juger les nécessités politiques : on nous punit de nos malheurs.'

La reine écrivait presque toute la journée et passait une partie des nuits à lire : son courage soutenait ses forces physiques ; son caractère n'était nullement aigri par l'infortune, et jamais on ne lui vit un moment d'humeur. C'était pourtant la même personne que l'on peignait au peuple comme emportée, furieuse toutes les fois qu'elle voyait attaquer les droits de la couronne.

J'étais un jour près d'elle, derrière une de ses fenêtres. Nous vîmes un homme, vêtu avec la simplicité d'un ecclésiastique, environné d'une foule immense. La reine crut que c'était un abbé que l'on allait jeter dans le bassin des Tuileries ; elle ouvrit sa fenêtre avec précipitation, et envoya un valet de chambre savoir ce qui se passait dans le jardin. C'était l'abbé Grégoire, que les hommes et les femmes des tribunes reconduisaient en triomphe pour une motion qu'il venait de faire à l'Assemblée nationale contre l'autorité royale. Le lendemain, les journalistes démocrates peignaient la reine témoin de ce triomphe, montrant à sa fenêtre, par des gestes expressifs, combien elle était outragée des honneurs rendus à ce patriote.

La correspondance de la reine avec l'étranger se faisait en chiffres. Celui qu'elle avait préféré ne peut jamais être deviné ; mais il faut une patience extrême pour en faire usage. Chaque correspondant doit avoir un ouvrage de la même édition. *Paul et Virginie* était celui qu'elle avait choisi. On indique par des chiffres convenus la page, la ligne où se trouvent les lettres que l'on cherche et quelquefois un mot d'une seule syllabe. Je l'aidais dans ce travail à chercher les lettres; et très souvent je lui faisais une copie exacte de tout ce qu'elle avait chiffré sans savoir un mot de ce qui avait été écrit.

Il y avait toujours dans Paris plusieurs comités secrets

occupés d'éclairer le roi sur les démarches des factieux et d'influencer quelques-uns des comités de l'Assemblée.

M. Bertrand de Molleville eut de grandes relations avec la reine. Le roi employa M. Talon et d'autres personnes ; il y eut beaucoup d'argent versé de ce côté pour les frais qu'exigeaient leurs démarches secrètes. La reine n'avait pas de confiance en eux. M. de Laporte, ministre de la liste civile et de la maison, s'occupait aussi de diriger l'opinion publique par des écrits payés ; mais ces écrits n'avaient d'influence que sur le parti royaliste, qui n'avait pas besoin d'être influencé. M. de Laporte avait une police particulière qui donnait d'utiles avis.

J'étais décidée à me sacrifier à mes devoirs et nullement à l'intrigue, et je pensais que dans une pareille circonstance je devais me borner à obéir aux ordres de la reine. Je faisais très souvent partir des courriers pour les pays étrangers, et jamais ils ne furent découverts, tant je prenais de précautions. J'ai dû surtout mon existence au soin que je pris de n'admettre chez moi aucun député quelconque, et de refuser toutes les entrevues que me demandaient souvent les gens les plus marquants. Cette conduite m'avait paru la seule convenable à mon sexe et à ma place à la cour ; mais elle me laissait en butte à toutes les malveillances, et le même jour je me vis dénoncée par Prud'homme, dans sa *Gazette révolutionnaire*, comme capable de faire une aristocrate de la mère des Gracques si elle avait eu dans son intérieur une femme aussi dangereuse que je l'étais ; et par la *Gazette royaliste* de Gauthier comme une *monarchienne*, une *constitutionnelle* plus dangereuse aux intérêts de la reine qu'une jacobine.

A cette époque un évènement qui m'était étranger vint me mettre dans une position beaucoup plus critique encore. Mon frère (M. Genet) avait commencé sa carrière diplomatique avec succès. Dès l'âge de dix-huit ans il fut attaché à l'ambassade de Vienne ; à vingt ans, il avait été nommé premier secrétaire de légation en Angleterre pour la paix de 1783. Un mémoire qu'il présenta à M. de Vergennes, sur les dangers du traité de commerce fait à cette époque avec l'Angleterre, avait offensé M. de Calonne, partisan de ce traité, et surtout M. Gérard de Rayneval, premier commis des affaires étrangères. Tant que M. de Vergennes vécut, s'étant déclaré, à la mort

de mon père, le protecteur de mon frère, il le soutint contre les ennemis que lui avait faits son mémoire. Mais à sa mort, M. de Montmorin, ayant grand besoin de la longue habitude des affaires, qu'il trouvait dans M. de Rayneval, ne se conduisit que par lui et à son instigation. Le bureau dont mon frère était chef fut détruit et réuni aux autres bureaux des affaires étrangères. Il partit pour Pétersbourg, fortement recommandé à M. le comte de Ségur, ministre de France dans cette cour, qui le fit nommer secrétaire de légation. Quelque temps après, le comte de Ségur le laissa à Saint-Pétersbourg, chargé des affaires de France [1].

Mon frère avait quitté Versailles le cœur profondément blessé d'avoir perdu un état considérable pour avoir écrit un mémoire que son zèle seul avait dicté, et dont l'importance ne fut que trop reconnue dans la suite. Je m'étais aperçue dans sa correspondance qu'il penchait pour quelques-unes des idées nouvelles, et j'en étais alarmée, lorsqu'il m'écrivit une lettre qui ne me laissa plus de doute sur ses opinions. Il me disait qu'il ne devait pas me cacher qu'il embrassait le parti constitutionnel ; que le roi lui en avait fait donner l'ordre, après avoir accepté lui-même la constitution ; qu'il marcherait ferme sur cette ligne, parce que dans ce cas la ruse serait funeste, et qu'il embrassait ce parti parce qu'il lui était démontré que les puissances étrangères ne serviraient pas la cause du roi sans se prévaloir de prétentions dictées par les plus anciens intérêts, et qui resteraient toujours dans l'esprit de leur conseil ; qu'il ne voyait de salut pour le roi et pour la reine que dans l'intérieur de la France, en cherchant tous les moyens de calmer les craintes et de réunir les esprits ; qu'il allait servir le roi constitutionnel comme il le servait avant que la révolution eût amené la nécessité de fixer les destinées de la

[1] M. Genet fut nommé, depuis son retour de Russie, ambassadeur auprès des États-Unis par la faction dite des Girondins, les députés qui la dominaient étant du département de la Gironde. Peu après, il fut rappelé par le parti de Robespierre, qui renversa cette première faction le 31 mai 1793, et condamné à paraître à la barre de la Convention, c'est-à-dire à monter sur l'échafaud. Le vice-président Clinton, alors gouverneur de New-York, lui offrit à cette époque un asile dans sa maison et la main de sa fille, Cornélie Clinton. Le crime de M. Genet était d'avoir exécuté les instructions qu'en partant il avait reçues du parti qui dominait alors. Il s'est fixé en Amérique, et y vit en riche cultivateur et en père de famille estimé.

France par un nouveau code. Enfin il me priait de faire connaître à la reine les véritables sentiments d'un des agents de sa majesté dans une cour étrangère. A l'instant même j'entrai chez la reine et lui remis la lettre de mon frère ; elle la lut avec attention, et me dit : ' Cette lettre est d'un jeune homme que le mécontentement et l'ambition ont égaré ; je sais que vous ne pensez pas comme lui, ne craignez pas de perdre ma confiance et celle du roi.' Je lui proposai de cesser toute correspondance avec mon frère ; elle s'y opposa en me disant que cela serait dangereux. Alors je la priai de vouloir bien me permettre de lui montrer à l'avenir mes lettres et les siennes ; elle y consentit. J'écrivis avec force à mon frère contre le parti qu'il prenait. Je faisais passer mes lettres par des occasions sûres : il me répondait par la poste, et ne me parlait plus que de ses affaires de famille. Une fois seulement il me manda qu'il ne me répondrait plus quand je lui écrirais sur les affaires du temps. ' Servez votre auguste maîtresse avec le dévouement sans bornes que vous lui devez, me disait-il, et faisons chacun notre devoir : je vous observerai seulement que souvent à Paris les brouillards de la Seine empêchent, même du pavillon de Flore, de voir cette immense capitale, et je la vois plus clairement de Pétersbourg.' La reine dit en lisant cette lettre : ' Peut-être n'a-t-il que trop raison : qui peut juger sainement une position aussi désastreuse que la nôtre ? ' Le jour même où j'avais fait lire à la reine la première lettre de mon frère elle eut plusieurs audiences à donner à des dames et à d'autres personnes de la cour, qui vinrent exprès lui apprendre que mon frère était constitutionnel et révolutionnaire déclaré. La reine leur répondit : ' Je le sais, madame Campan est venue me le dire.' Les gens jaloux de ma position, et quelques têtes exaltées, m'ayant fait éprouver des dégoûts, et mes peines se renouvelant chaque jour, je demandai à la reine de me retirer de la cour. Elle se récria contre une semblable idée, me la fit voir comme très dangereuse pour ma propre réputation, et eut la bonté d'ajouter qu'elle n'y consentirait jamais, ni pour moi ni pour elle. Après cet entretien, pendant lequel j'étais aux genoux de sa majesté, baignant ses mains de mes larmes, je me retirai dans mon appartement. Un instant après, un valet de pied vint m'apporter de sa part un billet, conçu en ces termes : ' Je n'ai cessé de vous dis-

tinguer et de vous donner, à vous et aux vôtres, des preuves de mon attachement ; je veux vous dire par écrit que je crois à votre honneur et à votre fidélité, autant qu'à vos autres bonnes qualités, et que je compte toujours sur le zèle et l'intelligence que vous employez à me servir [1].'

A l'instant où j'allais sortir pour exprimer à la reine toute la reconnaissance dont j'étais pénétrée, j'entendis gratter à ma porte, qui donnait sur le corridor intérieur de la reine ; j'ouvris : c'était le roi. J'en fus saisie ; il s'en aperçut, et me dit avec un air de bonté : ' Je vous fais peur, madame Campan, je viens pourtant vous rassurer ; la reine m'a dit combien vous étiez affligée de l'injustice de beaucoup de gens à votre égard. Mais comment vous plaignez-vous de l'injustice et de la calomnie quand vous nous en voyez les victimes ? De la part de quelques-unes de vos compagnes c'est jalousie, de la part des gens de la cour c'est inquiétude. Notre position est si fâcheuse ; nous avons trouvé tant d'ingrats et tant de traîtres, que les craintes des gens qui nous aiment sont excusables ! Je pourrais les rassurer en leur disant les services secrets que vous nous rendez tous les jours ; mais je ne veux pas le faire. Par bonne volonté pour vous, ils

[1] Je venais de recevoir cette lettre de la reine, lorsque M. de la Chapelle, commissaire général de la maison du roi et chef des bureaux de M. de Laporte, ministre de la liste civile, vint me voir. Le palais ayant déjà été forcé le 20 juin par les brigands, il me proposa de lui confier cet écrit pour le mettre en un lieu plus sûr que ne l'était l'appartement de la malheureuse reine. Rentré dans ses bureaux, il plaça la lettre qu'elle avait daigné m'écrire derrière un grand tableau qui était dans son cabinet ; mais au 10 août M. de la Chapelle fut jeté dans les prisons de l'Abbaye, et le comité de salut public s'établit dans ses bureaux, d'où il dicta tous les arrêts de mort. C'est là qu'un infâme valet de M. de Laporte vint déclarer qu'il y avait dans l'appartement de ce ministre une feuille de parquet sous laquelle se trouvaient beaucoup de papiers. Ils en furent retirés, et M. de Laporte fut envoyé le premier de tous à l'échafaud, où il périt *pour avoir trahi l'État en servant son maître et son souverain.* M. de la Chapelle fut sauvé, comme par miracle, des massacres du 2 septembre. Le comité de salut public ayant quitté ses bureaux pour s'installer aux Tuileries, dans l'appartement du roi, M. de la Chapelle eut la permission de rentrer dans ses cabinets pour y prendre quelques effets qui lui appartenaient. Ayant retourné le tableau derrière lequel il avait caché la lettre de la reine, il la retrouva à la place où il l'avait glissée, et, ravi de voir que j'étais à l'abri du mal que la découverte de ce papier eût pu me faire, il le brûla à l'instant même. Dans les temps de trouble un rien sauve la vie ou peut la perdre.

répéteraient ce que j'aurais dit, et vous seriez perdue auprès de l'Assemblée. Il vaut bien mieux pour vous et pour nous qu'on vous croie constitutionnelle. On m'en a déjà parlé vingt fois ; je ne l'ai jamais démenti, mais je viens vous donner ma parole que si nous avons le bonheur de voir tout ceci terminé je dirai chez la reine, en présence de mes frères, tous les services importants que vous nous avez rendus, et je vous en récompenserai, vous et votre fils.' Je me jetai aux pieds du roi, et baisai sa main. Il me releva en disant: ' Allons, allons, ne vous chagrinez pas ; la reine, qui vous aime, croit à vos sentiments aussi bien que moi.'

Les occasions de services mystérieux et secrets se renouvelaient à chaque instant. Des trois députés coalisés Barnave était le seul qui n'avait pas vu le roi et la reine depuis le voyage de Varennes. On redoutait plus pour lui que pour tout autre l'espionnage de l'Assemblée.

Jusqu'au jour de l'acceptation il fut impossible d'introduire Barnave dans l'intérieur du palais ; mais étant quitte de la garde intérieure, la reine lui fit dire qu'elle le verrait. Les précautions extrêmes que ce député devait prendre pour soustraire ses relations avec le roi et la reine le forcèrent de passer deux heures à l'attendre inutilement dans un des corridors des Tuileries. Le premier jour qu'il devait être admis, un homme que Barnave savait être suspect l'ayant rencontré dans la cour du palais, il crut devoir la traverser sans s'arrêter, et se promena ostensiblement dans les jardins. J'avais été chargée d'attendre Barnave à une petite porte des entresols du palais, la main posée sur la serrure ouverte. J'étais dans cette position depuis une heure. Le roi venait m'y visiter souvent, et toujours pour me parler de l'inquiétude que lui donnait un garçon du château, patriote. Il revint me demander encore si j'avais entendu ouvrir la porte de Decret. L'ayant assuré que personne n'avait passé dans le corridor, il fut tranquillisé. Il craignait vivement que l'on ne découvrît ses relations avec Barnave. ' Ce serait, dit le roi, un sujet de graves dénonciations, et le malheureux serait perdu.' Je me permis alors de représenter à sa majesté que, n'étant pas la seule dans le secret des affaires qui l'amenaient près de leurs majestés, un de ses collègues pouvait être tenté de parler d'un rapprochement dont ils devaient être honorés, et que l'on

risquerait de dégager ces messieurs d'une partie de la responsabilité du secret, en leur faisant connaître par ma présence que j'en étais instruite. Sur cette remarque, le roi me quitta brusquement, et revint un moment après avec la reine. 'Donnez-moi votre poste, me dit-elle. Je vais l'attendre à mon tour. Vous avez convaincu le roi. Il ne faut pas augmenter à leurs yeux le nombre des personnes instruites de leurs communications avec nous.'

La police de M. de Laporte, intendant de la liste civile, le fit prévenir, dès la fin de 1791, qu'un homme des offices du roi, qui s'était établi pâtissier au Palais-Royal, allait rentrer dans les fonctions de sa charge, que lui rendait la mort d'un survivancier ; que c'était un jacobin si effréné, qu'il avait osé dire que l'on ferait un grand bien à la France en abrégeant les jours du roi. Ses fonctions se bornaient aux seuls détails de la pâtisserie ; il était très observé par les chefs de la bouche, gens dévoués à sa majesté ; mais un poison subtil peut être si aisément introduit dans les mets, qu'il fut décidé que le roi et la reine ne mangeraient plus que du rôti ; que leur pain serait apporté par M. Thierry de Ville-d'Avray, intendant des petits appartements, et qu'il se chargerait de même de fournir le vin. Le roi aimait les pâtisseries ; j'eus ordre d'en commander, comme pour moi, tantôt chez un pâtissier, tantôt chez un autre. Le sucre râpé était de même dans ma chambre. Le roi, la reine, madame Élisabeth, mangeaient ensemble, et il ne restait personne du service. Ils avaient chacun une servante d'acajou, et une sonnette pour faire entrer quand ils le désiraient. M. Thierry venait lui-même m'apporter le pain et le vin de leurs majestés, et je serrais tous ces objets dans une armoire particulière du cabinet du roi, au rez-de-chaussée. Aussitôt que le roi était à table j'apportais la pâtisserie et le pain. Tout se cachait sous la table, dans la crainte que l'on n'eût besoin de faire entrer le service. Le roi pensait qu'il était aussi dangereux qu'affligeant de montrer cette crainte d'attentat contre sa personne et cette défiance du service de sa bouche. Comme il ne buvait jamais une bouteille de vin entière à ses repas (les princesses ne buvaient que de l'eau), il remplissait celle dont il avait bu à peu près la moitié avec la bouteille servie par les officiers de son gobelet. Je l'emportais après le dîner. Quoiqu'on ne mangeât d'autre

pâtisserie que celle que j'avais apportée, on observait de même de paraître avoir mangé de celle qui était servie sur la table. La dame qui me remplaça trouva ce service secret organisé et l'exécuta de même ; jamais on ne sut dans le public ces détails ni les craintes qui y avaient donné lieu. Au bout de trois ou quatre mois, les avis de la même police furent que l'on n'avait plus à redouter ce genre de complot contre les jours du roi ; que le plan était entièrement changé ; que les coups que l'on voulait porter seraient autant dirigés contre le trône que contre la personne du souverain.

D'autres que moi ont su que dans ce temps-là une des choses que la reine désirait le plus de savoir était l'opinion du célèbre Pitt. Quelquefois elle me disait : ' Je ne prononce pas le nom de *Pitt*, que la petite mort ne me passe sur le dos (je répète ici ses propres expressions). Cet homme est l'ennemi mortel de la France ; il prend une cruelle revanche de l'impolitique appui donné par le cabinet de Versailles aux insurgés américains. Il veut par notre destruction garantir à jamais la puissance maritime de son pays des efforts que le roi a faits pour relever sa marine, et des résultats heureux qui en ont été la suite pendant la dernière guerre. Il sait que c'est non seulement la politique, mais l'inclination particulière du roi, de s'occuper de la marine, que la démarche la plus marquante qu'il ait faite pendant son règne a été d'aller visiter le port de Cherbourg. Pitt a servi la révolution française dès les premiers troubles ; il la servira peut-être jusqu'à son anéantissement. Je veux essayer de savoir jusqu'où il compte nous mener, et pour cela j'envoie à Londres M. *** [1]. Il a été lié intimement avec Pitt ; souvent ils ont eu ensemble des entretiens politiques sur le gouvernement français. Je veux qu'il le fasse parler, du moins autant que peut parler un pareil homme.'

Quelque temps après la reine me dit que son envoyé secret était revenu de Londres ; que tout ce qu'il avait pu arracher à Pitt, dans lequel il n'avait trouvé qu'une réserve alarmante,

[1] J'avais longtemps pensé que cet agent secret était M. Crawford. Ses mémoires, que je me suis empressée de lire, m'ont fait perdre cette idée, parce qu'il aurait parlé de cette mission, et j'ai oublié le nom de la personne que la reine avait envoyée à Londres, quoiqu'elle ait eu la bonté de me le confier.

était *qu'il ne laisserait pas périr la monarchie française* ; que ce serait une grande faute pour la tranquillité de toute l'Europe, de laisser l'esprit révolutionnaire amener en France une république organisée. 'Toutes les fois que Pitt, disait-elle, s'est prononcé sur la nécessité de maintenir en France une *monarchie*, il a gardé le plus absolu silence sur ce qui concerne le monarque. Le résultat de ces entretiens n'a rien que de sinistre ; mais cette monarchie même qu'il veut sauver, en nous laissant succomber, en aura-t-il les moyens et la force ?'

La mort de l'empereur Léopold arriva le 1er mars 1792. La reine était sortie lorsque la nouvelle en parvint aux Tuileries. A son retour, je lui remis la lettre qui la lui annonçait. Elle s'écria que l'empereur avait été empoisonné ; qu'elle avait remarqué et conservé une gazette où, dans un article de la séance des jacobins, à l'époque où l'empereur Léopold s'était déclaré pour la coalition, on disait, en parlant de lui, *qu'une croûte de pâté* pourrait arranger cette affaire. Dès ce moment, la reine avait regardé cette phrase comme échappée aux propagandistes. Elle regretta son frère. L'éducation de François II, dirigée par l'empereur Joseph, lui donnait cependant de nouvelles espérances : elle pensait qu'il devait avoir hérité de ses sentiments pour elle, et ne doutait pas qu'il n'eût puisé près de son oncle cet esprit de valeur si nécessaire au soutien des couronnes. A cette époque Barnave avait obtenu de la reine de lire toutes les lettres qu'elle écrirait. Il craignait les correspondances particulières qui pouvaient entraver le plan qui lui était tracé : il se défiait de la sincérité de sa majesté sur cet article, et malheureusement ce qui entraînait le plus rapidement la cour vers sa perte était la diversité des conseils, et la nécessité de condescendre d'un côté à une partie des vues des constitutionnels, de l'autre à celles des princes français et même des cours étrangères.

La reine aurait voulu pouvoir montrer à Barnave la lettre de condoléance qu'elle écrivait à François II. Cette lettre devait être communiquée à son *triumvirat* (c'est ainsi qu'elle désignait quelquefois les trois députés que j'ai nommés). Elle ne voulait pas qu'il s'y trouvât un seul mot qui, en contrariant leurs plans, empêchât sa lettre de partir ; elle craignait aussi d'y insérer quelque chose de contraire à ses sentiments secrets, que l'empereur pouvait connaître par d'autres voies.

'Mettez-vous à cette table, me dit-elle, et faites-moi un brouillon ; insistez sur ce que je vois en mon neveu l'élève de Joseph. Si votre lettre est mieux que les miennes, vous me la dicterez.' Je l'écrivis ; elle en fit la lecture, et me dit : 'C'est cela même : la chose me touchait de trop près pour que j'eusse pu saisir le juste degré que vous y avez mis.'

Le parti des princes ayant été instruit du rapprochement des débris du parti constitutionnel avec la reine en fut très alarmé. De son côté, la reine redoutait toujours le parti des princes et les prétentions des Français qui le formaient. Elle rendait justice au comte d'Artois, et disait souvent que son parti agirait dans un sens opposé à ses propres sentiments pour le roi son frère et pour elle ; mais qu'il serait entraîné par des gens sur lesquels Calonne avait le plus funeste ascendant. Elle reprochait au comte d'Esterhazy, qu'elle avait fait combler de grâces, de s'être rangé dans le parti de Calonne, au point qu'elle pouvait même le regarder comme un ennemi.

Cependant les émigrés faisaient entrevoir une grande crainte sur tout ce qui pouvait se faire dans l'intérieur, par le rapprochement avec les constitutionnels, qu'ils peignaient comme n'existant plus qu'en idée, et comme nuls dans les moyens de réparer leurs fautes. Les jacobins leur étaient préférés, parce que, disait-on, il n'y aurait à traiter avec personne au moment où l'on retirerait le roi et sa famille de l'abîme où ils étaient plongés.

Je lisais souvent à la reine les lettres que Barnave lui adressait. Une, entre autres, m'a beaucoup frappée, et je crois en avoir retenu l'esprit assez ponctuellement pour le rendre avec fidélité. Il disait à la reine qu'elle était trop en défiance sur les forces qui restaient au parti constitutionnel ; qu'à la vérité leur drapeau était déchiré, mais qu'on y lisait encore le mot *constitution* ; que ce mot retrouverait sa force si le roi et ses amis s'y ralliaient de bonne foi ; que les auteurs de cette constitution, éclairés sur leurs propres erreurs, pouvaient encore la relever, et rendre au trône sa splendeur ; qu'il ne fallait pas que la reine crût que les jacobins eussent le vœu public ; que les faibles s'y ralliaient, parce qu'il n'y avait de force que là ; mais que le vœu général était toujours pour la constitution ; qu'on ne devait pas compter sur le parti des

princes français, entravés malheureusement par la politique des cours étrangères ; que la plupart des émigrés avaient déjà perdu, par des fautes de conduite, beaucoup de l'intérêt que leurs malheurs devaient inspirer ; qu'il ne fallait pas non plus donner une confiance entière aux puissances étrangères, dirigées par la politique de leurs cabinets et non par les liens du sang ; que l'intérieur seul pouvait maintenir l'intégrité du royaume. Il terminait cette lettre en disant qu'il mettait aux pieds de sa majesté le seul parti national qui existât encore ; que la dénomination lui en faisait peur ; mais qu'elle ne devait pas oublier que les princes étrangers n'avaient pas aidé Henri IV à reconquérir ses États, et qu'il était monté sur un trône catholique après avoir combattu à la tête d'un parti protestant.

Barnave et ses amis présumaient trop de leurs forces ; ils les avaient épuisées en combattant la cour. La reine le savait, et si elle paraissait avoir en eux de la confiance, c'était probablement par des motifs d'une politique qui, je l'avoue, ne pouvait que lui être funeste.

IX

Nouveau libelle de la femme Lamotte. — On propose à la reine de lui vendre le manuscrit : elle refuse. — Le roi l'achète. — Anecdote. — La reine fait ses pâques en secret, en 1792. *— Elle n'ose accorder sa confiance au général Dumouriez. — Derniers avis de Barnave. — Il quitte Paris, et la reine lui donne, pour récompense, sa main à baiser. — Abattement du roi. — Journée du* 20 *juin. — Détails, anecdotes. — Plastron porté par le roi lors de la seconde fédération. — Ses pressentiments funestes : sa résignation héroïque. — Douleur déchirante de la reine en songeant à ses enfants. — Elle refuse de porter un plastron pour la cérémonie du* 14 *juillet* 1792. *— Bonté du roi pour madame Campan. — Armoire de fer. — Portefeuille confié par Louis XVI à madame Campan. — Importance des pièces qu'il contenait. — Démarche de M. de la Fayette : pourquoi elle est sans succès. — Un assassin se cache dans les appartements de la reine. — Trait honorable de cette princesse.*

Au commencement de 1792, un prêtre fort estimable me fit demander un entretien particulier. Il avait connaissance du manuscrit d'un nouveau libelle de madame Lamotte. Il me

dit qu'il n'avait remarqué dans les gens qui venaient de Londres pour le faire imprimer à Paris que le seul appât du gain, et qu'ils étaient prêts à lui livrer ce manuscrit pour mille louis s'il pouvait trouver quelque amie de la reine disposée à faire ce sacrifice à sa tranquillité ; qu'il avait pensé à moi, et que si sa majesté voulait lui donner les 24,000 francs il me remettrait le manuscrit en les touchant.

Je communiquai cette proposition à la reine, qui la refusa et m'ordonna de répondre que dans les temps où il eût été possible de punir les colporteurs de ces libelles, elle les avait jugés si atroces et si invraisemblables, qu'elle avait dédaigné les moyens d'en arrêter le cours ; que si elle avait l'imprudence et la faiblesse d'en acheter un seul, l'actif espionnage des jacobins pourrait le découvrir ; que ce libelle acheté n'en serait pas moins imprimé, et deviendrait bien plus dangereux quand ils apprendraient au public le moyen qu'elle avait employé pour lui en ôter la connaissance.

Le baron d'Aubier, gentilhomme ordinaire du roi et mon ami particulier, avait une mémoire facile et une manière précise et nette de me transmettre le sens des délibérations, des débats, des décrets de l'Assemblée nationale. J'entrais chaque jour chez la reine, pour en rendre compte au roi, qui disait en me voyant : 'Ah ! voilà le postillon par Calais.'[1]

Un jour M. d'Aubier vint me dire : 'L'Assemblée a été très occupée d'une dénonciation faite par les ouvriers de la manufacture de Sèvres. Ils ont apporté sur le bureau du président une liasse de brochures qu'ils ont dit être la vie de Marie-Antoinette. Le directeur de la manufacture a été mandé à la barre ; et il a déclaré avoir reçu l'ordre de brûler ces imprimés dans les fours qui servent à la cuisson des pâtes de ses porcelaines.'

Pendant que je rendais ce compte à la reine, le roi rougit et baissa la tête sur son assiette. La reine lui dit : 'Monsieur, avez-vous connaissance de cela?' Le roi ne répondit rien. Madame Élisabeth lui demanda de lui expliquer ce que cela signifiait ; même silence. Je me retirai promptement. Peu d'instants après, la reine vint chez moi, et m'apprit que c'était le roi qui, par intérêt pour elle, avait fait acheter la totalité de l'édition imprimée d'après le manuscrit que je lui avais pro-

[1] Nom d'un journal du temps.

posé ; et que M. de Laporte n'avait pas trouvé de manière plus mystérieuse d'anéantir la totalité de l'ouvrage, qu'en le faisant brûler à Sèvres parmi deux cents ouvriers, dont cent quatre-vingts devaient être jacobins. Elle me dit qu'elle avait caché sa douleur au roi ; qu'il était consterné, et qu'elle n'avait rien à dire quand sa tendresse et sa bonne volonté pour elle étaient cause de cet accident.

Quelque temps après, l'Assemblée reçut une dénonciation contre M. de Montmorin. On accusait cet ex-ministre d'avoir laissé quarante dépêches de M. Genet, chargé des affaires de France en Russie, sans les avoir même décachetées, parce que M. Genet marchait dans le sens constitutionnel. M. de Montmorin était venu à la barre pour répondre à cette accusation. Quelle que fût la peine que j'éprouvais en ce moment à m'acquitter de l'ordre que j'avais reçu du roi, de venir lui rendre compte de la séance, je crus devoir n'y pas manquer. Mais, au lieu de donner à mon frère son nom de famille, je dis simplement *le chargé d'affaires de Votre Majesté à Saint-Pétersbourg*. Le roi me fit la grâce de me dire qu'il remarquait dans mon récit une mesure qu'il approuvait. La reine voulut bien ajouter quelques mots obligeants à ceux du roi, dont j'étais déjà si touchée que je me retirai très émue. Cependant mes fonctions de journaliste venaient de me donner un si vif chagrin, que, m'en étant acquittée encore quelques jours, je saisis une occasion où le roi me témoignait sa satisfaction sur la manière précise dont je lui rendais ce compte journalier, pour lui dire que le mérite en était uniquement à M. d'Aubier qui assistait à toutes les séances pour m'en faire le résumé ; et j'osai demander au roi que ce brave homme vînt lui-même rendre compte des séances. Je me permis d'ajouter que, dans un temps où le cœur du roi était déchiré par la conduite de tant de sujets infidèles, il me semblait que des hommes aussi dévoués que l'était M. d'Aubier méritaient l'honneur d'être rapprochés de sa majesté. J'assurai le roi que s'il le permettait ce gentilhomme pouvait, sans être vu, entrer chez la reine par la porte de mon appartement ; le roi y consentit. Dès lors M. d'Aubier fut admis dans cet intérieur, et donna au roi des preuves multipliées de zèle et d'attachement, unis à beaucoup d'intelligence.

La reine n'avait plus M. le curé de Saint-Eustache pour

confesseur, depuis qu'il avait prêté le serment constitutionnel. Je ne me rappelle pas le nom de l'ecclésiastique qui lui succéda dans cette fonction ; je sais seulement qu'il était introduit chez elle avec le plus grand mystère. Leurs majestés ne faisaient plus leurs pâques publiquement, parce qu'elles ne pouvaient se prononcer pour le clergé constitutionnel, ni agir de manière à prouver qu'elles lui fussent contraires.

La reine fit ses pâques en 1792 ; mais elle se rendit seule avec moi à la chapelle. Elle m'avait chargée de prévenir un de mes parents, qui était son chapelain, de lui dire une messe à cinq heures du matin. Il faisait encore nuit ; elle me donnait le bras, et je l'éclairais avec un bougeoir. Je la laissai absolument seule à la porte de la chapelle ; elle ne revint chez elle que lorsque le petit jour commençait à poindre. Ces pâques, aussi mystérieusement faites, ne pouvaient servir à l'édification publique, mais prouvent en faveur des principes religieux de la reine.

Le danger augmentait chaque jour. L'Assemblée se fortifiait aux yeux du peuple par les hostilités des armées étrangères et de l'armée des princes. La communication avec ce dernier parti devenait plus active ; la reine écrivait presque tout le jour. M. de Goguelat avait sa confiance pour toute sa correspondance avec l'étranger, et j'étais forcée de l'avoir chez moi, la reine le demandant très souvent, et à des heures qu'elle ne pouvait indiquer.

Tous les partis s'agitaient, soit pour perdre le roi, soit pour le sauver. Un jour je trouvai la reine extrêmement troublée ; elle me dit qu'elle ne savait plus où elle en était : que les chefs des jacobins se faisaient offrir à elle par l'organe de Dumouriez, ou que Dumouriez, abandonnant le parti des jacobins, était venu s'offrir à elle ; qu'elle lui avait donné une audience ; que, seul avec elle, il s'était jeté à ses pieds, et lui avait dit qu'il avait enfoncé le bonnet rouge jusque sur ses oreilles, mais qu'il n'était ni ne pouvait être jacobin ; qu'on avait laissé rouler la révolution jusqu'à cette canaille de désorganisateurs qui, n'aspirant qu'après le pillage, était capable de tout, et pourrait donner à l'Assemblée une armée formidable, prête à saper les restes d'un trône déjà trop ébranlé. En parlant avec une chaleur extrême, il s'était jeté sur la main de la reine et la baisait avec transport, lui criant : *Laissez-vous sauver.* La

reine me dit que l'on ne pouvait croire aux protestations d'un traître ; que toute sa conduite était si bien connue, que le plus sage était sans contredit de ne point s'y fier ; que d'ailleurs les princes recommandaient essentiellement de n'avoir confiance à aucune proposition de l'intérieur ; que les forces du dehors devenaient imposantes ; qu'il fallait compter sur leur succès et sur la protection que le ciel devait à un souverain aussi vertueux que l'était Louis XVI et à une cause aussi juste.

Les constitutionnels, de leur côté, voyaient qu'on avait seulement feint de les écouter. Les derniers avis de Barnave avaient été donnés sur les moyens de conserver quelques semaines de plus la garde constitutionnelle dénoncée à l'Assemblée, et qui devait être cassée. Les dénonciations contre la garde constitutionnelle ne concernaient que *l'état-major de cette garde* et *le duc de Brissac*. Barnave écrivit à la reine que l'état-major de la garde était déjà attaqué ; que l'Assemblée allait rendre un décret pour le casser ; qu'il la suppliait, à l'instant même où le décret paraîtrait, d'obtenir du roi de recréer cet état-major et de le composer des gens dont il lui envoyait les noms. Je n'ai pas vu cette liste ; mais Barnave disait que tous ceux qui la composaient passaient pour être jacobins prononcés et ne l'étaient pas ; qu'ils étaient, ainsi que lui, désolés de voir porter atteinte au gouvernement monarchique ; qu'ils avaient su dissimuler leurs sentiments, et que l'Assemblée serait quinze jours au moins avant de pouvoir les bien connaître, et surtout avant d'avoir pu les dépopulariser ; qu'il fallait profiter de ce court espace de temps pour s'éloigner de Paris, et cela dans les premiers jours de la nomination de ceux qu'il désignait. La reine crut ne pas devoir céder à cet avis. M. le duc de Brissac fut envoyé à Orléans, et la garde fut cassée.

Barnave, voyant que la reine n'adoptait aucun de ses avis, et jugeant qu'elle mettait toutes ses espérances dans les secours du dehors, résolut de s'éloigner de Paris. Il obtint une dernière audience. ' Vos malheurs, madame, et ceux que je prévois pour la France, m'avaient déterminé à me dévouer à vous servir. Je vois que mes avis ne répondent pas aux vues de vos majestés. J'augure peu de succès du plan que l'on vous fait suivre ; vous êtes trop loin des secours, vous serez

perdus avant qu'ils parviennent à vous. Je désire ardemment me tromper dans une si douloureuse prédiction ; mais je suis bien sûr de payer de ma tête l'intérêt que vos malheurs m'ont inspiré et les services que j'ai voulu vous rendre. Je demande pour toute récompense l'honneur de baiser votre main.' La reine lui accorda cette faveur, les yeux baignés de pleurs, et conserva l'idée la plus favorable de l'élévation des sentiments de ce député. Madame Élisabeth les partageait, et les deux princesses s'entretenaient souvent de Barnave avec intérêt. Elle avait aussi reçu plusieurs fois M. Duport, mais avec moins de mystère. Ses relations avec les députés constitutionnels furent connues. Alexandre de Lameth fut le seul des trois qui survécut à la vengeance des jacobins.

La garde nationale qui remplaça celle du roi s'étant emparée des portes des Tuileries, tout ce qui venait chez la reine fut sans cesse impunément insulté.

A cette époque le roi tomba dans un découragement qui allait jusqu'à l'abattement physique. Il fut dix jours de suite sans articuler un mot, même au sein de sa famille, si ce n'est qu'à une partie de trictrac qu'il faisait avec madame Élisabeth, après son dîner, il était obligé de prononcer les mots indispensables à ce jeu. La reine le tira de cette position si funeste dans un état de crise où chaque minute amenait la nécessité d'agir, en se jetant à ses pieds, en employant tantôt des images faites pour l'effrayer, tantôt les expressions de sa tendresse pour lui. Elle réclamait aussi celle qu'il devait à sa famille, et alla jusqu'à lui dire que s'il fallait périr, ce devait être avec honneur et sans attendre qu'on vînt les étouffer l'un et l'autre sur le parquet de leur appartement.

Vers le 15 juin le roi refusa sa sanction aux deux décrets qui ordonnaient la déportation des prêtres et la formation d'un camp de vingt mille hommes sous les murs de Paris. Il avait voulu les sanctionner, et disait que l'insurrection générale attendait la première occasion d'éclater : la reine insista sur le *véto*, et se le reprochait amèrement lorsque ce dernier acte de l'autorité constitutionnelle eut amené la journée du 20 juin.

Quelques jours auparavant, plus de vingt mille hommes s'étaient rendus à la commune pour annoncer que le 20 ils iraient planter l'arbre de la liberté à la porte de l'Assemblée

nationale, et présenter au roi une pétition sur le *véto* qu'il avait mis au décret pour la déportation des prêtres. Cette horrible armée traversa le jardin des Tuileries, et défila sous les fenêtres de la reine. Elle était composée de gens qui s'appelaient les citoyens des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Couverts de mauvais vêtements, tous avaient les figures les plus effrayantes ; et leur émanation infectait l'air. Chacun se demandait où résidait une pareille armée : rien d'aussi dégoûtant n'avait encore paru dans Paris.

Le 20 juin, cette troupe, encore plus nombreuse, armée de piques, de haches et d'instruments meurtriers de toutes sortes, garnis de rubans aux couleurs de la nation, se porta vers le palais des Tuileries, criant : *Vive la nation ! à bas le véto !* Le roi était sans gardes. Une partie de ces énergumènes monte à son appartement. La porte allait être enfoncée ; le roi ordonna qu'on l'ouvrît. MM. de Bougainville, d'Hervilly, de Parois, d'Aubier, Acloque [1], Gentil, et d'autres braves gens, qui étaient chez M. de Septeuil, premier valet de chambre du roi, entrèrent à l'instant dans l'appartement de sa majesté. M. de Bougainville, voyant le flot s'avancer avec fureur, cria : ' Mettez le roi dans l'embrasure de la fenêtre, et des banquettes devant lui.' Six grenadiers royalistes du bataillon des Filles-Saint-Thomas pénètrent par un escalier intérieur, et se rangent devant les banquettes. L'ordre donné par M. de Bougainville sauva le roi du fer des assassins, parmi lesquels se trouvait un nommé Lazousky, Polonais, qui devait porter les premiers coups. Les braves défenseurs du roi disaient : ' Sire, ne craignez rien.' On sait la réponse du roi : ' Mettez la main sur mon cœur, vous verrez si j'ai peur.' M. Vanot, commandant de bataillon, avait détourné l'arme d'un scélérat, dirigée contre la personne du roi ; un grenadier des Filles-Saint-Thomas para un coup d'épée dont la direction annonçait le même dessein. Madame Élisabeth était accourue chez son frère. Dès la porte de la chambre elle entend des cris de mort contre la reine : on demande la tête de l'Autrichienne. ' Ah ! laissez-leur croire que je suis la reine, dit-

[1] Citoyen de Paris, commandant de bataillon, qui pendant toute la durée de la révolution fut, par ses vertus et sa conduite, en opposition avec le régicide Santerre.

elle à ceux qui l'environnaient, afin qu'elle ait le temps de se sauver.'

La reine n'avait pu parvenir jusqu'au roi ; elle était dans la salle du conseil, et on avait eu de même l'idée de la placer derrière la grande table, pour la garantir, autant que possible, de l'approche de ces barbares. Dans cette horrible situation, conservant un maintien noble et décent, elle tenait le dauphin devant elle, assis sur la table. Madame était à ses côtés ; madame la princesse de Lamballe, la princesse de Tarente, mesdames de la Roche-Aymon, de Tourzel et de Mackau, l'environnaient. Elle avait attaché à sa tête une cocarde aux trois couleurs, qu'un garde national lui avait donnée. Le pauvre petit dauphin était, ainsi que le roi, affublé d'un énorme bonnet rouge. La horde défila devant cette table ; les espèces d'étendards qu'elle portait étaient des symboles de la plus atroce barbarie. Il y en avait un qui représentait une potence à laquelle une méchante poupée était suspendue ; ces mots étaient écrits au bas : *Marie-Antoinette à la lanterne.* Un autre était une planche sur laquelle on avait fixé un cœur de bœuf, autour duquel était écrit : *Cœur de Louis XVI.*

L'une des plus furieuses jacobines qui défilaient avec ces misérables s'arrêta pour vomir mille imprécations contre la reine. Sa majesté lui demanda si elle l'avait jamais vue : elle lui répondit que non ; si elle lui avait fait quelque mal personnel : sa réponse fut la même ; mais elle ajouta : C'est vous qui faites le malheur de la nation. — On vous l'a dit, reprit la reine ; on vous a trompée. Épouse d'un roi de France, mère du dauphin, je suis Française, jamais je ne reverrai mon pays, je ne puis être heureuse ou malheureuse qu'en France ; j'étais heureuse quand vous m'aimiez.' Cette mégère se mit à pleurer, à lui demander pardon, à lui dire : ' C'est que je ne vous connaissais pas ; je vois que vous êtes bien bonne.'

Santerre, le roi des faubourgs, faisait défiler ses sujets le plus promptement qu'il pouvait ; et l'on a cru dans le temps qu'il avait ignoré le but de cette insurrection, qui était le meurtre de la famille royale. Cependant il était huit heures du soir quand le palais fut entièrement évacué. Douze députés, guidés par leur attachement à la personne du roi, étaient venus se ranger auprès de lui dès le commencement de l'insurrection ; mais la députation de l'Assemblée n'arriva aux

Tuileries qu'à six heures du soir; toutes les portes des appartements étaient brisées. La reine montrait aux députés l'état dans lequel était le palais du roi, et la manière outrageante dont on avait violé son asile sous les yeux même de l'Assemblée: elle s'aperçut, pendant qu'elle parlait, que Merlin de Thionville était attendri au point de verser des larmes. 'Vous pleurez, monsieur Merlin, lui dit-elle, de voir le roi et sa famille traités si cruellement par un peuple qu'il a toujours voulu rendre heureux. — Il est vrai, madame, lui répondit Merlin; je pleure sur les malheurs d'une femme belle, sensible et mère de famille; mais ne vous y méprenez point, il n'y a pas une de mes larmes pour le roi ni pour la reine: je hais les rois et les reines; c'est le seul sentiment qu'ils m'inspirent, c'est ma religion.' La reine ne pouvait s'expliquer une semblable frénésie, et voyait tout ce qu'on devait redouter de gens qui en étaient possédés.

Tout espoir était perdu, on ne pensait plus qu'aux secours étrangers. La reine implorait sa famille et les frères du roi; ses lettres devenaient probablement plus pressantes, et exprimaient ses craintes sur la lenteur des secours. Sa majesté m'en lut une de l'archiduchesse Christine, gouvernante des Pays-Bas: elle lui reprochait quelques-unes de ses expressions, et lui disait que hors de la France on était au moins aussi alarmé qu'elle sur la position du roi et sur la sienne; mais que la manière de la secourir pouvait amener son salut ou sa perte, et que, chargée d'intérêts aussi chers, la coalition devait agir avec prudence.

Le 14 juillet, destiné par la constitution à l'anniversaire de l'indépendance de la nation, approchait. Le roi et la reine étaient contraints d'y paraître; sachant que le complot du 20 juin avait leur assassinat pour but, ils ne doutèrent pas que leur mort ne fût arrêtée pour le jour de cette fête nationale. On conseilla à la reine, pour donner aux amis du roi le temps de les défendre, si l'attaque avait lieu, de le garantir d'un premier coup de poignard en lui faisant porter un plastron. J'eus ordre d'en faire faire un chez moi: il était composé de quinze épaisseurs de taffetas d'Italie, et consistait en un gilet et une large ceinture. L'essai de ce plastron fut fait; il résistait aux coups de stylet, et plusieurs balles s'y amortirent. Lorsque l'ouvrage commandé fut terminé, la

difficulté fut de le faire essayer au roi sans courir le risque d'être surpris. Je portai cet énorme et pesant gilet en jupe de dessous pendant trois jours, sans pouvoir rencontrer le moment favorable. Enfin le roi put un matin, dans la chambre de la reine, ôter son habit et essayer le plastron [1].

La reine était couchée ; le roi me tirait doucement par ma robe, et m'éloignait le plus qu'il pouvait du lit de la reine, pour me dire très bas : 'C'est pour la satisfaire que je consens à cette importunité ; ils ne m'assassineront pas, leur plan est changé ; ils me feront mourir autrement.' La reine vit que le roi me parlait bas, et quand il fut sorti elle me demanda ce qu'il avait dit. J'hésitais à répondre ; elle insista en disant qu'il fallait ne lui rien cacher, qu'elle était résignée sur tout. Quand elle eut connaissance de la réflexion du roi, elle me dit qu'elle l'avait devinée ; que depuis longtemps il lui avait dit que tout ce qui se passait en France était une imitation de la révolution d'Angleterre, sous Charles Ier, et qu'il lisait sans cesse l'histoire de cet infortuné monarque, pour se conduire mieux qu'il ne l'avait fait dans une crise semblable. ' Je commence à redouter un procès pour le roi, ajouta la reine ; quant à moi, je suis étrangère, ils m'assassineront. Que deviendront nos pauvres enfants ? ' Un torrent de larmes suivit ces douloureuses exclamations. Je voulus lui donner une potion anti-spasmodique ; elle la refusa, en disant que les maux de nerfs étaient la maladie des femmes heureuses ; que l'état cruel où elle était réduite rendait ces secours inutiles. En effet, la reine, qui pendant le temps de son bonheur avait souvent des crises spasmodiques, eut la santé la plus égale depuis que toutes les facultés de son âme soutenaient ses forces physiques.

A son insu, je lui avais fait faire un corset semblable au gilet du roi ; mais elle ne voulait pas en faire usage ; mes prières, mes larmes, tout fut inutile. ' Si les factieux m'assassinent, répondit-elle, ce sera un bonheur pour moi, ils me délivreront de l'existence la plus douloureuse.' Peu de jours après que le roi eut essayé son plastron, je le rencontrai dans un escalier intérieur ; je me rangeai pour le laisser passer. Il

[1] M. Gentil, premier valet de garde-robe, m'aida à faire essayer ce gilet, qui servit au roi le 14 juillet 1792 ; mais M. de Parois en fit faire un second quelques jours avant le 10 août.

s'arrêta, et me prit la main ; je voulus baiser la sienne, il s'y refusa, m'approcha de lui, et, me tirant par la main, il m'embrassa sur les deux joues sans articuler un seul mot. Ce témoignage silencieux de sa satisfaction me troubla tellement, que j'en aurais, dans la suite, confondu le souvenir avec les rêves qui me retraçaient souvent mes infortunés souverains, si mes sœurs ne m'eussent pas rappelé que je leur avais confié cette preuve de bonté du roi peu de moments après qu'il me l'eut donnée.

La crainte d'une nouvelle invasion des Tuileries fit faire les recherches les plus exactes dans les papiers du roi : je brûlai presque tous ceux de la reine. Elle mit dans un portefeuille, qu'elle confia à M. de J***, ses lettres de famille, plusieurs correspondances qu'elle jugeait nécessaire de conserver pour l'histoire du temps de la révolution, et particulièrement les lettres de Barnave et ses réponses, dont elle avait fait des copies. M. de J*** n'a pu conserver ce dépôt, il a été brûlé. La reine laissa quelques papiers dans son secrétaire. De ce nombre était une instruction pour madame de Tourzel, sur le caractère de ses enfants et sur l'esprit et les moyens des sous-gouvernantes que cette dame avait sous ses ordres. Cet écrit, que la reine avait fait à l'époque de la nomination de madame de Tourzel, ainsi que plusieurs lettres de Marie-Thérèse, remplies des meilleurs conseils et des instructions les plus louables, ont été imprimés, après le 10 août, par ordre de l'Assemblée, dans le recueil de toutes les pièces trouvées dans les secrétaires du roi et de la reine.

Sa majesté avait encore, sans compter l'argent courant de son mois, cent quarante mille francs en or. Elle voulait m'en remettre la totalité en dépôt ; mais je lui conseillai de garder quinze cents louis, une somme un peu forte pouvant, d'un moment à l'autre, lui être très nécessaire. Le roi avait une quantité prodigieuse de papiers, et avait eu malheureusement l'idée de faire construire très secrètement, par un serrurier qui travaillait près de lui depuis plus de dix ans, une cachette dans un corridor intérieur de son appartement. Cette cachette, sans la dénonciation de cet homme, eût été longtemps ignorée. Le mur, dans l'endroit où elle était placée, était peint en larges pierres, et l'ouverture se trouvait parfaitement dissimulée dans les rainures brunes qui formaient

la partie ombrée de ces pierres peintes. Mais, avant même que ce serrurier eût dénoncé à l'Assemblée ce que l'on a depuis appelé *l'armoire de fer*, la reine avait su qu'il en avait parlé à quelques gens de ses amis, et que cet homme, auquel le roi, par habitude, accordait une trop grande confiance, était un jacobin. Elle en avertit le roi, et le décida à remplir un très grand portefeuille de tous les papiers qu'il avait le plus d'intérêt à conserver, et à me le confier. Elle l'invita, en ma présence, à ne rien laisser dans cette armoire, et le roi, pour la tranquilliser, lui répondit qu'il n'y avait rien laissé. Je voulus prendre le portefeuille et l'emporter dans mon appartement ; il était trop lourd pour que je pusse le soulever. Le roi me dit qu'il allait le porter lui-même ; je le précédai pour lui ouvrir les portes. Quand il eut déposé ce portefeuille dans mon cabinet intérieur, il me dit seulement : ' La reine vous dira ce que cela contient.' Rentrée chez la reine, je le lui demandai, jugeant, par les paroles du roi, qu'il était nécessaire que j'en fusse instruite. ' Ce sont, me répondit la reine, des pièces qui seraient des plus funestes pour le roi si on allait jusqu'à lui faire son procès. Mais ce qu'il veut sûrement que je vous dise, c'est qu'il y a dans ce même portefeuille un procès-verbal d'un conseil d'État, dans lequel le roi a donné son avis contre la guerre. Il l'a fait signer par tous les ministres, et dans le cas même de ce procès il compte que cette pièce serait très utile.' Je demandai à qui la reine croyait que je devais confier ce portefeuille. 'A qui vous voudrez, me répondit-elle, vous en êtes *seule responsable :* ne vous éloignez pas du palais, même dans vos mois de repos. Il y a des circonstances où il nous serait très utile de le trouver à l'instant même.'

A cette époque, M. de la Fayette, revenu probablement de l'idée d'établir en France une république semblable à celle des États-Unis, et voulant maintenir la première constitution qu'il avait juré de défendre, quitta son armée, et vint appuyer, par sa présence à l'Assemblée et par un discours courageux, une pétition signée par vingt mille citoyens, sur la violation qui avait été faite de la demeure du roi et de sa famille. Ce général retrouva le parti constitutionnel sans force, et vit que lui-même avait perdu sa popularité. L'Assemblée désapprouva sa démarche ; le roi, pour lequel il la faisait, n'en

témoigna aucune satisfaction, et il se vit contraint de retourner en toute hâte à son armée. Il devait compter sur la garde nationale ; mais, le jour de son arrivée, ceux des officiers qui étaient dans le parti du roi avaient fait demander à sa majesté s'ils devaient répondre aux vues du général la Fayette, en s'unissant à lui dans les démarches qu'il ferait pendant son séjour à Paris. Le roi leur enjoignit de ne le pas faire. Par cette réponse M. de la Fayette se vit abandonné du parti qui pouvait lui rester dans la garde de Paris.

A son arrivée, on avait présenté à la reine un plan dans lequel on lui proposait, par la réunion de l'armée de la Fayette au parti du roi, de sauver la famille royale et de la conduire à Rouen. Je n'ai pas connu les détails de ce plan ; la reine me dit seulement, à ce sujet, ' qu'on leur offrait M. de la Fayette comme ressource ; mais qu'il valait mieux périr que de devoir son salut à l'homme qui leur avait fait le plus de mal, et de se mettre dans la nécessité de traiter avec lui.'

Je passai le mois de juillet entier sans entrer dans mon lit ; je redoutais quelque attaque ou quelque entreprise de nuit. Il y en eut une contre les jours de la reine, qui n'a jamais été connue.

A une heure du matin, j'étais seule auprès de son lit ; nous entendîmes marcher doucement dans le corridor qui régnait le long de son appartement, et qui était alors fermé à clef aux deux extrémités. Je sortis pour aller chercher le valet de chambre ; il entra dans le corridor, et nous entendîmes bientôt, la reine et moi, le bruit de deux hommes qui se battaient. Cette malheureuse princesse me tenait serrée de ses bras, et me disait : ' Quelle position ! des outrages le jour, des assassins la nuit ! ' Le valet de chambre lui cria du corridor : ' Madame, c'est un scélérat que je connais ; je le tiens. — Lâchez-le, lui répondit la reine ; ouvrez-lui la porte ; il venait pour m'assassiner, il serait demain porté en triomphe par les jacobins.' Cet homme était un garçon de toilette du roi, qui avait pris la clef du corridor dans la poche de sa majesté après son coucher, et sans doute dans le dessein de commettre cet attentat. Le valet de chambre, homme d'une très grande vigueur, le tenait par les poignets et le mit à la porte. Ce misérable n'avait pas articulé une parole : le valet de chambre dit à la reine, qui lui parla avec bonté du danger auquel il

s'était exposé, 'qu'il ne craignait rien, et que pour la seule défense de sa majesté il avait toujours deux excellents pistolets sur lui.'

Le lendemain, M. de Septeuil fit changer toutes les serrures de l'intérieur du roi ; j'en fis autant pour celui de la reine.

A chaque instant on nous disait que le faubourg Saint-Antoine se mettait en mouvement pour marcher sur le palais. Un des derniers jours de juillet, à quatre heures du matin, on vint me donner cet avis. Je fis à l'instant partir deux hommes dont j'étais sûre, qui avaient ordre de se rendre aux lieux ordinaires de rassemblement, et de venir promptement me rendre compte de la situation de la ville. On savait qu'il fallait une heure au moins avant que les faubourgs, réunis sur la place de la Bastille, fussent arrivés aux Tuileries. Il me paraissait suffisant, pour la sûreté de la reine, que tout ce qui l'environnait fût éveillé. J'étais entrée doucement dans sa chambre : elle dormait ; je ne la réveillai pas. Je trouvai dans le grand cabinet le général de W . . ., qui venait me dire que pour cette fois le rassemblement se dissipait. Ce général avait cherché à plaire à la populace par les moyens qui avaient servi M. de la Fayette. Il saluait la moindre poissarde, et baissait son chapeau jusqu'à son étrier. Mais le peuple, flatté depuis trois ans, avait besoin d'autres honneurs rendus à sa puissance, et ce pauvre homme ne fut pas remarqué. On avait éveillé le roi et madame Élisabeth, qui s'était rendue près de lui. La reine, cédant à l'accablement de ses peines, avait, par extraordinaire, dormi ce jour-là jusqu'à neuf heures. Le roi était déjà venu savoir si elle était éveillée : je lui avais rendu compte de ce que j'avais fait et du soin que j'avais eu de respecter son sommeil. Il m'en remercia, et me dit : 'J'étais éveillé, tout le palais l'était : elle ne courait aucun risque ; c'est bien heureux de la voir prendre un peu de repos. Oh ! ses peines doublent les miennes,' ajouta le roi en me quittant. Quel fut mon chagrin lorsqu'à son réveil, la reine, instruite de ce qui s'était passé, se mit à pleurer amèrement de regret de n'avoir pas été éveillée, et me reprocha à moi, sur l'amitié de laquelle elle devait compter, de l'avoir si mal servie dans une semblable circonstance ! Je lui répétais en vain que ce n'avait été qu'une très fausse alarme, qu'elle avait besoin de réparer ses forces abattues : 'Elles ne le sont pas, disait-elle : le

malheur en donne de très grandes. Élisabeth était près du roi, et je dormais ! moi qui veux périr à ses côtés : je suis sa femme, je ne veux pas qu'il coure le moindre péril sans moi.'

X

Relation de madame Campan avec M. Bertrand de Molleville pour le service du roi. — Espoir d'une prochaine délivrance. — Réflexions de la reine sur le caractère de Louis XVI. — Outrages à la majesté royale. — Anecdote. — Sommes considérables offertes au roi par des serviteurs fidèles. — Enquête faite par la princesse de Lamballe sur les personnes de la maison de la reine. — Situation de la famille royale, qu'on insulte même à la messe. — Dix août. — Particularités très curieuses. — Combat. — Scènes de carnage. — Circonstances inespérées auxquelles madame Campan doit son salut. — Elle se rend auprès de la famille royale aux Feuillants. — Anecdotes. — Paroles remarquables et touchantes prononcées par la reine. — Détails pleins d'intérêt sur le séjour de la famille royale aux Feuillants. — Nobles mouvements de la reine. — Traits qui peignent son attachement pour la France.

Pendant le mois de juillet la correspondance de M. Bertrand de Molleville avec le roi et la reine fut des plus actives. M. de Marsilly, ancien lieutenant des cent-suisses de la garde, en était porteur. Il se présenta chez moi la première fois avec un billet de la reine, adressé à M. Bertrand lui-même. La reine disait dans ce billet : ' Adressez-vous à madame Campan avec toute confiance ; la conduite de son frère en Russie n'a en rien influé sur ses sentiments ; elle nous est entièrement dévouée ; et si la suite amenait des choses à nous faire passer verbalement, vous pouvez compter entièrement sur son dévouement et sa discrétion.'

Les attroupements qui se faisaient presque toutes les nuits dans les faubourgs avaient alarmé les amis de la reine ; ils la supplièrent de ne plus coucher dans son appartement du rez-de-chaussée des Tuileries. Elle monta au premier étage, dans une pièce qui était entre l'appartement du roi et celui de M. le dauphin. Éveillée dès la pointe du jour, elle exigeait que l'on ne fermât ni volets ni persiennes, afin que ses

longues nuits sans sommeil fussent moins pénibles. Vers le milieu d'une de ces nuits, où la lune éclairait sa chambre, elle la contempla, et me dit que dans un mois elle ne verrait pas cette lune sans être dégagée de ses chaînes et sans voir le roi libre. Alors elle me confia que tout marchait à la fois pour les délivrer ; mais que les opinions de leurs conseillers intimes étaient partagées à un point alarmant ; que les uns garantissaient le succès le plus complet, tandis que les autres leur faisaient entrevoir des dangers insurmontables. Elle ajouta qu'elle avait l'itinéraire de la marche des princes et du roi de Prusse ; que tel jour ils seraient à Verdun, tel autre dans un autre endroit ; que le siège de Lille allait se faire ; mais que M. de J * * *, dont le roi ainsi qu'elle estimaient la sagesse et les lumières, les alarmait beaucoup sur le succès de ce siège, et leur faisait craindre, quand même le commandant leur serait dévoué, que l'autorité civile, qui par la constitution donnait une grande force aux maires des villes, ne l'emportât sur le commandant militaire. Elle était aussi très inquiète de ce qui se passerait à Paris pendant cet intervalle, et me parla du peu d'énergie du roi, mais toujours dans des termes qui peignaient sa vénération pour ses vertus et son attachement pour lui. ' Le roi, disait-elle, n'est pas poltron ; il a un très grand courage passif, mais il est écrasé par une mauvaise honte, une méfiance de lui-même, qui vient de son éducation autant que de son caractère. Il a peur du commandement, et craint plus que toute autre chose de parler aux hommes réunis. Il a vécu enfant et toujours inquiet sous les yeux de Louis XV jusqu'à vingt et un ans ; cette contrainte a influé sur sa timidité. Dans la circonstance où nous sommes, quelques paroles bien articulées, adressées aux Parisiens qui lui sont dévoués, centupleraient les forces de notre parti ; il ne les dira pas. Que pouvons-nous attendre de ces adresses au peuple qu'on lui a conseillé de faire afficher ? Rien que de nouveaux outrages. Pour moi, je pourrais bien agir et monter à cheval, s'il le fallait ; mais si j'agissais, ce serait donner des armes aux ennemis du roi : le cri contre l'Autrichienne, contre la domination d'une femme, serait général en France ; et d'ailleurs j'anéantirais le roi en me montrant. Une reine qui n'est pas régente doit dans ces circonstances rester dans l'inaction et se préparer à mourir.'

Le jardin des Tuileries était plein de forcenés qui insultaient à tout ce qui paraissait tenir à la cour. On criait sous les fenêtres de la reine: *La vie de Marie-Antoinette*; des estampes infâmes y étaient jointes ; les colporteurs les montraient aux passants. On entendait de divers côtés ce brouhaha de la joie d'un peuple en délire, presque aussi effrayant que l'éclat de ses fureurs. La reine et ses enfants ne pouvaient plus respirer l'air extérieur; il fut décidé que le jardin des Tuileries serait fermé. Aussitôt que cette mesure fut prise, l'Assemblée décréta que toute la longueur de la terrasse des Feuillants lui appartenait, et l'on fixa les limites entre ce qu'on appelait la *terre nationale* et la *terre de Coblentz*, par un ruban aux trois couleurs, tendu d'un bout à l'autre de la terrasse. Des affiches qu'on y avait attachées ordonnaient à tout bon citoyen de ne pas descendre dans le jardin, sous peine d'être traité comme l'avaient été Foulon et Berthier[1]. La clôture des Tuileries ne donna pas à la reine et à ses enfants la possibilité de s'y promener ; des huées épouvantables partaient de la terrasse, et la forcèrent deux fois de rentrer chez elle.

Dans les premiers jours d'août, beaucoup de gens zélés proposèrent de l'argent au roi ; il refusa des sommes considérables, ne voulant pas porter atteinte à la fortune des particuliers. M. de La Ferté, intendant des Menus, m'avait apporté mille louis, en me priant de les mettre aux pieds de la reine. Il pensait qu'elle ne pouvait avoir trop d'argent dans un moment si périlleux, et que tout bon Français devait s'empresser de lui remettre ce qu'il avait d'argent comptant. Elle avait refusé cette somme et de bien plus considérables qui lui avaient été proposées[2]. Cependant elle me dit quelques jours après qu'elle accepterait vingt-quatre mille francs de

[1] Un jeune homme, sans faire attention à cette consigne écrite, descendit dans le jardin ; des cris furieux, des menaces de la lanterne, le flot du peuple qui déjà se réunissait sur la terrasse, tout l'avertit de son imprudence et du danger qu'il court. A l'instant il ôte ses souliers, tire son mouchoir et essuie le sable qui était aux semelles. On crie bravo ! vive le bon citoyen ! Il est porté en triomphe.

[2] M. Auguié, mon beau-frère, receveur général des finances, lui avait fait offrir, par sa femme, un portefeuille contenant cent mille écus d'effets. La reine dit, à ce sujet, à ma sœur les choses les plus attendrissantes sur le bonheur qu'elle avait eu de contribuer à la fortune de sujets aussi fidèles qu'elle et son mari, mais refusa son offre.

M. de La Ferté, parce qu'ils serviraient à compléter une somme que le roi devait donner. Elle m'ordonna donc d'aller prendre ces vingt-quatre mille francs, de les réunir aux cent mille francs qu'elle m'avait confiés, et de changer le tout en assignats pour en augmenter la valeur. Ses ordres furent exécutés, et les assignats remis au roi. La reine me confia que madame Élisabeth avait trouvé un homme de bonne volonté qui s'était chargé de gagner Pétion pour une somme considérable, et que ce député, par un signe convenu, avertirait le roi de la réussite du projet. Sa majesté eut bientôt l'occasion de voir Pétion, et la reine lui ayant demandé, en ma présence, s'il en avait été content, le roi répondit : ' Ni plus content, ni plus mécontent qu'à l'ordinaire ; il ne m'a pas fait le signe convenu, et je crois que j'ai été trompé.' La reine voulut bien alors m'expliquer entièrement l'énigme. ' Pétion, me dit-elle, devait, en parlant au roi, tenir, au moins pendant la durée de deux secondes, le doigt posé sous son œil droit. — Il n'a pas même porté la main à son menton, reprit le roi ; au reste, ce n'est que de l'argent volé. L'escroc ne s'en vantera pas, et la chose restera ignorée. Parlons d'autres choses.' Il se tourna vers moi, et me dit : ' Votre père était intime ami de Mandat, qui commande en ce moment la garde nationale ; faites-le moi connaître : que dois-je attendre de lui ? ' Je lui répondis que c'était un de ses sujets les plus fidèles ; mais qu'avec beaucoup de loyauté et fort peu d'esprit, il était dans l'engouement de la constitution. ' J'entends, dit le roi ; c'est un homme qui défendrait mon palais et ma personne, parce que cela est imprimé dans la constitution, et qu'il a juré de la maintenir ; mais qui se battrait contre le parti qui veut l'autorité souveraine : c'était bon à savoir d'une manière positive.'

Le lendemain la princesse de Lamballe me fit demander de très grand matin : je la trouvai assise sur un canapé, en face d'une fenêtre qui donne sur le Pont-Royal. Elle occupait alors l'appartement du pavillon de Flore, de plain-pied à celui de la reine. Elle me dit de m'asseoir auprès d'elle ; son altesse tenait sur ses genoux une écritoire. ' Vous avez eu bien des ennemis, me dit-elle : on a voulu vous perdre auprès de la reine ; on est bien loin d'avoir réussi. Savez-vous que moi-même, vous connaissant moins particulièrement que

la reine, on m'avait mise en défiance de vous, et qu'au commencement de l'arrivée de la cour aux Tuileries je vous ai donné un espion de société[1], et vous en fis donner un autre de la police à votre porte? On m'assurait que vous receviez cinq ou six des plus virulents députés du tiers ; mais c'était cette femme de garde-robe qui logeait au-dessus de vous. Enfin, dit la princesse, les gens vertueux n'ont rien à redouter des méchants quand ils sont attachés à un prince aussi juste que l'est le roi. Quant à la reine, elle vous connaît et vous aime depuis qu'elle est en France. Vous allez juger de l'opinion du roi sur vous: hier au soir, dans le cercle de famille, il a été décidé que, dans un moment où les Tuileries peuvent être attaquées, il fallait avoir les détails les plus vrais sur les opinions et la conduite de tous les individus qui composent le service de la reine. Le roi prend de son côté, pour ce qui l'entoure, la même précaution. Il a dit qu'il avait chez lui une personne d'une grande intégrité qu'il chargerait de ce soin, et que pour la maison de la reine il fallait s'en rapporter à vous ; qu'il avait jugé votre caractère depuis longtemps, et qu'il estimait votre véracité.'

La princesse avait sur son écritoire les noms de tous les individus qui composaient la chambre de la reine. Elle me demanda des notes sur chacun de ces noms. Dans un semblable moment l'honneur et le devoir viennent effacer jusqu'au souvenir des haines dont on a été l'objet. J'eus le bonheur de n'avoir que les notes les plus favorables à donner. Il y en eut une qui concernait mon ennemie déclarée dans la chambre de la reine, celle qui aurait le plus désiré que je fusse responsable des opinions politiques de mon frère. La princesse, comme chef de la chambre, ne pouvait ignorer ces détails ; mais comme cette femme, qui adorait le roi et la reine, n'aurait pas balancé à sacrifier sa vie pour conserver leurs jours, et que peut-être son attachement, joint à une grande médiocrité d'esprit et à une éducation bornée, contribuait à sa jalousie contre moi, j'en fis le plus grand éloge.

La princesse écrivit sous ma dictée et me regardait de temps

[1] C'était M. de P. . . ., qui me l'avoua ensuite, en me disant que s'il avait accepté cette vilaine commission, c'est qu'il était sûr que ma société n'était composée que de royalistes, et que d'ailleurs il ne doutait pas de la sincérité de mes sentiments.

en temps avec étonnement. Quand j'eus fini, je lui dis que je suppliais son altesse d'écrire à mi-marge que cette dame était mon ennemie déclarée. Elle m'embrassa en me disant : ' Ah, l'écrire ! on ne doit pas écrire une injustice qu'il faut oublier.' Nous en vînmes à un homme d'esprit, qui était très attaché à la reine ; et je le lui peignis comme né uniquement pour la dispute, et se montrant, par esprit de contradiction, aristocrate avec les démocrates, démocrate avec les aristocrates, mais homme de bien et attaché à son souverain. La princesse dit qu'elle connaissait beaucoup de gens de ce caractère, et qu'elle était charmée que je n'eusse que du bien à dire de cet homme, parce que c'était elle qui l'avait placé auprès de la reine.

La totalité de la chambre de sa majesté, parfaitement composée, donna, dans toutes les crises affreuses de la révolution, les preuves de la plus grande discrétion et du plus entier dévouement. Il n'en fut pas de même des antichambres. A l'exception de trois ou quatre, tous les serviteurs de cette classe étaient jacobins forcenés, et je vis dans cette occasion combien il est essentiel de composer le service intérieur des princes de gens tout à fait séparés de la classe du peuple.

La situation de la famille royale était si affreuse pendant les derniers mois qui précédèrent la journée du 10 août, que la reine était arrivée au point de désirer la fin de cette crise, quelle qu'en pût être l'issue. Elle disait souvent qu'une longue captivité, dans une tour, au bord de la mer, lui paraîtrait moins insupportable que ces rixes dans lesquelles la faiblesse de son parti annonçait chaque jour une catastrophe inévitable.

Non seulement leurs majestés ne pouvaient plus respirer l'air extérieur, mais elles étaient outragées jusqu'aux pieds même des autels. Le dimanche qui précéda le dernier jour de la monarchie, pendant que la famille royale traversait la galerie pour se rendre à la chapelle, la moitié des soldats de la garde nationale crièrent : *Vive le roi !* l'autre : *Non, pas de roi ! à bas le veto !* Et ce jour-là, aux vêpres, les musiciens s'étaient donné le mot pour tripler le son de leur voix d'une manière effrayante lorsqu'ils réciteraient, dans le *Magnificat*, ces mots : *Deposuit potentes de sede.* Outrés d'une semblable infamie, les royalistes crièrent à leur tour par trois fois : *Et*

reginam, après le *Domine, salvum fac regem,* et la rumeur fut extrême tout le temps de l'office divin.

Enfin cette terrible nuit du 10 août arriva. La veille, Pétion était venu prévenir l'Assemblée qu'une grande insurrection se préparait pour le lendemain ; que le tocsin sonnerait à minuit, et qu'il craignait de n'avoir pas les moyens de résister à l'évènement qui se préparait. Sur cet avertissement l'Assemblée passa à l'ordre du jour. Cependant Pétion donna l'ordre de repousser la force par la force. M. Mandat était pourvu de cet ordre, et, voyant sa fidélité pour la personne du roi appuyée par ce qu'il regardait comme la loi de l'État, il marchait dans toutes ses opérations avec le plus grand dévouement. Le 9 au soir j'assistais au souper du roi. Pendant que sa majesté me donnait divers ordres, nous entendîmes un grand bruit à la porte de l'appartement. Je m'y rendis pour savoir ce qui en était la cause, et je vis les deux sentinelles aux prises. L'un disait, en parlant du roi, qu'il était dans la constitution, et qu'il le défendrait au péril de sa vie ; l'autre soutenait qu'il entravait la seule constitution qui convenait à un peuple libre ; ils étaient près de s'égorger. Je revins, ayant les traits fort altérés. Le roi voulut savoir ce qui se passait à sa porte ; je ne pus le cacher. La reine dit qu'elle n'en était pas surprise : que plus de la moitié de la garde était du parti des jacobins.

A minuit, le tocsin sonna. Les Suisses étaient rangés comme de véritables murailles, et dans ce silence militaire qui contrastait avec la rumeur perpétuelle de la garde bourgeoise ; le roi fit connaître à M. de J***, officier de l'état-major, le plan de défense que le général Vioménil avait préparé. M. de J*** me dit après cette conférence particulière: 'Mettez dans vos poches vos bijoux et votre argent : nos dangers sont inévitables, les moyens de défense sont nuls ; ils ne pourraient se trouver que dans la vigueur du roi, et c'est la seule vertu qui lui manque.'

A une heure après minuit, la reine et madame Élisabeth dirent qu'elles allaient se coucher sur un canapé dans un cabinet des entresols dont les fenêtres donnaient sur la cour des Tuileries.

La reine me dit que le roi venait de lui refuser de passer son gilet plastronné ; qu'il y avait consenti le 14 juillet, parce

qu'il allait simplement à une cérémonie, où l'on pouvait craindre le fer d'un assassin ; mais que dans un jour où son parti pouvait se battre contre les révolutionnaires il trouvait de la lâcheté à préserver ses jours par un semblable moyen.

Pendant ce temps madame Élisabeth se dégageait de quelques vêtements qui la gênaient pour se coucher sur le canapé ; elle avait ôté de son fichu une épingle de cornaline, et avant de la poser sur la table elle me la montra, et me dit de lire une légende qui y était gravée autour d'une tige de lis. J'y lus ces mots : *Oubli des offenses, pardon des injures.* ' Je crains bien, ajouta cette vertueuse princesse, que cette maxime ait peu d'influence parmi nos ennemis, mais elle ne doit pas nous en être moins chère [1].'

La reine m'ordonna de m'asseoir auprès d'elle ; les deux princesses ne pouvaient dormir ; elles s'entretenaient douloureusement sur leur situation, lorsqu'un coup de fusil fut tiré dans la cour. Elles quittèrent l'une et l'autre le canapé en disant : ' Voilà le premier coup de feu, ce ne sera pas malheureusement le dernier : montons chez le roi.' La reine me dit de la suivre ; plusieurs de ses femmes vinrent avec moi.

A quatre heures la reine sortit de la chambre du roi, et vint nous dire qu'elle n'espérait plus rien ; que M. Mandat, qui s'était rendu à l'hôtel de ville pour avoir de nouveaux ordres, venait d'être assassiné, et que sa tête était promenée dans les rues. Le jour était venu ; le roi, la reine, madame Élisabeth, Madame et le dauphin descendirent pour parcourir les rangs des sections de la garde nationale ; on cria *vive le roi !* dans quelques endroits. J'étais à une fenêtre du côté du jardin ; je vis des canonniers quitter leurs postes et s'approcher du

[1] Ce bijou précieux ne fut pas repris par la princesse quand elle quitta l'entresol de la reine. En quelles mains est-il tombé ? Il ferait l'ornement du plus riche trésor !

La grande piété de madame Élisabeth donnait à ses actions et à ses discours une noblesse qui peignait celle de son âme. Le jour où l'on immola cette digne descendante de saint Louis, le bourreau, en lui attachant les mains derrière le dos, releva une des pointes du devant de son fichu. Madame Élisabeth, avec un calme et une voix qui semblait ne pas venir de la terre, lui dit ces mots : 'Au nom de la pudeur, couvrez-moi le sein.' J'ai appris ce trait héroïque de madame de Sérilly, condamnée le même jour que la princesse, mais qui obtint un sursis au moment de l'exécuion.

roi, lui mettant le poing sous le nez en l'insultant par les plus grossiers propos. MM. de Salvert et de Briges les éloignèrent avec vigueur. Le roi était pâle, comme s'il avait cessé d'exister. La famille royale rentra ; la reine me dit que tout était perdu; que le roi n'avait montré aucune énergie, et que cette espèce de revue avait fait plus de mal que de bien.

J'étais avec mes compagnes dans la salle de billard, nous nous plaçâmes sur des banquettes élevées. Alors je vis M. d'Hervilly, l'épée nue à la main, ordonner à l'huissier d'ouvrir à la noblesse française. Deux cents personnes entrèrent dans cette pièce, la plus rapprochée de celle où était la famille, d'autres se rangèrent de même sur deux haies dans les pièces précédentes. Je vis quelques gens de la cour, beaucoup de figures inconnues, quelques personnes qui figuraient ridiculement parmi ce qu'on appelait la noblesse, mais que leur dévouement ennoblissait à cet instant. Tous étaient si mal armés, que, même dans cette position, l'esprit français, qui ne cède à rien, amenait des plaisanteries sur le fait le moins plaisant. M. de Saint-Souplet, écuyer du roi, et un page, portaient sur l'épaule, en place de fusil, la paire de pincettes de l'antichambre du roi, qu'ils venaient de casser et de se partager. Un autre page, un pistolet de poche à la main, en appuyait le bout sur le dos de la personne qui le précédait et qui le pria de vouloir bien le poser autrement. Une épée et une paire de pistolets étaient les seules armes de ceux qui avaient eu la prévoyance de s'en munir. Pendant ce temps les bandes nombreuses des faubourgs, armées de piques et de coutelas, remplissaient le Carrousel et les rues adjacentes aux Tuileries. Les sanguinaires Marseillais étaient à leur tête, les canons braqués contre le château. Dans cette extrémité, le conseil du roi envoya M. Dejoly, ministre de la justice, vers l'Assemblée, pour lui demander d'envoyer au roi une députation qui pût servir de sauvegarde au pouvoir exécutif. Sa perte était résolue ; on passa à l'ordre du jour. A huit heures le département se rendit au château ; le procureur-syndic, voyant que la garde intérieure était prête à se réunir aux assaillants, entra dans le cabinet du roi, et demanda à lui parler en particulier. Le roi le reçut dans sa chambre ; la reine l'accompagna. Là, M. Rœderer leur dit que le roi, toute sa famille et les gens qui les environnaient, allaient infailliblement périr, à moins que

sa majesté ne prît sur-le-champ le parti de se rendre à l'Assemblée nationale. La reine s'opposa d'abord à ce conseil ; mais le procureur-syndic lui dit qu'elle se rendait responsable de la mort du roi, de ses enfants et de tout ce qui était dans le palais ; elle ne fit plus d'objection. Le roi consentit à se rendre à l'Assemblée. En partant il dit aux ministres et aux personnes qui l'entouraient : *Allons, messieurs, il n'y a plus rien à faire ici.* La reine, en sortant du cabinet du roi, me dit : ' Attendez dans mon appartement, je viendrai vous rejoindre, ou je vous enverrai chercher pour aller je ne sais où.' Elle n'emmena avec elle que madame la princesse de Lamballe et madame de Tourzel. La princesse de Tarente et madame de la Roche-Aymon se désolaient d'être laissées aux Tuileries. Elles descendirent ainsi que toute la chambre dans l'appartement de la reine.

Nous vîmes défiler la famille royale entre deux haies formées par les grenadiers suisses et ceux des bataillons des Petits-Pères et des Filles-Saint-Thomas. Ils étaient si pressés par la foule que pendant ce court trajet la reine fut volée de sa montre et de sa bourse. Un homme d'une stature épouvantable et d'une figure atroce, tel qu'on en voyait à la tête de toutes les insurrections, s'approche du dauphin que la reine tenait par la main, l'enlève et le prend dans ses bras. La reine fit un cri d'effroi, et fut près de s'évanouir. Cet homme lui dit : ' N'ayez pas peur, je ne veux pas lui faire de mal ; ' et il le lui rendit à l'entrée de la salle.

Je laisse à l'histoire tous les détails de cette journée trop mémorable, me bornant à retracer quelques-unes des scènes affreuses de l'intérieur du palais des Tuileries après que le roi l'eut quitté.

Les assaillants ignoraient que le roi et sa famille se fussent rendus au sein de l'Assemblée ; et ceux qui défendaient le palais du côté des cours l'ignoraient de même : on a présumé que s'ils en eussent été instruits le siège n'eût pas eu lieu.

Les Marseillais commencent par chasser de leurs postes plusieurs Suisses, qui cèdent sans résistance ; quelques-uns des assaillants se mettent à les fusiller ; des officiers suisses, outrés de voir ainsi tomber leurs soldats, et croyant peut-être que le roi était encore aux Tuileries, ordonnent à un bataillon de faire feu. Le désordre se met parmi les agresseurs, le Car-

rousel est nettoyé en un instant ; mais bientôt ils reviennent animés de fureur et de vengeance. Les Suisses n'étaient qu'au nombre de huit cents ; ils se replient dans l'intérieur du château ; des portes sont enfoncées par le canon, d'autres brisées à coups de hache ; le peuple se précipite de toutes parts dans l'intérieur du palais ; presque tous les Suisses sont massacrés ; des nobles, fuyant par la galerie qui conduit au Louvre, sont poignardés ou tués à coups de pistolet ; on jette leurs corps par les fenêtres. MM. Pallas et de Marchais, huissiers de la chambre du roi, sont tués en défendant la porte de la salle du conseil ; beaucoup d'autres serviteurs du roi tombent victimes de leur attachement pour leur maître. Je cite ces deux personnes, parce que, le chapeau enfoncé, l'épée à la main, ils criaient en se défendant avec une inutile mais louable valeur : ' Nous ne voulons plus vivre, c'est notre poste, nous devons y mourir.' M. Diet se conduisit de même à la porte de la chambre à coucher de la reine ; il éprouva le même sort. Madame la princesse de Tarente avait heureusement fait ouvrir la porte d'entrée de l'appartement ; sans quoi, cette horrible bande, en voyant plusieurs femmes réunies dans le salon de la reine, eût pensé qu'elle y était, et nous eût sur-le-champ massacrées, si sa fureur eût été augmentée par la résistance. Cependant nous allions toutes périr, quand un homme à longue barbe arriva en criant de la part de Pétion : *Faites grâce aux femmes ; ne déshonorez pas la nation !* Un incident particulier me mit encore plus en danger que les autres. Dans mon trouble, je crus, un moment avant l'entrée des assaillants chez la reine, que ma sœur n'était pas parmi le groupe des femmes qui y étaient réunies, et je montai dans un entresol où je supposais qu'elle s'était réfugiée, pour l'engager à en descendre, imaginant qu'il importait à notre salut de n'être pas séparées. Je ne la trouvai pas dans cette pièce ; je n'y vis que nos deux femmes de chambre et l'un des deux heiduques de la reine, homme d'une très haute taille et d'une physionomie tout à fait martiale. Je le vis pâle et assis sur un lit ; je lui criai : ' Sauvez-vous, les valets de pied et nos gens le sont déjà. — Je ne le puis, me dit cet homme, je suis mort de peur.' Comme il me disait ces mots, j'entends une troupe d'hommes monter précipitamment l'escalier : ils se jettent sur lui, je le vois assassiner. Je cours

vers l'escalier, suivie de nos femmes. Les assassins quittent l'heiduque pour venir à moi. Ces femmes se jettent à leurs pieds, et saisissent les sabres. Le peu de largeur de l'escalier gênait les assassins ; mais j'avais déjà senti une main terrible s'enfoncer dans mon dos, pour me saisir par mes vêtements, lorsqu'on cria du bas de l'escalier : Que faites-vous là-haut ? L'horrible Marseillais qui allait me massacrer répondit un *bein* dont le son ne sortira jamais de ma mémoire. L'autre voix répondit ces seuls mots : *On ne tue pas les femmes.*

J'étais à genoux, mon bourreau me lâcha et me dit : *Lève-toi, coquine, la nation te fait grâce.* La grossièreté de ces paroles ne m'empêcha pas d'éprouver soudain un sentiment inexprimable qui tenait presque autant à l'amour de la vie qu'à l'idée que j'allais revoir mon fils et tout ce qui m'était cher. Un instant auparavant, j'avais moins pensé à la mort que pressenti la douleur que m'allait causer le fer suspendu sur ma tête. On voit rarement la mort de si près sans la subir. Je peux dire qu'alors les organes, lorsqu'on ne s'évanouit pas, sont dans tout leur développement, et que j'entendais les moindres paroles des assassins, comme si j'eusse été de sang-froid.

Cinq ou six hommes s'emparèrent de moi et de mes femmes, et, nous ayant fait monter sur des banquettes placées devant les fenêtres, nous ordonnèrent de crier *Vive la nation !*

Je passai par-dessus plusieurs cadavres ; je reconnus celui du vieux vicomte de Broves. La reine, au commencement de la nuit, m'avait envoyée lui dire, ainsi qu'à un autre vieillard, qu'elle voulait qu'ils se retirassent chez eux. ' Nous n'avons que trop obéi aux ordres du roi, dans toutes les circonstances, me répondirent ces braves gens, où il aurait fallu exposer nos jours pour le sauver ; cette fois nous n'obéirons pas, et garderons seulement le souvenir des bontés de la reine.'

Près de la grille, du côté du pont, les hommes qui me conduisaient me demandèrent où je voulais aller. Sur la question que je leur fis, s'ils étaient les maîtres de me mener où je le désirais, un d'eux, qui était Marseillais, me demanda, en me poussant avec la crosse de son fusil, si je doutais encore de la puissance du peuple. Je lui répondis que *non*, et j'indiquai le numéro de la maison de mon beau-frère. Je vis ma sœur, montant les degrés du parapet du pont, environnée de gardes

nationaux. Je l'appelai, elle se retourna. ' Veux-tu qu'elle vienne avec toi? ' me dirent mes gardiens. Je leur dis que je le désirais ; ils appelèrent les gens qui conduisaient ma sœur en prison ; elle me rejoignit.

Madame de la Roche-Aymon et sa fille, mademoiselle Pauline de Tourzel, madame de Ginestoux, dame de la princesse de Lamballe, les autres femmes de la reine et le vieux comte d'Affry, furent menés ensemble dans les prisons de l'Abbaye.

Notre course, du palais des Tuileries jusque chez ma sœur, fut des plus pénibles. Nous vîmes tuer plusieurs Suisses qui se sauvaient ; les coups de fusil se croisaient de tous côtés. Nous passâmes sous les murs de la galerie du Louvre ; on tirait du parapet dans les fenêtres de la galerie, pour atteindre les *chevaliers du poignard* ; c'était ainsi que le peuple désignait les sujets fidèles qui s'étaient réunis aux Tuileries pour défendre le roi.

Les brigands avaient cassé des fontaines qui étaient dans la première antichambre de la reine ; l'eau mêlée au sang avait teint le bas de nos robes blanches. Les poissardes criaient après nous, dans les rues, que nous étions attachées à l'*Autrichienne*. Nos gardiens alors nous montrèrent des égards, et nous firent entrer sous une porte cochère pour ôter nos robes ; mais nos simples jupons de dessous étant trop courts et nous donnant l'air de personnes déguisées, d'autres poissardes se mirent à crier que nous étions de jeunes Suisses habillés en femmes. Nous vîmes alors venir dans la rue un groupe de cannibales portant la tête du pauvre Mandat. Nos gardes nous firent entrer précipitamment dans un petit cabaret, demandèrent du vin et nous dirent de boire avec eux. Ils assurèrent la cabaretière que nous étions leurs sœurs et de bonnes patriotes. Les Marseillais nous avaient heureusement quittées pour retourner aux Tuileries. Un des hommes qui étaient restés avec nous me dit à voix basse : ' Je suis ouvrier en gaze dans le faubourg ; j'ai été forcé de marcher ; je ne suis pas pour tout cela. Je n'ai tué personne et je vous ai sauvées ; vous avez couru de grands risques, quand nous avons rencontré les furieuses qui portent la tête de Mandat. Ces horribles femmes, hier à minuit, sur la place de la Bastille, disaient qu'il leur fallait la revanche du 6 octobre, de Versailles, et elles avaient fait serment de tuer de leurs propres mains la

reine et toutes les femmes qui lui sont attachées. C'est le danger de l'action qui vous a sauvées toutes.'

En passant sur le Carrousel, j'avais vu ma maison en flammes; mais, le premier moment d'effroi passé, je ne pensais point à mes malheurs personnels. Mes idées se portaient uniquement vers l'affreuse position de la reine.

Nous retrouvâmes, en arrivant chez ma sœur, toute notre famille désolée, qui croyait ne jamais nous revoir. Je ne pus rester chez elle; des gens du peuple, assemblés à la porte, criaient que la confidente de Marie-Antoinette était dans cette maison, qu'il fallait avoir sa tête. Je me déguisai et fus me cacher chez M. Morel, administrateur des loteries. Le lendemain, on vint m'y chercher de la part de la reine. Un député, dont les sentiments lui étaient connus, s'était chargé de me trouver.

J'empruntai des hardes, et je me rendis avec ma sœur aux Feuillants; nous y arrivâmes en même temps que M. Thierry de Ville-d'Avray, premier valet de chambre du roi. On nous mena dans un bureau; nous y écrivîmes nos noms, nos demeures: on nous donna des cartes pour monter dans les pièces qui appartenaient à l'archiviste Camus, où était le roi avec sa famille.

En entrant dans la première pièce, une personne qui y était me dit: 'Ah! vous êtes une brave femme; mais où est ce Thierry [1], cet homme comblé des faveurs de son maître? — Le voici, dis-je; il me suit, et je vois que même les scènes de mort ne bannissent pas ici le sentiment de la jalousie.'

Attachée à la cour dès ma plus tendre jeunesse, j'étais connue de beaucoup de gens que je ne connaissais pas. En traversant un corridor au-dessus du cloître, et qui conduisait aux cellules habitées par l'infortuné Louis XVI et sa famille, plusieurs grenadiers s'adressèrent à moi, en m'appelant par mon nom. Un d'eux me dit: 'Eh bien, le voilà perdu, le pauvre roi; le comte d'Artois s'en serait mieux tiré. — Pas mieux,' dit l'autre.

La famille royale occupait un petit appartement composé de quatre cellules des anciens Feuillants. Dans la première

[1] M. Thierry, qui ne cessa jamais de donner à son souverain les preuves du plus respectueux et du plus fidèle attachement, fut une des victimes du 2 septembre.

étaient les hommes qui avaient suivi le roi : M. le prince de Poix, M. le baron d'Aubier, M. de Saint-Pardou, écuyer de madame Élisabeth, M. Goguelat, MM. de Chamilly et Hue. Dans la seconde pièce, nous trouvâmes le roi. On lui rafraîchissait les cheveux ; il en prit deux mèches, en donna une à ma sœur et une à moi. Nous voulûmes lui baiser la main ; il s'y opposa, et nous embrassa sans rien dire. Dans la troisième pièce était la reine, couchée et dans un état de douleur qui ne peut se définir. Nous la trouvâmes seule avec une grosse femme dont l'air était assez honnête. C'était la gardienne de cet appartement ; elle servait la reine, qui n'avait encore personne à elle. Sa majesté nous tendit les bras, en criant : ' Venez, malheureuses femmes, venez en voir une encore plus malheureuse que vous, puisque c'est elle qui fait votre malheur à toutes. Nous sommes perdus, ajouta-t-elle ; nous voilà arrivés où l'on nous a menés depuis trois ans par tous les outrages possibles ; nous succomberons dans cette horrible révolution ; bien d'autres périront après nous. Tout le monde a contribué à notre perte ; les novateurs comme des fous, d'autres comme des ambitieux pour servir leur fortune ; car le plus forcené des jacobins voulait de l'or et des places, et la foule attend le pillage. Il n'y a pas un patriote dans toute cette infâme horde ; le parti des émigrés avait ses brigues et ses projets ; les étrangers voulaient profiter des dissensions de la France : tout le monde a sa part dans nos malheurs.'

Le dauphin entra avec Madame et madame la marquise de Tourzel. La reine me dit en les voyant : ' Pauvres enfants ! qu'il est cruel de ne pas leur transmettre un si bel héritage, et de dire : Il finit avec nous.' Ensuite elle me parla des Tuileries, des gens qui avaient péri; elle daigna me parler de l'incendie de ma maison. Sans la moindre exagération, je regardai cette perte comme une misère, qui ne devait pas l'occuper, et je le lui dis. Elle me parla de la princesse de Tarente, qu'elle aimait et estimait infiniment, de madame de la Roche-Aymon, de sa fille, des autres personnes qu'elle avait laissées au palais, et de la duchesse de Luynes, qui devait avoir passé la nuit aux Tuileries. Elle me dit à son sujet : ' Sa tête a été l'une des premières tournées par son engouement pour cette malheureuse philosophie ; mais son cœur l'avait fait revenir,

et j'avais retrouvé en elle une amie [1].' Je demandai à la reine ce que faisaient les ambassadeurs des puissances étrangères dans de pareilles circonstances? Elle me répondit qu'ils n'avaient rien à faire ; que l'ambassadrice d'Angleterre venait de lui faire donner des preuves d'intérêt particulier en lui envoyant du linge pour son fils.

Je lui dis que, dans le pillage de ma maison, tous mes états de caisse avaient été jetés dans le Carrousel, et que chaque feuille de mes mois de dépense était signée par elle, quelquefois en laissant quatre ou cinq pouces de papier blanc au-dessus de la signature ; que cela m'inquiétait beaucoup dans la crainte qu'on ne voulût faire un mauvais usage de ces signatures. Elle m'ordonna de demander à être admise au comité de sûreté générale, et d'y faire cette déclaration. Je m'y rendis sur-le-champ ; j'y trouvai un député dont je n'ai jamais su le nom. Après m'avoir écoutée, il me dit ' qu'il ne recevrait pas ma déposition ; que Marie-Antoinette n'était plus qu'une femme comme toutes les autres Françaises ; que si l'on abusait par la suite de quelques-uns de ces papiers épars portant sa signature, elle aurait alors le droit de réclamer et d'appuyer sa déclaration des faits que je venais de détailler.' La reine regretta de m'avoir donné cet ordre, et craignit d'avoir indiqué, par cette précaution même, un moyen de fabriquer quelques faux écrits dangereux pour elle ; puis elle s'écria : ' Mes craintes sont aussi pitoyables que la démarche que je vous ai fait faire. Ils n'ont besoin de rien pour nous perdre ; tout est dit.' Elle nous raconta les détails de ce qui s'était passé depuis l'arrivée du roi à l'Assemblée. Ils sont tous connus, et je n'ai pas besoin de les écrire ; je rapporterai seulement qu'avec des termes ménagés elle nous dit qu'elle souffrait beaucoup de la tenue du roi depuis qu'il était aux Feuillants ; que son habitude de ne pas se contraindre et son fort appétit l'avaient fait manger comme dans son palais ; que ceux qui ne le connaissaient pas comme elle ne jugeaient pas tout ce qu'il y avait de pieux et de grand dans sa résignation,

[1] Pendant la terreur, j'étais retirée dans le château de Coubertin, près de celui de Dampierre. La duchesse de Luynes vint plusieurs fois me prier de lui répéter ce que la reine m'avait dit à son sujet aux Feuillants ; nous pleurions ensemble, et elle s'en allait en me disant : *J'ai souvent besoin de vous faire répéter ces paroles de la reine.*

et que cela produisait un si fâcheux effet, que des députés qui lui étaient dévoués l'en avaient fait prévenir ; mais qu'il n'y avait rien à faire à cela.

Je crois voir encore, je verrai toujours cette petite cellule des Feuillants, collée de papier vert, cette misérable couchette d'où cette souveraine détrônée nous tendit les bras, en disant que nos malheurs, dont elle était la cause, aggravaient les siens propres. Là, pour la dernière fois, j'ai vu couler les pleurs, j'ai entendu les sanglots de celle que sa naissance, les dons de la nature, et surtout la bonté de son cœur avaient destinée à faire l'ornement de tous les trônes et le bonheur de tous les peuples ! Il est impossible, quand on a vécu auprès de Louis XVI et de Marie-Antoinette, de n'être pas intimement convaincu, tout en rendant au roi la justice due à ses vertus, que, si la reine eût été dès l'instant de son arrivée en France l'objet des soins et de la tendresse d'un prince imposant et sévère, elle n'eût fait qu'ajouter à l'éclat de son règne.

Que de choses touchantes j'ai entendu dire à la reine, dans la profonde douleur que lui causait cette injuste prévention d'une partie de la cour et du peuple entier, qu'elle n'aimait pas la France ! Combien cette injustice était révoltante pour ceux qui connaissaient son cœur et ses sentiments ! Deux fois je l'ai vue prête à sortir de son appartement des Tuileries pour se rendre dans les jardins et parler à cette foule immense qui ne cessait de s'y rassembler pour l'outrager : ' Oui, s'écriait-elle en marchant à pas précipités dans sa chambre, je leur dirai : Français, on a eu la cruauté de vous persuader que je n'aimais pas la France ! moi ! mère d'un dauphin qui doit régner sur ce beau pays ! moi ! que la Providence a placée sur le trône le plus puissant de l'Europe ! Ne suis-je pas de toutes les filles de Marie-Thérèse celle que le sort a le plus favorisée ? Et ne devais-je pas sentir tous ces avantages ? Que trouverais-je à Vienne ? Des tombeaux ! Que perdrais-je en France ? Tout ce qui peut flatter la gloire et la sensibilité.'

Je puis le protester, je n'ai fait que répéter ici ses propres paroles ; mais si dans cette circonstance cet élan partit d'abord de son noble cœur, la justesse de son esprit lui fit bientôt sentir les dangers d'une semblable démarche auprès du peuple. ' Je ne descendrais du trône, disait-elle, que pour exciter peut-

être une sensibilité momentanée que les factieux rendraient bientôt plus funeste qu'utile pour moi.'

Oui, non seulement Marie-Antoinette aimait la France, mais peu de femmes eurent plus qu'elle ce sentiment de fierté que doit inspirer la valeur des Français. J'aurais pu en recueillir un grand nombre de preuves ; je puis du moins citer deux traits qui peignent le plus noble enthousiasme national. La reine me racontait qu'à l'époque du couronnement de l'empereur François II ce prince, en faisant admirer la belle tenue de ses troupes à un officier général français, alors émigré, lui dit : *Voilà de quoi bien battre vos sans-culottes ! — C'est ce qu'il faudra voir, sire*, lui répondit à l'instant l'officier. La reine ajouta : 'Je ne sais pas le nom de ce brave Français, mais je m'en informerai ; le roi ne doit pas l'ignorer.' En lisant les papiers publics, peu de jours avant le 10 août, elle y vit citer le courage d'un jeune homme qui était mort en défendant le drapeau qu'il portait, et en criant : *Vive la nation !*' Ah le brave enfant ! dit la reine ; quel bonheur pour nous si de pareils hommes eussent toujours crié *vive le roi !*'

Dans tout ce que j'ai rapporté jusqu'ici de la plus infortunée des femmes et des reines, ceux qui ne vécurent pas près d'elle, ceux qui la connurent mal, la plupart des étrangers surtout, prévenus par d'infâmes libelles, pourront penser que j'ai cru devoir sacrifier la vérité à la reconnaissance. Heureusement qu'il existe encore des témoins irrécusables que je puis attester ; ils diront si ce que j'ai vu, si ce que j'ai entendu leur paraît faux ou invraisemblable.

XI

Pétion refuse à madame Campan la permission de s'enfermer au Temple avec la reine. — Elle excite les soupçons de Robespierre. — Visites domiciliaires. — Madame Campan ouvre le portefeuille qu'elle a reçu du roi. — Papiers qu'il renfermait avec les sceaux de l'État. — Correspondance secrète de Mirabeau avec la cour. — Elle est détruite ainsi que les autres papiers. — Seule pièce conservée. — Elle est remise à M. de Malesherbes au moment du procès de l'infortuné Louis XVI. — Fin des Mémoires.

La reine, ayant perdu sa montre et sa bourse pendant le

trajet des Tuileries aux Feuillants, demanda à ma sœur de lui prêter vingt-cinq louis [1].

Je passai une partie de la journée aux Feuillants, et sa majesté me prévint qu'elle demanderait à Pétion de m'avoir auprès d'elle dans le lieu où l'Assemblée décréterait leur prison ; je retournai donc chez moi préparer tout ce qui m'était nécessaire pour la suivre.

Le même jour (11 août), à neuf heures du soir, je revins aux Feuillants ; je me trouvai consignée à toutes les portes. Je réclamai mon entrée à raison de la première permission qui m'avait été donnée ; je fus refusée de nouveau. On me dit que la reine avait assez de monde auprès d'elle. Ma sœur y était restée ainsi qu'une de mes compagnes, sortie le 11 des prisons de l'Abbaye. Le 12 je commençai mes sollicitations ; mes prières et mes larmes ne purent fléchir les gardiens des portes, ni même un député auquel je m'adressai.

J'appris bientôt la translation de Louis XVI et de sa famille au Temple. Je me rendis chez Pétion accompagnée d'un homme que j'avais placé à l'administration des postes, et qui m'était très dévoué. Il voulut monter seul chez Pétion ; il le supplia, et lui dit que lorsqu'on demandait à porter des fers on ne devait pas être suspect de mauvais projets, et qu'il n'y avait pas d'opinion politique qui pût faire trouver ces instances blâmables. Voyant que ce brave homme n'avait pu réussir, je crus obtenir davantage par ma présence ; mais Pétion persista dans son refus, et me menaça de m'envoyer à la Force. Plus cruel encore par le genre de consolation qu'il voulut me donner, il ajouta que je pouvais être certaine que toutes les personnes qui en ce moment étaient près de Louis XVI et de sa famille n'y resteraient pas longtemps. En effet, deux ou trois jours après la princesse de Lamballe, madame de Tourzel, mademoiselle sa fille, la première femme de la reine, celle du dauphin et de Madame, MM. de Chamilly et Hue, furent enlevés pendant la nuit et transférés à la Force.

Après le départ du roi et de la reine pour le Temple, ma sœur fut constituée prisonnière pendant vingt-quatre heures

[1] A son interrogatoire, la reine déclara que ces vingt-cinq louis lui avaient été prêtés par ma sœur ; cela motiva son arrestation et la mienne, et amena la mort de cette vertueuse mère de famille.

dans l'appartement que leurs majestés venaient de quitter. Dès ce moment j'eus la douleur d'être réduite à n'avoir plus de nouvelles de mon auguste et infortunée maîtresse que par la voie des journaux, ou par quelques détails que l'on obtenait des gardes nationaux qui faisaient le service du Temple.

Le roi et la reine ne m'avaient rien dit aux Feuillants du portefeuille qui m'avait été remis en dépôt ; sans doute ils croyaient me revoir. Le ministre Roland et les députés qui composaient le gouvernement provisoire étaient très occupés de la recherche des papiers de leurs majestés. On fit fouiller partout aux Tuileries. L'infâme Robespierre pensa à M. Campan, secrétaire intime de la reine, et dit qu'il croyait que sa mort n'était pas réelle, et qu'ignoré dans quelque coin de la France, il était sans doute le dépositaire de tous les papiers importants. On avait trouvé dans un grand portefeuille du roi une seule lettre du comte d'Artois, qui, par sa date et les sujets qu'elle traitait, indiquait l'existence d'une correspondance suivie. (Cette lettre figure dans les pièces du procès de Louis XVI.) Un ancien précepteur de mon fils avait étudié avec Robespierre ; celui-ci, l'ayant rencontré dans la rue, et connaissant les rapports qu'il avait eus avec la famille de M. Campan, le somma de lui dire, sur son honneur, s'il avait la certitude de sa mort. Cet homme lui répondit que M. Campan était mort en 1791, à la Briche, et qu'il l'avait vu enterrer dans le cimetière d'Épinay. 'Eh bien ! reprit Robespierre, apporte-moi demain à midi son extrait mortuaire, cela m'est fort nécessaire.' Sur la communication qu'il me fit de la demande du député, j'envoyai à l'instant même lever l'extrait mortuaire de M. Campan, et Robespierre l'eut le lendemain à neuf heures du matin. Mais en pensant à mon beau-père je trouvais que l'on arrivait bien près de moi, qui étais la véritable dépositaire de ces papiers importants. Je passais tous les jours et les nuits à chercher ce que je pouvais faire de mieux ou de moins mal dans une semblable circonstance.

J'étais dans cette situation lorsque l'ordre d'informer contre ce qu'on appelait les attentats du 10 août amena des visites domiciliaires. Mes domestiques furent instruits que la section où je demeurais était très occupée de la fouille qui serait faite chez moi, et vinrent m'en avertir. J'appris que

cinquante hommes armés s'empareraient de la maison de M. Auguié, où j'étais alors. On venait de me donner cette nouvelle lorsque M. Gougenot, maître d'hôtel du roi et receveur général de la régie, homme très dévoué à son souverain, entra dans ma chambre couvert d'une houppelande, sous laquelle il portait, avec beaucoup de peine, le portefeuille du roi que je lui avais confié. Il le jeta à mes pieds, et me dit : ' Voilà votre dépôt ; je ne l'ai pas reçu des mains mêmes de notre malheureux roi ; en vous le remettant j'ai rempli ma tâche.' Après avoir dit ces mots il voulut sortir. Je l'arrêtai, en le suppliant de concerter avec moi ce que je devais faire dans une si cruelle circonstance. Il se refusait à mes instances, et ne voulait pas même connaître le parti que je prendrais. Je lui dis que mon logement allait être investi ; je lui confiai ce que la reine m'avait dit sur le contenu du portefeuille. A tout cela il répondait : ' Voyez, décidez-vous ; je ne veux y être pour rien.' Alors, je restai quelques secondes à penser, et je me souviens que ma démarche fut établie sur les raisons suivantes. Je parlais haut, quoique avec moi-même ; je marchais à grands pas; le malheureux Gougenot restait pétrifié. Oui, disais-je, quand on ne peut plus communiquer avec son roi et prendre ses ordres, quelque attachement qu'on lui porte, on ne peut le servir qu'en obéissant à son propre jugement. La reine m'a dit : En cas de procès, ce portefeuille contient des pièces dont nous aurions tout à craindre, s'il tombait dans les mains des gens de la révolution. Elle m'a parlé aussi d'une seule pièce qui dans ce même cas serait utile. C'est à moi d'interpréter ses paroles et de les considérer comme des ordres. Cela voulait dire : Vous sauveriez tel papier, vous détruiriez les autres s'ils étaient au moment de vous être ravis. Sans cela, avait-elle besoin de me donner des détails sur ce que renfermait ce portefeuille? L'ordre de le garder suffisait. Probablement il contient encore les lettres de la famille émigrée ; rien de ce qui peut être prévu ou décidé ne doit plus être utile, et il n'y a pas de fil politique qui ne soit coupé par la journée du 10 août et par l'emprisonnement du roi. Ma maison va être investie, je ne puis cacher un objet aussi volumineux ; je livrerais donc, par mon imprévoyance, ce qui peut causer la condamnation du roi. Ouvrons le portefeuille ; sauvons la pièce indiquée ; détruisons les autres.

Je pris un couteau, et je perçai un des côtés du portefeuille. Je vis une quantité d'enveloppes avec les titres de la main du roi. M. Gougenot y trouva les anciens sceaux du roi [1], tels qu'ils étaient avant que l'Assemblée en eût fait changer la légende. Dans ce moment nous entendîmes un grand bruit ; il consentit à nouer le portefeuille, à le reprendre sous sa houppelande et à se rendre dans un endroit sûr pour exécuter ce que j'avais pris sur moi de décider. Il me fit jurer, au nom de ce que j'avais de plus sacré, que j'affirmerais, dans tous les cas possibles, que le parti que je prenais ne m'avait été dicté par personne, et que, quel qu'en fût le résultat, j'en prenais, pour mon propre compte, la louange ou le blâme. Je levai la main et lui fis le serment qu'il exigeait ; il sortit. Une demi-heure après, beaucoup d'hommes armés arrivent chez moi ; on met des factionnaires à toutes les issues ; on enfonce des secrétaires et des armoires dont on n'avait pas les clefs ; on fouille dans les vases et dans les caisses du jardin ; on visite les caves ; le commandant dit à plusieurs reprises : ' Cherchez surtout les papiers.' Dans l'après-midi, M. Gougenot revint. Il avait encore sur lui les sceaux de France, et m'apportait un état de tout ce qu'il avait brûlé.

Ce portefeuille contenait :

20 lettres de Monsieur, 18 ou 19 de M. le comte d'Artois, 17 de madame Adélaïde, 18 de madame Victoire, beaucoup de lettres du comte Alexandre de Lameth, beaucoup de M. de Malesherbes, avec des Mémoires qui y étaient réunis. Il y en avait aussi de M. de Montmorin et de plusieurs autres anciens ministres ou ambassadeurs. Chaque correspondance portait son titre écrit de la main du roi, sur le papier blanc qui la contenait. La plus volumineuse était celle de Mirabeau. Elle était réunie à un plan de départ qu'il jugeait nécessaire. M. Gougenot, qui avait parcouru plus particulièrement cette correspondance, me dit qu'elle était d'un si grand intérêt, que sans doute le roi la conservait comme pièce précieuse pour l'histoire de son règne ; que les correspondances avec les princes, toutes relatives aux choses qui se faisaient au dehors,

[1] C'était sans doute pour avoir à l'instant les anciens *sceaux*, en cas de contre-révolution, que la reine m'avait recommandé de ne pas m'éloigner des Tuileries. M. Gougenot jeta un des sceaux dans la rivière de dessus le Pont-Neuf, et le second près du Pont-Royal.

de concert avec le roi, eussent été les plus funestes à sa vie si on les avait saisies. Enfin, il me remit ce procès-verbal signé par tous les ministres, auquel le roi attachait un si grand prix, parce qu'il avait donné son opinion contre la déclaration de la guerre ; une copie de la lettre écrite par le roi aux princes ses frères pour les inviter à rentrer en France ; un état des diamants que la reine avait envoyés à Bruxelles (ces deux pièces étaient de mon écriture) ; plus un reçu de 400,000 francs de la main d'un banquier célèbre. Cette somme provenait des 800,000 francs que la reine avait successivement économisés, pendant son règne, sur sa pension de 300,000 francs par an, et sur les 100,000 écus de présent à l'époque de la naissance du dauphin. Ce reçu, écrit sur un très petit papier, était contenu dans une couverture d'almanach. Je convins avec M. Gougenot, qui par sa place devait résider à Paris, qu'il conserverait le procès-verbal du conseil et le reçu des 400,000 francs ; que nous attendrions ou des ordres ou les moyens de faire parvenir ces deux pièces au roi ou à la reine, et je partis pour Versailles.

Chaque jour avait ajouté à la rigueur des précautions qu'on prenait pour garder les illustres prisonniers. La pensée de ne pouvoir faire connaître au roi le parti que j'avais pris de brûler ses papiers, la crainte de ne pouvoir lui faire parvenir la seule pièce dont il pût tirer parti, me livraient à de cruels tourments : je m'étonne que ma santé y ait résisté. J'avais, tous les matins, bien d'autres inquiétudes. Dans les temps de troubles civils, la frayeur fait commettre des actions qui servent les factieux ; souvent il faudrait ne confier de secrets importants qu'à des âmes fortes, incapables d'éprouver le sentiment de la peur. La couturière qui avait été enfermée huit jours dans mon appartement aux Tuileries pour y faire le plastron du roi était fort pieuse et fort attachée à la famille royale. Je croyais pouvoir compter sur elle ; mais cette pauvre femme se persuada qu'elle, ses enfants et son mari étaient en danger de périr si elle n'allait à l'Assemblée déclarer qu'à telle époque on l'avait fait venir au château des Tuileries pour un ouvrage qu'elle croyait devoir dénoncer. Tous les jours, à mon réveil, elle venait m'annoncer qu'elle partait pour Paris, qu'elle ne voulait pas perdre toute sa famille. Je la calmais, je remettais sa tête, je lui démontrais qu'elle n'était

que l'aiguille dont je m'étais servie, que la chose ne pouvait être connue, à moins qu'elle ne la dévoilât ; et que dans ce cas, quoiqu'il me parût être de toute impossibilité, on s'en prendrait d'abord à l'infortuné monarque pour avoir ordonné cet ouvrage ; à moi pour l'avoir fait exécuter, et nullement à elle, qui avait travaillé à la journée par mes ordres. Elle me quittait plus tranquille, mais revenait le lendemain avec de nouvelles terreurs. Les visions s'en mêlaient ; la Vierge lui avait dit qu'on ne sacrifiait pas ses enfants et son mari pour un être humain, quel qu'il fût. Je restai au moins quinze jours avec cette inquiétude perpétuelle. Le temps calma heureusement cette tête faible. Lorsque l'Assemblée peignait aux yeux du peuple Louis XVI et Marie-Antoinette comme ayant voulu faire égorger tout Paris, elle n'eut pas manqué d'imputer au roi comme une faiblesse ce plastron, qu'il n'avait d'abord consenti à porter que par condescendance pour les prières de la reine, et dont il refusa de faire usage la nuit du 10 août.

Le moment du terrible procès approchait. On accorda des défenseurs officieux au roi ; l'héroïque vertu de M. de Malesherbes allait lui faire braver les plus imminents dangers, soit pour sauver son maître, soit pour périr avec lui. J'espérais alors pouvoir trouver un moyen d'informer sa majesté de ce que j'avais cru devoir faire. J'envoyai à Paris un homme dont j'étais sûr, prier M. Gougenot de venir me trouver à Versailles : il y vint aussitôt. Nous convînmes qu'il verrait M. de Malesherbes sans se servir d'aucun intermédiaire pour y parvenir.

M. Gougenot fut attendre à la porte de son hôtel le moment où il revenait du Temple, et lui fit signe qu'il avait à lui parler. Un instant après, un domestique vint l'introduire dans la chambre de ce magistrat. Il lui confia ce que j'avais jugé convenable de prendre sur moi relativement aux papiers du roi, et lui remit le procès-verbal du conseil que sa majesté avait conservé pour servir éventuellement dans ses moyens de défense. Cependant il n'est pas question de cet écrit dans les discours de son défenseur ; on ne voulut probablement pas en faire usage.

Je m'arrête à l'affreuse époque de l'assassinat d'un roi dont on connaît les divines vertus ; mais je ne puis m'empêcher de

rapporter ce qu'il n'avait pas dédaigné de dire en ma faveur à M. de Malesherbes : ' Faites connaître à madame Campan qu'elle a fait ce que je lui aurais ordonné moi-même de faire : je l'en remercie ; elle est du nombre des gens que je regrette de ne pouvoir récompenser de leur fidélité à ma personne, et de leurs bons services.' Je n'en fus instruite que le lendemain de son supplice, et j'aurais, je crois, succombé à mon désespoir si ces honorables paroles ne m'eussent apporté quelque consolation.

TABLE OF CHIEF EVENTS

1785. The affair of the Diamond Necklace.
1786. Treaty of Commerce between France and England.
1787. Feb. 22. The Notables meet and reject Calonne's proposals.
April 17. Calonne is banished to Lorraine and is succeeded by Loménie de Brienne, Archbishop of Toulouse.
May 25. The Notables are dissolved.
The Parlement of Paris opposes Loménie. It is banished (Aug.) and recalled (Sept.).
1788. Aug. 8. The States-General are summoned.
„ 25. Loménie de Brienne is dismissed.
„ 27. Necker is recalled.
Nov. The Notables are summoned.
Dec. Double representation of the Tiers-État is decreed.
Scarcity and bread riots.
1789. May 5. Opening of the States-General.
June 17. The Third Estate adopts the style of National Assembly.
„ 20. The Oath of the Tennis-Court.
„ 23. The Royal Session.
„ 27. The Union of the three Estates.
July 11. Necker dismissed.
„ 14. Fall of the Bastille.
Necker recalled. First Emigration. Bailly mayor. Formation of National Guards.
Aug. 4, 5. Resolutions against feudal abuses and serfdom.
Oct. 1. The banquet at Versailles.
„ 5. March to Versailles.
„ 6. The King, Royal Family, and Assembly removed to Paris. Second Emigration.
Nov. 2. Possessions of the Church nationalized.
„ 12. France divided into eighty departments.
Dec. 21. Assignats issued.
1790. Feb. New scheme for Municipality of Paris adopted.

1790. July 12. The Civil Constitution of the clergy decreed.
„ 14. First fête of the Federation.
Aug. 31. Bouillé suppresses mutiny at Nancy.
Sept. 4. Necker resigns.
Dec. 23. Mirabeau presents to the Court his last great scheme.
1791. April 4. Death of Mirabeau.
„ 18. The King prevented from going to Saint-Cloud.
June 20, 21. The flight to Varennes.
July 17. The massacre of the Champ de Mars.
Sept. 4. The King accepts the Constitution.
„ 30. The Constituent (or National) Assembly comes to an end.
Oct. 1. The Legislative Assembly meets.
„ 8. La Fayette resigns the command of the National Guard.
Nov. 9. Decree against the Émigrés. Vetoed Nov. 12.
„ 14. Pétion mayor of Paris.
„ 29. Decree against non-juring priests. Vetoed Dec. 19.
1792. April 20. War declared against Austria.
June. Two decrees vetoed.
„ 20. Invasion of the Tuileries.
July 8. War declared against Prussia.
Aug. 10. The Tuileries stormed. Fall of the Monarchy.
Sept. 2. Massacres in the prisons.
„ 21. The Convention meets.
Dec. 3. The trial of Louis XVI decreed.
1793. Jan. 21. Execution of Louis XVI.
Oct. 16. Execution of Marie-Antoinette.

NOTES

PAGE 2. l. 1. *girandoles*, large earrings formed of a group of precious stones.

l. 20. *premier gentilhomme d'année de service*, 'first gentleman-in-waiting for the year.' The duties of this office were purely ceremonial, but they afforded opportunities of speaking to the sovereign.

l. 35. *partie en payement à diverses échéances et partie en rentes viagères*, 'partly in money to be paid off at different dates, partly in life annuities.'

PAGE 3. l. 12. *entrées*. An elaborate etiquette regulated the privilege of approaching the royal person.

PAGE 4. l. 12. *le Grand-Seigneur*, name given to the Sultan of Turkey.

l. 37. *Saint-Cloud*, one of the royal residences, 8 kilometres from Paris: it was bought by Marie-Antoinette from the Duc d'Orléans in 1785 for six million francs; the palace was burnt during the Franco-Prussian War.

PAGE 6. l. 36. *Trianon*. The Grand and Petit Trianons were two country-houses built for Louis XIV and XV respectively, near the palace at Versailles. Louis XVI gave the Petit Trianon to Marie-Antoinette, who made its gardens and delighted in it. The Trianons, like the palace of Versailles, are kept up as national monuments.

PAGE 9. l. 4. *heiduque*, a servant dressed in Hungarian fashion: the word is Bohemian, and is properly applied to certain Hungarian troops.

l. 7. *grand-vicaire*. The grand-vicaire was the chief assistant of a bishop in the administration of his diocese.

l. 15. *Madame*. The next eldest brother to the sovereign was always called simply Monsieur, his wife Madame. 'Madame' here is the Comtesse de Provence, whose husband afterwards became Louis XVIII. But see note to p. 25, l. 28.

l. 24. *la galerie de Versailles*, i. e. the 'grande galerie des glaces.' It was a common Parisian pleasure trip to go to Versailles, into the palace, at certain hours, to see the king: the mixture of rigid etiquette with a publicity which no one in modern times would tolerate was a most curious feature of the very artificial life at Versailles.

l. 32. *Valois*. The Valois kings, Philip VI (1378)–Henri III (1574), were descended from Charles of Valois, son of Philip the Bold.

PAGE 10. l. 1. *paraître*, 'to be of any consequence.'

l. 33. *Monsieur*. See note to p. 9, l. 15.

l. 39. *Le procès du cardinal*. For an account of this trial see Michelet, *Histoire de France*, vol. xvii, ch. xviii.

PAGE 11. l. 13. *la caisse d'escompte*, a bank established in Paris in 1776, primarily for discounting bills.

l. 23. *procureur général*, a legal officer in the Parlement of Paris, appointed by the king.

l. 34. *qui s'intruisait*, 'which was being prepared.'

PAGE 12. l. 4. *contumace*, a name given to an accused person who fails to appear before the court.

l. 4. *aux galères*. Before 1748 convicts served their sentence as rowers on board galleys: after that date they were made to work on land in penal establishments, but the old name survived.

l. 19. *faire de la terre le fossé*, 'to dig one hole in order to fill up another,' an expression used when speaking of debtors. It is difficult to see how the cardinal could hope to make money in the transaction, except indirectly by regaining Court favour.

l. 21. *ce nœud gordien*, alluding to the famous story of Alexander the Great cutting the complicated knot at Gordium in Asia Minor: an oracle had promised the empire over Asia to the man who could undo it.

PAGE 13. l. 2. *l'archevêque de Toulouse*. See Glossary: Loménie de Brienne.

l. 11. *au grand commun*. In the Royal Household (*le commun*) the small number of specially privileged office-holders were called 'le petit commun,' the rest were 'le grand commun'; the abbé's rooms were apparently among those of the latter class.

l. 19. *la livrée*, i. e. the lacqueys who were of inferior standing to the attendants who frequented the ante-room, just as these (see note to p. 117, l. 14) were inferior to the people of good birth who formed the 'chambre.'

l. 24. *l'archevêque de Sens*. See Glossary: Loménie de Brienne.

PAGE 14. l. 2. *Le traité d'alliance*, i. e. the Treaty of Versailles, 1756.

l. 5. *Joseph II ayant la guerre avec la Prusse et la Turquie*. It is not clear to what Madame Campan is referring. At the end of 1789, when Joseph II, being at war with Turkey, was threatened by Prussia, Vergennes had been dead nearly three years, and the Revolution was in full swing. It seems as though she must refer to 1779, when Joseph demanded the men to help him in the war of the Bavarian succession and was refused: but in that case Vergennes' words cannot be reporte daccurately, for the Dauphin was not born till 1781.

l. 14. *l'hôtel de la grande Poste*, 'the General Post Office.' *La grande Poste*, as opposed to *la petite Poste*, which carried letters in Paris only.

l. 21. *la guerre d'Amérique*, i. e. the American War of Independence, 1775–83, in which the French helped the Americans.

PAGE 15. l. 17. *l'œil-de-bœuf*. See note to p. 39, l. 7.

PAGE 16. l. 11. *la basoche* (Lat. *basilica*), the name given to the corporation of lawyers practising in the Parlement of Paris.

l. 21. *assemblée des notables*. In February, 1787, by Calonne's advice, Louis chose 137 men to give advice on the financial difficulties of the Government. They were, all but a dozen, nobles and ecclesiastics, and were called 'les Notables.' They refused to accept the greater portion of Calonne's measures, and La Fayette, a prominent member, formally demanded the summoning of the States-General. A second assembly of

this kind was held in the following year to discuss the composition, &c., of the États-Généraux.

l. 22. *des parlements.* Before the Revolution there were twelve provincial Parlements besides the Parlement de Paris, by far the most important. They were mainly judicial bodies, but they had to register the royal decrees, and, though the Crown could force them to do so at special sittings (*lits de justice*), their refractoriness caused the Government great difficulty in 1787–8.

l. 23. *états généraux.* The assembly of deputies from the Three Orders in the nation, viz. the Nobility, the Clergy, and the Tiers-État. The three orders had not been summoned to meet since 1614.

l. 35. *La double représentation.* The Clergy had 308 members, the Nobility 285, the Tiers-État 621, total 1214—an enormous and unwieldy assembly.

PAGE 17. l. 40. *Mirabeau.* It must be remembered that Madame Campan had no conception of the aims of the great revolutionary statesman.

PAGE 19. l. 1. *le petit Trianon.* See note to p. 6, l. 36.

12. *Fontainebleau.* Fifty-six kilometres from Paris; one of the most ancient royal residences. It is kept up as a national monument.

l. 20. *Rambouillet.* Forty-eight kilometres from Paris; a favourite hunting-ground of Louis XVI, who bought the château. The queen disliked it.

l. 34. *Ce jeune prince.* He was born Oct. 22, 1781; died June 4, 1789.

PAGE 21. l. 6. *jeu de paume.* On June 20, 1789, the deputies of the Tiers-État, who had been ordered to suspend their sitting, met in the Tennis Court at Versailles, the largest building they could find, and took an oath not to separate till they had framed a constitution for France.

l. 7. *la séance royale du 23 juin.* At this séance the king cancelled the decree of the Tiers-État declaring deputies inviolable, and made an unsuccessful attempt to impose his authority upon the States-General.

l. 17. *les insurrections, etc.* On July 11 there was no special outbreak; on July 12 the mob, headed by Camille Desmoulins and parading aimlessly, came into collision with a German cavalry regiment in the royal service; this riot led to the formation of the National Guard. On July 14 a disciplined mob took the Bastille, the event still celebrated in France as the beginning of French liberty.

PAGE 23. l. 18. *un fort de la halle,* 'a market porter.'

l. 24. *un genou en terre.* The Court had been much exercised on the question whether the president of the Tiers-État should address the king kneeling or standing.

PAGE 24. l. 7. *lettre de cachet,* a closed letter sealed with the royal seal, in which the sovereign gave an order to the recipient. These letters superseded the law, and came to be used especially for imprisoning people without trial.

l. 33. *La démarche du 15 juillet.* On July 15, the day after the capture of the Bastille, the king went to the Assembly without escort, announced his intention of withdrawing the troops round Paris, of recalling

Necker, &c., and requested the Assembly to send a deputation to Paris to take the news.

PAGE 25. l. 28. *Madame* here, as in several other places, means 'Madame Royale,' daughter of Louis XVI, afterwards Duchesse d'Angoulême. See Glossary.

PAGE 26. l. 21. *la berline*: a kind of four-wheeled carriage with a collapsible top; first made in Berlin, hence the name.

PAGE 27. l. 2. *l'archiduchesse*: Christine, the queen's sister.

l. 28. *Point-du-Jour*, an inn on the Seine, now a suburb of Paris.

PAGE 28. l. 1. *son palais*, the people of superior position in attendance on the queen, who had rooms in the palace; *son service*, her domestics.

l. 9. *Il était plus, etc.* It is nineteen kilometres from Versailles to Paris.

l. 13. *la barrière de la Conférence.* In 1784 new walls were constructed round Paris, which had outgrown its boundaries, and nineteen barrières were established at the gates, where tolls were taken.

l. 15. *la cocarde aux trois couleurs*, viz. blue, white, and red. There are various theories about the origin of the tricolour. Littré, in his dictionary, adopts the theory that it represented the union of the three orders—red for the people, white for the noblesse, and blue for the clergy.

l. 21. *le roi Lui répondit, etc.* The point of the remark lies in the fact that Henri IV (the founder of the Bourbon dynasty) was murdered.

l. 36. *le discours de M. Bailly.* Bailly, as mayor of Paris, received the king at the Hôtel de Ville.

PAGE 29. l. 14. *au Palais-Royal.* The Palais Cardinal in Paris was built by Richelieu in 1629; he gave it to Louis XIII, and its name was changed when Anne of Austria and Louis XIV went to live there in 1643. In 1692 it was given to the Orléans family. The Duc d'Orléans of the Revolution (Égalité) built galleries round the great court-yard and let them for shops and cafés: it became the centre of Parisian life, and was the hearth of the early revolutionary movements.

l. 14. *et son cœur porté, etc.* Foulon was hanged to a lamp-post, and his mouth was stuffed with grass (see Glossary), but there is no evidence to corroborate this story about his heart.

l. 17. *intendant*, a magistrate appointed by the king with wide powers of supervision in finance and other departments.

l. 35. *les cahiers.* These were petitions for the removal of grievances, containing complaints and recommendations for reforms, which had been drawn up all over France at the election of deputies for the States-General.

PAGE 30. l. 1. *madame de Staël.* See Glossary.

Note. *Le comte L. de N.*, i.e. Louis de Narbonne. See Glossary.

PAGE 31. l. 3. *gardes nationales.* In a few weeks, more than three million volunteers were enrolled and armed by the new municipalities.

l. 21. *soprano d'Italie*, i.e. a man soprano.

PAGE 33. l. 3. *10 août*, i.e. Aug. 10, 1792, when the Tuileries were stormed and the monarchy abolished.

l. 10. *il avait résolu, etc.*: in 1779.

PAGE 34. l. 8. *les décrets insensés, etc.* On August 4, 1789, the Constituent Assembly, in a fit of generous enthusiasm, abolished all the old feudal bonds: unfortunately their impulsive action merely destroyed the old system without replacing it, and in some points was very ill-advised: e. g. in abolishing tithes they were, as the Abbé Sieyès vainly pointed out, merely making a present of seventy million francs to the landowners of France.

l. 16. *au Louvre.* The chief royal palace in Paris, springing out of ano riginal fortress built in 1200. This splendid palace is of varying date, and now contains famous picture galleries and museums.

l. 17. *la commune.* The municipal government of Paris, organized in 1789.

l. 27. *la grande salle de spectacle,* or 'salle de l'Opéra,' a theatre built by Louis XV, and inaugurated on the marriage of Marie-Antoinette with the Dauphin.

PAGE 35. l. 1. *l'air: O Richard, etc.*, from *Richard Cœur de Lion*, a play, with songs; words by Sedaine, music by Grétry, first produced in 1784. It runs

O Richard! ô mon roi!
L'univers t'abandonne.

l. 25. *du Déserteur. Le Déserteur,* a popular musical drama; words by Sedaine, music by Monsigny, first produced in 1769.

PAGE 36. l. 13. *député d'Arras*: for which town Robespierre was also elected by the Tiers-État.

l. 20. *du côté gauche.* The deputies with reforming or revolutionary tendencies sat on the left of the President. The practice is still followed.

l. 32. *Meudon,* a royal residence five miles from Paris, between the city and Versailles.

PAGE 37. l. 2. *Chaville,* three miles from Versailles.

l. 14. *la place d'armes,* the great open space in front of the Palace. For the events of October 5 and 6 see any history of the French Revolution.

l. 34. *Rambouillet.* See note to p. 19, l. 20.

l. 37. *la réponse favorable,* i.e. to a deputation of women accompanied by members of the Assembly, demanding cheap bread.

PAGE 39. l. 7. *l'œil-de-bœuf,* a large room, so called from its oval window: it formed the antechamber to the king's bedroom, and was the place where courtiers congregated: hence the Court party in the Revolution was called the *Parti de l'œil-de-bœuf.*

l. 39. *au Châtelet,* i.e. 'le grand Châtelet,' a fortress, and court of justice on the right bank of the Seine; it was destroyed in 1802.

PAGE 40. l. 24. *le balcon,* the balcony overlooking the Cour de Marbre, the innermost of the three courts.

PAGE 41. l. 19. *Au milieu de cette troupe, etc.* This story about the two heads, told also in the *Mémoires* of Bertrand de Molleville, is in all probability untrue: the heads were certainly cut off, but were apparently taken to Paris and were seen there before the king left Versailles.

l. 37. *aux Tuileries.* The Tuileries, a palace adjoining the Louvre,

so called because its site had been occupied by a manufactory of tiles, were begun by Catherine de Medicis and burnt by the Commune in May, 1871: the ruins were pulled down, and only the gardens remain.

PAGE 42. l. 3. *au Luxembourg.* The palace of the Luxembourg was built for Marie de Medicis in 1615 by Jacques Debrosses. It was given by Louis XVI to his brother, 'Monsieur.' The French Senate now sits in the palace. Its gardens are famous.

PAGE 44. l. 7. *du jeune dauphin.* See Glossary: Louis XVII.

PAGE 45. l. 22. *dis donc.* Dido in French is *Didon.*

l. 26. *constitutionnels,* the party who wished to establish a constitutional monarchy.

PAGE 47. l. 19. *camp d'observation,* i. e. a camp from which the movements of an enemy can be watched.

l. 27. *un débit,* 'a licence to sell.' Salt and tobacco were and still are government monopolies.

PAGE 48. l. 10. *le parterre et les loges,* 'the pit and the boxes.'

PAGE 49. l. 15. *de Notre-Dame.* Favras was sentenced to make the 'amende honorable,' or public avowal of his supposed crime, in front of the cathedral of Notre-Dame, before being hanged in the Place de Grève.

l. 20. *Le conseiller rapporteur,* the lawyer entrusted with the conduct of the case before the court.

l. 25. *l'Abbaye,* a famous prison, now destroyed, which originally belonged to the Abbey of Saint-Germain-des-Prés.

PAGE 50. l. 32. *chevalier de Saint-Louis.* See note to p. 59, l. 29.

PAGE 51. l. 2. *M. de J.*: probably M. de Jarjaye. See Glossary.

PAGE 52. l. 4. *une voyeuse,* 'a stool.'

l. 40. *Télémaque,* i. e. 'Les Aventures de Télémaque,' a famous romance by Fénelon, first published in 1699.

PAGE 53. l. 30. *Coblentz.* Coblentz, at the junction of the Rhine and Moselle, was the rallying-place of the émigrés and the head-quarters of Condé's army.

PAGE 55. l. 30. *L'empereur Joseph.* See Glossary: Joseph II.

PAGE 56. l. 6. *l'Assemblée décréta.* A good instance of the short-sightedness of the Constituent Assembly, who thus crushed all hope of a strong Liberal executive. The motion was proposed by Lanjuinais in November '89. The Assembly adopted an amendment by which deputies were to be excluded from office so long as the Assembly should last, and this principle was embodied in the Constitution.

l. 12. *Saint-Cloud.* See note to p. 4, l. 37.

PAGE 57. l. 18. *Mesdames,* the king's aunts.

l. 20. *la première fédération.* The famous federation in the Champ de Mars when the king and Assembly solemnly took the oath to 'King, Law, and Nation' amidst wild enthusiasm.

PAGE 58. l. 19. *Une contre-police*, a force of secret police set to supervise the ordinary police.

PAGE 59. l. 5. *Les Brinvilliers.* See Glossary.

l. 29. *chevaliers de Saint-Louis.* The order of Saint-Louis was instituted by Louis XIV in 1693 as a reward for military services.

l. 30. *chevaliers de Malte.* An order founded in the eleventh century: the first of the Crusading orders. Their badge was the 'Maltese' cross.

PAGE 60. l. 10. *l'insurrection de Nancy*, on August 31, 1790. The Marquis de Bouillé, commander-in-chief in that part of France, put down a serious mutiny which had taken place among the regiments quartered at Nancy. The Assembly approved, but the mutineers were made popular heroes by the extreme revolutionists.

PAGE 63. l. 3. *des aubades. Aubade* = an open-air concert or serenade before the windows of some one, given, properly speaking, at dawn (*aube*).

l. 7. *l'opéra-comique des Dettes*: words by Forgeot, music by Champrien, first produced in 1787.

l. 12. *un domino*, 'a box of dominoes.'

l. 24. *vers la fin de la révolution, etc.*, i.e. in June, 1792, when La Fayette left his army and came to Paris to protest against the events of June 20. See p. 109.

l. 35. *M. de J.* See Glossary: M. de Jarjaye.

PAGE 64. l. 4. *Envoyé à Turin*: in 1791, after the flight to Varennes.

l. 14. *ingénieur géographe*, 'land-surveyor.'

l. 25. *frondait*, 'passed adverse criticism on.' La Fronde was the name given to the party which rose against Mazarin and the Court during the minority of Louis XIV.

PAGE 65. l. 35. *Bellevue.* The château at Bellevue, a village between Paris and Versailles, had been given to the king's aunts. Built by Madame de Pompadour in 1748, it was pulled down during the Revolution.

PAGE 66. l. 23. *Le serment, etc.* The 'civil constitution' of the clergy was finally decreed on July 12, 1790. It re-organized the Church in correspondence with the new administrative division of the kingdom, but contained two foolish propositions: (1) that bishops and curés were to be elected; (2) that all priests were to take an oath to support the new (and at the time unfinished) constitution of the country.

l. 30. *ce trop fameux Mirabeau.* See note to p. 17, l. 40.

PAGE 68. l. 15. *du major*, 'of the military governor.'

PAGE 69. l. 37. *Varennes.* A village in Lorraine, about 30 miles west of Verdun, where the fugitives were stopped when almost safe. For an account of this most dramatic episode see Carlyle, Vol. II, Bk. iv.

PAGE 70. l. 32. *l'Académie*, i.e. 'de Peinture et de Sculpture,' organized by Mazarin in 1655, afterwards incorporated in the 'Beaux-Arts.'

PAGE 71. l. 20. *Mont-Dor*, a famous watering-place in the Puy-de-Dôme : the waters were known to the Gauls and Romans.

l. 34. *Enfin elle nous parvint.* They fled on the night of June 20, 1791.

PAGE 74. l. 16. *des Français.* 'Les Français,' 'Le Théâtre-Français,' 'La Comédie-Française,' are different names for the great national French theatre founded in 1680.

PAGE 75. l. 4. *lui fit venir chercher la mort.* She perished in the September massacres (1792).

PAGE 76. l. 2. *la rudesse républicaine de Pétion.* Pétion's account of his mission, a curious document showing the man's extraordinary conceit, may be found in Mortimer-Ternaux's *Histoire de la Terreur*, vol. i, p. 347.

l. 30. *Chevalier de*, a title of nobility coming next to a baron. For Dampierre, see Glossary.

PAGE 77. l. 29. *Montmédy*, north-east of Varennes, on the frontier, the place that the fugitives were making for. That an escape was perfectly possible if well managed is shown by the fact that Monsieur, the Comte de Provence, and his wife escaped, separately, with perfect ease : they left Paris on the same night as the King.

l. 35. *La reine lui reprochait.* At Pont-de-Sommevelle was stationed the first of the cavalry escorts which the king had insisted upon : these troopers aroused great excitement among the inhabitants ; the lumbering berline (in which the king insisted on travelling) was very late, and at 5.30 p.m. on June 21 the Duc de Choiseul (*not* Goguelat) in despair took the escort away from the hostile town ; he went by by-paths to Varennes, and the berline coming along the road got there first ; at Varennes, which they reached at 11 p.m., owing to a blunder the relays of horses were in the wrong place ; the people refused to let the carriage go on ; the king hesitated to force his way and by dawn three thousand National Guards and a large mob blocked the road. The whole attempt was such a series of foolish blunders that no single one can be fixed on as the worst. De Bouillé with his army was waiting for the king at Sedan : he only reached Varennes two hours after the king had gone back.

PAGE 80. l. 4. *le 17 juillet.* The Club of the Cordeliers, on the motion of Danton, drew up a petition for the dethronement and trial of the king ; on July 17 this was being signed at the 'altar of the nation' in the Champ de Mars. Bailly (mayor of Paris) and La Fayette (who commanded the National Guard) dispersed the meeting with bloodshed : this event marked the final separation of the 'bourgeois' from the 'populace' of Paris.

l. 25. *L'Assemblée législative* sat from October 1, 1791, till September 21, '92.

PAGE 81. l. 35. *dans le lieu même*, i. e. the manège or riding-school close to the Tuileries.

PAGE 82. l. 12. *l'ordre du Saint-Esprit*, the chief order of the ancient French monarchy, founded by Henri III in 1578.

PAGE 83. l. 5. *Le président.* The presidents were elected every fortnight: the last president of the Constituent Assembly was J. G. Thouret, elected for the third time.

l. 34. *l'esprit d'une assemblée pire que la précédente.* Madame Campan has made a mistake here. The signing of the Constitution on September 14 was in the Constituent Assembly, which sat till September 30. The Legislative Assembly had its first sitting on the following day. The former had unwisely decreed that none of its members might sit in the latter Assembly, which was elected in accordance with the new Constitution.

PAGE 84. l. 1. *l'empereur*: Leopold II, brother of Marie-Antoinette. See Glossary.

l. 6. *la garde constitutionnelle*, a new body-guard decreed by the Constituent Assembly to replace the Gardes du Corps and Gardes françaises: it was to consist of 1,800 men; it was disbanded in May, 1792.

PAGE 85. l. 19. *La Coquette corrigée*, a comedy by La Noue, produced in 1756.

l. 26. *on donna la Gouvernante.* The story is told that, the change being made at the last minute, M^lle^ Contat learnt 500 lines of *La Gouvernante* in twenty-four hours and said: 'J'ignorais où était le siège de la mémoire, je sais à présent qu'il est dans le cœur.'

l. 35. *Les Évènements imprévus*, a musical drama, first produced at Versailles in 1779: the words were by Hèle, the music by Grétry.

PAGE 86. l. 3. *les jacobins.* The members of the extreme revolutionary club, so called because they met in the buildings of the Jacobin (Dominican) monastery in the Rue Saint-Honoré, which was suppressed in 1790.

l. 5. *le faubourg Saint-Antoine.* One of the most revolutionary districts in Paris, situated in the east end of the town; its vigorous artisan population took a leading part in all the chief insurrectionary movements, both at this period and in 1830 and 1848

l. 25. *Monsieur.* See note to p. 9, l. 15.

PAGE 87. l. 14. *fort peu de temps*: only till May, 1792.

l. 18. *droit au tabouret.* The right to sit on a stool in the royal presence on certain grand occasions when the majority had to stand. It was not given to any one below the rank of duchess.

l. 37. *au jeune Achille, etc.* The story goes that Thetis had sent her son disguised as a girl to live among the daughters of Lycomedes, king of Scyros, lest he should go with the Greeks to Troy. The Greeks, hearing where he was, sent Odysseus to fetch him. Odysseus disguised himself as a pedlar and recognized Achilles by the fact that he seized the sword which had been placed among the trinkets which attracted the girls.

PAGE 88. l. 24. *une motion qu'il venait de faire*: perhaps his motion that the king should be tried after the flight to Varennes.

l. 34. *Paul et Virginie.* A famous romance by Bernardin de Saint-Pierre: it appeared in 1788.

PAGE 91. l. 21. *pavillon de Flore*, part of the Tuileries, where the royal family were lodged.

PAGE 93. l. 13. *Des trois députés coalisés*, i. e. Barnave, Lameth, and Duport.

PAGE 94. l. 27. *une servante*, 'a dumb-waiter.'

PAGE 95. l. 14. *la petite mort*, 'the shivers.'

PAGE 96. l. 16. *la coalition*, the name given to the league of European Powers formed against the revolutionary government at the end of 1791.

PAGE 101. l. 4. *ne faisaient plus leurs pâques*, 'no longer received the Sacrament at Easter.'

l. 33. *le bonnet rouge*. A cap had been the symbol of liberty from classical times, when a freed slave was given one, and as such it appeared amongst the revolutionary symbols from the beginning of the Revolution. But it did not come into vogue till about the middle of 1791, when, in the shape of the red cap commonly worn by the peasants, it was generally adopted as the sign of the most ardent revolutionists. There is no reason to doubt that Dumouriez' proposals on this occasion were quite sincere.

PAGE 103. l. 20. *trictrac*, 'backgammon.'

l. 31. *des prêtres*, i. e. those who refused to take the oath.

l. 32. *Il avait voulu les sanctionner*. Madame Campan seems to have been misinformed on this point.

PAGE 104. l. 32. *des Filles-Saint-Thomas*, one of the districts of Paris. The volunteer battalion recruited in this district was strongly royalist, and came into collision with the Marseillais on their arrival in Paris.

PAGE 105. l. 35. *qui était le meurtre, etc.* It is very doubtful whether this was the case. There was general discontent in Paris: the Girondin ministry had been dismissed, the emigration continued, the news from the frontier was bad, and the king had vetoed popular measures. The movement was undoubtedly organized in order to frighten the Court into withdrawing the veto, and perhaps some of the organizers may have hoped that it might lead to assassination, but it is certain that the mob were not murderously inclined, and that their leaders did not urge them on to violence. It is not even certain that the actual invasion of the palace was part of their programme.

PAGE 106. l. 28. *Le 14 juillet*, the day on which the Bastille fell in 1789.

PAGE 109. l. 10. *qu'il n'y avait rien laissé*. This was not the case, for enough papers were left to prove that the Court had been in secret correspondence with the Émigrés and with foreign Powers. The locksmith Gamain made his denunciation in November 1792.

l. 34. *quitta son armée*. He was in command of one of the three armies operating on the northern frontiers.

PAGE 111. l. 18. *le général de W. . . .*: probably de Wimpfen; see Glossary.

PAGE 112. l. 6. *des cent-suisses*. A special company of 100 Swiss guards, created in 1496 by Charles VIII: their uniform differed slightly from that of the other Swiss guards.

PAGE 113. l. 14. *les alarmait beaucoup, etc.* M. de Jarjaye was right. The siege of Lille by the Austrians began in September 24, 1792, and the town was bombarded for nine days and nights: but the garrison and inhabitants defended themselves so gallantly that on October 3 the siege was raised.

PAGE 114. l. 10. *la terrasse des Feuillants.* This terrace, on the north side of the Tuileries gardens, was close to the Manège, where the Legislative Assembly sat, and to the Couvent des Feuillants (situated between the Tuileries and the Rue Saint-Honoré), from which it took its name. The Feuillants were an order of Cistercians instituted in 1587 at Notre-Dame-de-Feuillans in Languedoc.

l. 16. *Foulon et Berthier.* For their fate see Glossary.

l. 23. *des Menus.* Les Menus, or Menus-Plaisirs, was the name given under the *ancien régime* to the Court ceremonies and fêtes.

PAGE 115. l. 5. *assignats.* These were Government bonds bearing interest at 5 per cent. and guaranteed on the sale of national property (principally confiscated estates and Church property). Owing to over-issue, and various other causes, the *assignats*, which formed a paper currency, fell steadily below their face value. In July, 1792, one hundred livres in *assignats* were worth sixty-one in coin.

PAGE 117. l. 14. *chambre*: the courtiers of good birth attached to the royal persons, whose duties carried them into the actual room; *antichambre*, the lesser officials who waited in the ante-room. See note to p. 13, l. 19.

PAGE 118. l. 8. *passa à l'ordre du jour.* By passing to the order of the day, i. e. the business set down for the day, an assembly abandons the discussion of any extraneous questions.

PAGE 120. l. 28. *le Carrousel*, i. e. the Place du Carrousel, the open space or 'square' on the east side of the Tuileries, towards the Louvre, so called because of a splendid carrousel or equestrian display given there by Louis XIV.

ll. 34, 35. *le département*; *le procureur-syndic.* In 1790 the Constituent Assembly divided the whole of France into eighty-three departments. The *procureurs-syndics* were elected legal officials attached to the assemblies of the departments and the districts into which these were subdivided. *Le département* here means the officials of the department of the Seine, of which Rœderer was *procureur général syndic* at the time. In Paris the authority of the department was quite eclipsed by that of the revolutionary commune or municipality.

PAGE 121. l. 14. *la chambre.* See note to p. 117, l. 14.

l. 17. *des Petits-Pères.* This and the Filles-Saint-Thomas (see note to p. 104, l. 32) were the two chief royalist 'sections' or districts in Paris.

PAGE 122. l. 7. *la galerie qui conduit au Louvre*: a long gallery connected the two palaces on the side towards the Seine.

l. 19. *de l'appartement*, i. e. of the Queen's suite of rooms.

l. 34. *heiduques.* See note to p. 9, l. 4.

PAGE 123. l. 33. *du pont*, i. e. the Pont-Royal.

PAGE 124. l. 8. *l'Abbaye.* See note to page 49, l. 25.

l. 14. *chevaliers du poignard.* The name had been originally given to a number of ardent royalists who penetrated into the Tuileries on February 28, 1791, armed with concealed daggers, with the supposed object of carrying off the royal family.

PAGE 125. l. 12. *administrateur des loteries.* Louis XVI had abolished in 1776 all lotteries except three. The most important of these, 'la loterie royale,' was managed by an 'intendant' and twelve 'administrateurs.'

l. 37. *des anciens feuillants.* The convent had been suppressed. See note to p. 114, l. 10.

PAGE 127. l. 4. *l'ambassadrice d'Angleterre.* The English ambassador was Earl Gower, afterwards first Duke of Sutherland. He was recalled in the same August.

l. 7. *états de caisse,* 'monetary accounts.'

l. 28. *Ils sont tous connus.* The main events were that the King, 'le chef du pouvoir exécutif,' was suspended from his functions, and that the French people was invited to form a National Convention.

l. 32. *son fort appétit.* This was an hereditary characteristic of the Bourbons; Louis XIV was an enormous eater.

PAGE 129. l. 11. *sans-culottes.* A name given originally in contempt by the upper classes to the poor, who wore long trousers instead of the fashionable knee-breeches (*culotte*) and stockings. It was taken up by the revolutionists as a name in which they gloried.

PAGE 130. l. 18. *au Temple.* The royal family were imprisoned on August 13 in the Tour du Temple. This was a massive square tower, fifty feet high, flanked by four small towers at the corners. It was built in 1212 within the enclosure of the monastery of the Knights Templars to contain their archives. Afterwards it was used as a royal treasury. It was pulled down by Napoleon in 1811.

l. 34. *la Force.* Originally a house belonging to the Duc de la Force: it had been converted into a prison in 1780.

Note, l. 3. *amena la mort.* Madame Campan's sister, Madame Auguié, anxious to preserve for her family the property which would have been confiscated by the State if she had been condemned, threw herself out of the window when men came to arrest her, and was killed. Had she not done so, she would have been saved, like Madame Campan, by the fall of Robespierre.

PAGE 133. l. 3. *tels qu'ils étaient, etc.* The great seal represented on one side the king sitting on his throne, on the other the arms of France (three fleurs-de-lis). In 1790 a new 'constitutional' seal was ordered, and the words 'scel de la nation' substituted for 'scel royal.'

PAGE 135. l. 39. *l'assassinat d'un roi.* Louis XVI was guillotined on January 21, 1793.

GLOSSARY OF PROPER NAMES

ACLOGUE (A. A.). A friend of La Fayette: President of the district of Saint-Marcel in Paris: a brewer. He escaped into hiding after the 10th of August, 1792.

ADÉLAÏDE, Madame, de France, 1732–99. Eldest daughter of Louis XV. Emigrated in '91: died at Trieste.

AFFRY, Comte d', 1713–93. A distinguished soldier: he commanded the Royal Guards with success in October '89. He offered his services to the National Assembly after the flight to Varennes. He was imprisoned August 10, '92, but escaped the September massacres and was afterwards set at liberty.

ANGOULÊME, Duc d', 1775–1844. Son of the Comte d'Artois, who became afterwards Charles X: he shared the fortunes of his father, and when the latter abdicated in 1830 he resigned his claim to the throne: he married in '99 his first cousin Marie-Thérèse-Charlotte, 'Madame Royale,' daughter of Louis XVI (1778–1851), who shared the imprisonment of her parents in the Temple and whom Napoleon called 'le seul homme de sa famille.'

ARTOIS (Charles-Philippe), Comte d', 1757–1836. Youngest brother of Louis XVI: he escaped at the beginning of the Revolution: he reigned as Charles X, 1824–30.

BAILLY (J. S.), 1736–93. A famous astronomer: President of the National Assembly, '89. Mayor of Paris, July '89–November '91, when, having incurred the hatred of the mob, he retired into private life. He was condemned, November '93, by the revolutionary tribunal and executed.

BARNAVE (A. P. J. M.), 1761–93. One of the chief figures in the Constituent Assembly: after conducting the royal family back from Varennes to Paris, his revolutionary enthusiasm cooled, and he retired to Grenoble when the Assembly broke up. After fifteen months' imprisonment there, he was condemned by the revolutionary tribunal and executed October '93.

BEAUMETZ (B. A. B.), Chevalier de, 1759–1809. A moderate member of the Constituent Assembly, who advocated reform: he left France in '92, travelled, and died at Calcutta.

BEAUVAU, Maréchal de, 1720–93. A distinguished soldier: he accompanied the king from Versailles to Paris July 16, '89. He died a natural death.

BERTHIER DE LA SAUVIGNY. Son-in-law of the unpopular Foulon: arrested at Compiègne and brought to Paris, he was murdered by the mob in the Place de Grève, July '89.

BERTRAND DE MOLLEVILLE (A. F.), Marquis de, 1744–1818. A royalist: Minister of Marine, October '91–March '93. Impeached by the Legislative Assembly, he fled to England. Author of a *History of the Revolution* and other works.

BESENVAL (P.), Baron de, 1722–91. A soldier and courtier: he was arrested when trying to escape from France in '89: he was tried at the Châtelet and acquitted in March '90.

BOEHMER. The Court jeweller who made the famous diamond necklace. He was ruined by the fraud.

BOUGAINVILLE (M. de), 1729–1811. A distinguished sailor and explorer in the Pacific.

BOUILLÉ (F. C. A.), Marquis de, 1739–1800. A distinguished soldier: he served in America during the War of Independence. He was Commander of Metz under the Constituent Assembly. He tried to effect the flight of the king and, failing, left France: he laboured to bring about foreign intervention. He died in London. He wrote memoirs.

BRETEUIL (L. A. le T.), Baron de, 1733–1807. A royalist. Minister of State for the Royal Household and for Paris, 1783–7. He succeeded Necker in '89. After the fall of the Bastille he tried to persuade the king to return to Compiègne with the Versailles troops: failing, he emigrated: he returned in 1802 and died at Paris.

BRIENNE, Loménie de: *see* LOMÉNIE.

BRINVILLIERS, Marquise de, 1630–76. A notorious poisoner.

BRISSAC (L. H. T. de C.), Duc de, 1734–92. He commanded the 'Constitutional Guard' in '91. He was massacred with other prisoners at Versailles in September '92.

BROGLIE (V. F.), Maréchal de, 1718–1804. A distinguished soldier who obtained his bâton in '59 in the Seven Years War. He was given the command of the army round Paris and was made Minister of War in '89, when the Court had hopes of resisting the States-General. He emigrated and served against France.

CABANIS (P. J. G.), 1757–1808. A physician, philosopher, and man of letters: a friend of Mirabeau and Condorcet.

CAGLIOSTRO (A.), 1743–95. A remarkable impostor from Sicily who claimed to have discovered the philosopher's stone and other wonders. He was a protégé of Cardinal de Rohan and was concerned in the affair of the diamond necklace. He was acquitted with the cardinal, but was banished from France; after many wanderings he was arrested in Rome in '89 and condemned in '91 to perpetual imprisonment on a charge of practising free-masonry!

CALONNE (C. A. de), 1734–1802. A statesman: as controller-general of finance, '83–87, he made bad worse: he was responsible for the summoning of the 'Notables': dismissed and exiled, he was active in support of the Émigrés: he died in Paris.

CAMUS (A. G.), 1740–1804. A lawyer and writer: a prominent member of the Constituent Assembly and of the Convention, also a member of the Committee of Public Safety. He was one of the commissioners arrested by Dumouriez and handed over to the Austrians in '93: he was exchanged for Louis XVI's daughter in '95, and became president of the Council of Five Hundred: he was keeper of the archives.

CATHERINE II, Empress of Russia, 1729–96. Capable, but wicked: she murdered her husband and the next heir, but encouraged literature and commerce.

CHABERT (J. B.), Marquis de, 1724–1805. A distinguished sailor and scientist. He emigrated to England in '92.

CHAMILLY (C. C. L. d'Estoges de), 1732–94. Premier valet de chambre to Louis XVI. He accompanied the king to the Temple, but was soon sent to the prison of La Force. He was spared in the September massacres, but was re-arrested and guillotined in February '94.

CHOISEUL (C. A. G.), Duc de, 1762–1838. He took part in the flight to Varennes. He emigrated after the September massacres ('92) and served with the English against France.

CHRISTINE, l'archiduchesse. Sister of Marie-Antoinette: she died at Vienna 1798.

CLAVIÈRE (E.), 1735–93. A Swiss banker, and friend of Mirabeau, for whom he worked in the Constituent Assembly, and of Brissot: Minister of Finance, March-June '92: a member of the Executive Council after the fall of the monarchy: arrested June '93, he committed suicide in prison in December '93 to avoid the guillotine.

CONDÉ (L. J. de Bourbon), Prince de, 1736–1818. Grandfather of the Duc d'Enghien who was shot by Napoleon: he organized an army of Émigrés in '91: his plot to seize Strassburg failed: his army fought with the Austrians and gradually dwindled away: he went to England, and returned with the Bourbons.

CONTAT (L.) [Madame de Parny], 1760–1813. A famous actress.

CUBIÈRES (P.), Marquis de, 1747–1821. Equerry to Louis XVI: he was imprisoned during the Terror: he was a distinguished naturalist, and member of many learned societies.

DAMPIERRE, Chevalier de. An old gentleman of Champagne who attempted to approach the king in '91 on his way back from Varennes, to pay his respects, and who was murdered by the mob.

DEJOLY, b. 1760. A barrister: Minister of Justice for a short time in July-August '92. He was imprisoned after August 10, but, being apparently forgotten, he escaped the guillotine and after the Terror resumed his profession.

DUGAZON, Madame, 1755–1821. A celebrated actress: her husband, an actor, embraced the revolutionary principles and became aide de camp to Santerre in '93.

DUMOURIEZ (C. F.), 1739–1823. A distinguished soldier. Minister for Foreign Affairs, March 17–June 14, '92. He commanded the army of the North, and gained the victories of Valmy and Jemappes in '92, but was unsuccessful at Neerwinden in '93: he intrigued against the revolutionary government and had to fly from France. Rejected at all foreign courts, he lived by writing: he died in England.

DUPORT (A.). A prominent member of the revolutionary party in the Constituent Assembly: an ally of Barnave, whose change of views he shared and whom he joined in vain attempts to save the monarchy. After August 10, '92, he fled: he was arrested at Melun, but escaped from prison and died in Switzerland, August '98.

DURAS, Duchesse de. Daughter of the Maréchal de Mouchy (q. v.).

ÉLISABETH (P. M. H.) de France, 1764–94. Youngest sister of Louis XVI: she shared all the fortunes of her brother and his family, to whom she was greatly devoted: she was guillotined during the Terror.

ESTAING (C. H.), Comte d', 1729–94. A distinguished sailor: he commanded a French fleet on behalf of the Americans in the War of Independence: he commanded the National Guard at Versailles in October '89. He tried to gain the favour of the Revolutionists while maintaining relations with the Court: he was guillotined.

ESTERHAZY (V.), Comte d'. A prominent courtier and émigré.

FAVRAS (T. M.), Marquis de, 1745–90, a soldier: he was accused in December '89 of having formed a plan for the invasion of Paris: he was condemned at the Châtelet and hung in the Place de Grève, February '90, after having made the 'amende honorable' in front of Notre-Dame.

FLESSELLES (J. de), 1721–89. The first victim of the popular fury in the Revolution: he was 'prévôt des marchands' (i. e. chief municipal officer) in Paris, and was murdered at the foot of the staircase of the Hôtel de Ville July 14, '89, just before the capture of the Bastille.

FONTANGES, Mgr. de, 1744–1806. Archbishop of Toulouse: he was almoner to the Queen: he paid Mirabeau's debts on behalf of the Court.

FOULON (J. F.), 1715–89. Counsellor of State: he was appointed to succeed Necker as finance minister July 12, '89: he had to fly from Paris on the 14th: he hid himself, but was discovered and dragged back to Paris and hanged on a lamp-bracket in the Place de Grève by the mob, July 22, '89. He was reported (falsely in all probability) to have said: 'Si cette canaille n'a pas de pain elle mangera du foin.'

FRANCIS II, 'Emperor of Germany' = Francis I, Emperor of Austria, 1768–1835. Nephew of Marie-Antoinette: King of Hungary and Emperor, 1792: he proclaimed himself Emperor of Austria, 1804: he was a vehement opponent of the French Republic and of Napoleon.

FRANKLIN (Benjamin), 1706–90. A celebrated American diplomatist. As ambassador in France at the time of the War of Independence he was received with great popular enthusiasm, and negotiated the treaty of '83, by which France recognized the independence of the U.S.A.

GEORGEL (J. F.), Abbé, 1731–1813. 'Grand-vicaire' and friend of Cardinal de Rohan: he lived in retirement after 1786, and escaped to Switzerland in '93: he returned 1802. Author of Memoirs.

GOGUELAT (F.), Baron de, 1746–1831. A royalist: he assisted in making a muddle of the flight to Varennes: he emigrated to Austria after the fall of the monarchy.

GOUVERNET DE LA TOUR DU PIN (J. F.), Comte de, 1727–94. A member of the Constituent Assembly: Minister for War, August 7, '89–November '90, when he retired into the country: he was called on to give evidence at the Queen's trial: his evidence was favourable to her and he was guillotined.

GOUVION (J. B.). Member of the Legislative Assembly: he resigned in April '92, and was killed by a cannon-ball at Maubeuge in the same year, fighting under La Fayette.

GRÉGOIRE (H.), Abbé, 1750–1831. A curé elected to the Constituent Assembly, where he took a leading part in framing the civil constitution of the clergy: an able and upright man, he became constitutional bishop of Blois, and remained an important figure in public affairs till the Restoration.

GRÉTRY (A. E. M.), 1741–1813. A composer of operas, celebrated in his time.

HERVILLY (L. C.), Comte de, 1755–95. A soldier and strong royalist: he commanded the cavalry of the Constitutional Guard '91, and stayed by the king on June 20 and August 10, '92. He escaped to England and commanded the Émigrés in the expedition to Brittany '95: he was mortally wounded at Quiberon and died in London.

HUE (F.), 1757–1819. Premier valet de chambre to Louis XVI: he showed great devotion to the royal family, but though imprisoned he escaped the guillotine, and was allowed under the Directory to accompany the Duchesse d'Angoulême to Austria when she was exchanged for the captive members of the Convention.

JARJAYE (F. A. R. de), 1745–1822. A soldier: he married a waiting-woman of the Queen, and enjoyed the confidence of the royal family: he planned an escape from the Temple: at the end of '93 he was sent by the Queen to 'Monsieur' with Louis XVI's seal and ring.

JOSEPH II, 1741–90. Brother of Marie-Antoinette: he succeeded his father (Francis I) as Emperor in '65, and ruled over Hungary and Bohemia after the death of his mother (Maria Theresa) '80. He was an able man, who attempted to introduce very bold reforms.

KAUNITZ (W. A.), Prince von, 1711–94. A famous Austrian statesman.

LA FAYETTE (M. J. P. R. Y. G. M.), Marquis de, 1757–1834. He served under Washington in the American War of Independence: he was one of the earliest leaders of the Revolution and commanded the National Guard July '89–91, but, having incurred the hatred of the Jacobins, he fled from France in '92. He was captured by the Austrians and released by Napoleon in '97. He was prominent on the Opposition benches in the Chamber after the Restoration: he helped to raise Louis-Philippe to the throne in 1830, but afterwards opposed his government.

LALLY-TOLLENDAL (T. G.), Marquis de [M. de Lally], 1751–1830. Of Irish descent: a very eloquent deputy in the Constituent Assembly, who spent many of his early years in vindicating his father's memory: he was a prominent advocate of moderate reform. He emigrated to England in '92, whence he wrote offering to defend Louis XVI: he was made a peer at the Restoration.

LAMARCK (L. A. M. R.), Comte de, 1753–1833. Of an old Flemish family: he was colonel of a proprietary regiment in the French service and a great friend of Marie-Antoinette: he was the intermediary between Mirabeau and the Court.

LAMBALLE (M. T. de Savoie-Carignan), Princesse de, 1749–92. Superintendent of the Queen's household: a faithful friend of the Queen: she came back from England in '91 to share her fortunes: she was a victim in the massacre of prisoners September '92, at the prison of La Force.

LAMETH (A. de), 1760–1829. A prominent member of the revolutionary party in the Constituent Assembly: he afterwards endeavoured to restrain the Revolution. He fled from the army with La Fayette in 1792, and in later years held official posts both under Napoleon and Louis XVIII.

LAMOTTE 'de Valois, Comtesse de,' 1757–91. An adventuress who claimed descent from Henri II: she obtained possession of the famous diamond necklace by duping the Cardinal de Rohan, who was entirely taken in by forged letters and very foolishly imagined that he was obtaining the necklace for the Queen. She was branded and imprisoned, but escaped to London, where she finally threw herself from a window.

LAPORTE (A. de), 1737–92. A high-placed official in the marine: he left France, but returned in '90 at the king's summons, to become Minister of the Household: he paid the penalty of his devotion, and was guillotined at the end of August '92.

LAUNAY (B. R. J. de), 1740–89. Governor of the Bastille from '76 till its fall, July 14, '89, when he was captured by the mob and murdered in the streets.

LAZOWSKI. A Pole who embraced with great ardour the principles of the Revolution and became a leading Jacobin. He directed the artillery against the Tuileries on August 10, '92. He died suddenly April '93. The Girondins were accused of poisoning him, and he was buried in pomp in the Place du Carrousel. His body was afterwards dug up and thrown into the sewers.

LÉONARD. Died 1819. The royal hairdresser: his name was Léonard Antier: he escaped through Varennes in advance of the royal family, and stayed in Russia till 1814.

LEOPOLD II, Emperor (1747–92). He succeeded to the throne of Austria in '90. Brother of Marie-Antoinette: he signed the Treaty of Pilnitz with Prussia in support of Louis XVI, '91.

LOMÉNIE DE BRIENNE (E. C. de), 1727–94. Archbishop of Toulouse, Cardinal, constitutional bishop of Sens, '90. An incapable statesman: he succeeded Calonne as Finance Minister in May '87, had a struggle with the Parlement, and convened the States-General, but resigned in '88 on account of his universal unpopularity, and was succeeded by Necker: he left France, but returned in '90, took the oath, and resigned his Cardinalship September '91: he was arrested at Sens '93, where he died in '94 from apoplexy, probably brought on by maltreatment.

LOUIS XVII, 1785–95. So named by royalists: the poor child shared the imprisonment of his parents, and after their death was so horribly neglected, if not actually maltreated, that he died.

LUCKNER (N.), 1722–94. A Bavarian who fought under Frederic the Great in the Seven Years War. He came to France out of sympathy for the Revolution and commanded the Army of the North for a while, but became suspect after August 10, '92. Ordered by the Convention to remain in Paris, he lived in peace till, claiming his pension, he was arrested and guillotined January 4, '94.

LUXEMBOURG, Duc de, b. 1758. One of the four captains of the king's body-guard. He was chosen president of the noblesse at the meeting of the States-General. He emigrated in '89.

LUYNES (G. E., etc.), Duchesse de, 1755–1830. A 'dame du palais': a clever woman with strong Liberal tendencies.

MALESHERBES (C. L. de), 1721–94. A distinguished lawyer and statesman: he bravely defended Louis XVI at his trial, and was guillotined in '94.

MALOUET (P. V.), 1740–1814. A statesman: a distinguished member of the Constituent Assembly and ardent supporter of a Constitutional Monarchy: he escaped in '92 to England, and afterwards held office in the department of the Marine under Napoleon and Louis XVIII.

MANDAT (A. J. G. de), 1731–92. Commander-in-chief of the Parisian National Guard in '92. On August 9 he had had orders from Pétion to defend the Tuileries by force, but the new municipality summoned him early on August 10 to the Hôtel de Ville, and he was massacred just outside it.

MARIE-THÉRÈSE, 1717–80. Queen of Hungary, daughter of the Emperor Charles VI, and wife of Emperor Francis I: she carried on the Seven Years War against Prussia: mother of Marie-Antoinette.

MAUREPAS (J. F. P.), Comte de, 1701–81. A statesman whose public life began in '25: he had much influence over Louis XVI at the beginning of his reign.

MERCY-D'ARGENTEAU (F. C.), Comte de, 1722–92. Appointed '66 as Austrian ambassador at Paris, where he acted as the 'Guardian of Marie-Antoinette': an able, clear-sighted statesman: he was implicated in '90 in a plot to bring about the escape of the king, and had to leave France.

MERLIN DE THIONVILLE (A.), 1762–1833. An ardent Revolutionist, one of the leaders of the Jacobin Club in '91; he served with distinction in the revolutionary armies.

MIRABEAU (H. G. R.), Comte de, 1749–91. A great statesman and orator: he took a leading part in the work of the Constituent Assembly and was endeavouring at the time of his death to save the constitutional monarchy: a vicious private life did much to hamper him in the furtherance of his great political ideas.

MONTESQUIOU (F. X. etc.), Abbé de, 1757–1832. A prominent member of the Constituent Assembly: on the Ecclesiastical Committee: he fled to England in '92, returned, and held high office under Charles X.

MONTMORIN SAINT-HÉREM (A. M.), Comte de, 1745–92. Minister of Foreign Affairs, July 15, '89–November 27, '91: he remained one of the king's chief advisers after he had resigned office.

MOUCHY (P. de Noailles), Duc de, 1715–94. Marshal of France: he stood bravely by the king, in spite of his age, on June 20, '92. Arrested with his wife at their country-house, they were taken to Paris and guillotined together, after fifty-three years of married life, June '94.

MOUSTIER (G. F. E.), Marquis de (called 'Comte de' in the *Memoires*), 1751–1817. A diplomatist strongly attached to the Monarchy: he fled from France during the Revolution, lived in England and Prussia, and was not allowed to return till the restoration of the Bourbons.

NARBONNE-LARA (Louis), Comte de, 1755–1813. A soldier: he became Minister of War December '91, through the influence of Madame

de Staël: he quarrelled with Bertrand de Molleville and was dismissed March '92 : he fled to England after the fall of the Monarchy, re-entered the army in 1800, and was aide de camp to Napoleon.

NECKER (J.), 1732–1804. Of Swiss origin : a banker and statesman : Controller-General of Finance at three periods : great things were expected of him at the beginning of the Revolution, but he failed to maintain his reputation and returned to Switzerland in '90. Father of M^me^ de Staël.

ORLÉANS (L. P. I.), Duc d', 1747–93. Descendant of Louis XIII : he was bitterly opposed to the Court party : he posed as a revolutionist, called himself Philippe Égalité, sat in the Convention, and voted for the king's death. He was arrested in April '93 and guillotined in November : father of Louis-Philippe, king of the French.

PÉTION DE VILLENEUVE (J.), 1753–93. A barrister at Chartres before the Revolution : he acted with Robespierre in the Constituent Assembly : he was elected Mayor of Paris November '91 : he joined the Girondins : he had to fly from Paris when they fell, and after painful wanderings was found near Saint-Émilion half eaten by wolves.

PITT (W.), 1759–1806. The great English statesman.

POIX (P. L. etc.), Prince de, 1752–1819. He commanded a company in the royal Gardes du Corps at the beginning of the Revolution. It was at his house that Mirabeau first met Lamarck. After the fall of the monarchy he went to England, where he stayed till 1800.

POLIGNAC (G. M. G. de P.), Duchesse de, 1749–93. Married '67 : a favourite of Marie-Antoinette and 'gouvernante' of the royal children. She fled to Vienna in July '89 with her sister-in-law, Diane de Polignac, and others : she died in Vienna December '93, it is said of grief. Her husband went to Russia and died in St. Petersburg 1817.

PRUDHOMME (L. M.), 1752–1830. A publisher with revolutionary sympathies : he started the famous weekly journal *Les Révolutions de Paris* in July '89.

RAYNEVAL (J. M. Gérard de), 1746–1812. A diplomatist and writer : he lived in retirement after '92.

RIVAROL (A.), Comte de, 1754–1801. A well-known wit, son of an innkeeper : he wrote at the beginning of the Revolution in the scurrilous royalist journal called *Les Actes des Apôtres* : he emigrated.

ROBESPIERRE (M. M. I. de), 1758–94. The famous leader of the Jacobins and chief member of the Committee of Public Safety during the Reign of Terror, which came to an end with his fall, 9 Thermidor (26 July) 1794. He was guillotined on the following day.

RŒDERER (P. L.), Comte, d. 1835. A member of the Constituent Assembly, and procureur-syndic of the Department of the Seine in '92. After the fall of the Girondins he hid till the end of the Terror. He was prominent in public life under the Empire.

ROHAN (L. R. É.), Cardinal Prince de, 1734–1803. Ambassador at Vienna '71. Grand Almoner '77. Bishop of Strassburg '79. A man of the most dissipated character and the dupe of Madame Lamotte in the affair of the diamond necklace.

ROLAND DE LA PLATIÈRE (J. M.), 1734–93. Minister of the Interior

during the period of Girondin ascendancy : proscribed in June '93, he fled from Paris and committed suicide near Rouen in November on hearing of his wife's execution.

SAINT-HURUGE, Marquis de, b. circ. 1750, d. circ. 1810. A notorious mob-leader of enormous size and voice, who was in the thick of every riot in the first years of the Revolution, during which period he was employed by the Duc d'Orléans (Égalité) : he was an entirely worthless person.

SAINT-PRIEST (F. E.), Comte de, 1735–1821. A devoted adherent of the Bourbons throughout his long life : Minister of the Interior after July 14, '89 : he endeavoured to persuade the king to leave Versailles when the mob marched thither from Paris in October '89. He emigrated in the following year.

SAINT-PRIX (J. A. F.), 1759–1834. A celebrated tragic actor. He was imprisoned during the reign of Terror.

SANTERRE (A.), 1752–1809. A brewer in Paris : an ardent revolutionist who was made commander of the National Guard in August '92 : he commanded the troops at the execution of Louis XVI : he served without success against the Vendéens and lost his influence.

SÉGUR (P. H.), Marquis de, 1724–1801. Marshal : an able soldier who, as Minister of War in '81, endeavoured to introduce reforms.

SÉGUR (L. P.), Comte de, 1753–1830. A diplomatist and author who was entrusted with several important missions : he returned from Russia in '89 and lived quietly, doing literary work during the Revolution.

SEPTEUIL (T. de), Treasurer of the Civil List. He fled to England after the fall of the monarchy : he died in France circ. 1804.

SOPHIE, Mme. Daughter of Louis XVI : she died in infancy '88.

SOUBISE, Maréchal de, 1715–87. A successful courtier and very indifferent general.

STAËL (A. L. G.), Madame de, 1766–1817. Daughter of Necker : a famous writer : her husband, the Baron de Staël-Holstein, was Swedish Ambassador at Paris : she left France after the September massacres in '92 : later on she was banished by Napoleon, but returned at his fall.

TALON (A. O.), 1740–1811. A barrister with strong royalist sympathies : he fled to America in '92, returned after the Terror, and was transported for several years under the Empire for engaging in a royalist plot.

THIERRY (M. A.), d. 1792. First valet de chambre to Louis XVI : he built a château at Ville-d'Avray near which was a fountain whose waters were daily sent for from Versailles for the king's table. He perished at the Abbaye in the September massacres, 1792.

TIPOU-SAËB = Tippoo Sahib, 1749–99. Sultan of Mysore : a great opponent of the English in '88 : he sought an alliance with the French.

TOURZEL (L. E. etc.), Marquise de, 1748–1832. She succeeded the Duchesse de Polignac as 'gouvernante des enfants de France' : she shared the flight to Varennes and the subsequent fortunes of the royal family up to the imprisonment in the Temple : she was removed to La Force and tried, but escaped : arrested again in April '94, she was released after the end of the Terror and lived to share the Bourbon fortunes.

VAUDREUIL (L. P.), Marquis de, 1738–1802. He served with distinction in the fleet before the Revolution: he emigrated to England '91, returned in 1800, and died in Paris.

VERGENNES (C. G.), Comte de, 1717–87. Minister for Foreign Affairs from '74 till his death.

VERMOND (M. J.), Abbé de, b. circ. 1735. Tutor to Marie-Antoinette when she came as dauphine to the French Court: in this capacity he gained great influence over her; forced to emigrate in July '89, he died at Vienna in 1797.

VICQ-D'AZYR (F.), 1748–94. Physician to Marie-Antoinette: author of important medical works.

VICTOIRE (L. T.), Madame, 1733–99. Daughter of Louis XV: she emigrated with her sister Adelaide to Italy in '91, and died at Trieste.

VILLEROY (G. L. de N.), Duc de, 1731–94. A courtier: he was guillotined during the Terror.

VILLEURNOY (C. H. B. de la), 1750–99. An ardent royalist: he was imprisoned as a suspect in '93: being released after Robespierre's fall, he became a secret agent of the Bourbons and was transported in '97 to French Guiana, where he died.

VIOMÉNIL (A. C. du Houx), Baron de, 1728–92. A distinguished soldier: he died of wounds received in the defence of the Tuileries.

WIMPFEN (F.), Baron de, 1745–1814. A soldier: a member of the Constituent Assembly. He held command in the Revolutionary armies, but after the fall of the Girondins, whom he had joined, he retired into hiding at Bayeux.

Oxford: Printed at the Clarendon Press by HORACE HART, M.A.

MÉMOIRES DE MADAME CAMPAN

1785-1792